

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	p 5
<u>LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2011</u>	p 6
<u>LA SITUATION FINANCIERE 2011</u>	p 15

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Introduction	p 15
<u>// ÉVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	p 17
<u>A) SERVICES GENERAUX</u>	p 21
1° - Dépenses de personnel	p 21
a) - Ventilation des dépenses de personnel	p 21
b) - Évolution des frais de déplacement	p 24
c) - Frais de formation des agents	p 25
2° - Dépenses des Moyens généraux	p 26
3° - Dépenses du Service Informatique	p 28
4° - Dépenses des Services Cabinet et communication	p 30
<u>B) SERVICE SECURITE : le financement du SDIS</u>	p 30
<u>C) ENSEIGNEMENT, CULTURE ET SPORT</u>	p 31
1° - Les collèges, écoles et universités	p 31
2° - La culture	p 33
3° - Le sport	p 35
4° - La jeunesse et loisirs	p 36
<u>D) SOLIDARITE DEPARTEMENTALE</u>	p 37
1° - Enfance et Famille	p 40
2° - Action sociale et Lutte contre les exclusions	p 42
3° - Autonomie	p 45
a) - Personnes handicapées	p 45
b) - Dépenses d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)	p 48
c) - Personnes âgés	p 49
<u>E) ROUTES, TRANSPORTS ET BATIMENTS</u>	p 50
1° - Les transports	p 50
a) - Les transports scolaires (hors personnel)	p 50
b) - Les transports hors scolaires	p 52
2° - Les routes	p 52
<u>F) SUBVENTIONS « Plan d'Équipement Départemental » (PED) : Fonctionnement</u>	p 53

II / <u>LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	p 54
A) <u>LES DOTATIONS GLOBALISEES (DGF, DGD, compensations fiscales)</u>	p 56
1° - La Dotation Globale de Fonctionnement	p 56
2° - La Dotation Globale de Décentralisation	p 58
3° - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux	p 59
B) <u>LES CONCOURS ET FONDS SPECIFIQUES (CNSA, FMDI, FSE, APRE et participation DDASS, Fonds exceptionnels de soutien)</u>	p 59
1° - La CNSA	p 59
2° - Le FMDI	p 61
3° - L'Aide Personnalisée pour la Recherche d'Emploi (APRE) – participation DDASS	p 62
4° - Le fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficultés	p 62
C) <u>LA FISCALITE INDIRECTE DE COMPENSATION</u>	p 62
1° – Compensations RMI/RMA – RSA	p 62
a) – La TIPP	p 62
b) – la TIPP au titre du RSA	p 63
2° – Compensations transferts de compétence prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004	p 63
a) – La TSCA	p 65
b) – La TIPP complémentaire	p 65
c) – La TSCA – SDIS (article 53)	p 65
D) <u>LA FISCALITE DIRECTE</u>	p 67
E) <u>LA FISCALITE INDIRECTE CLASSIQUE</u>	p 70
1° – Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle	p 70
2° – Le Fonds départemental de péréquation des DMTO	p 71
3° – La taxe sur l'électricité	p 72
4° – La taxe départementale destinée au financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	p 73
5° – Les autres taxes	p 73
F) <u>AUTRES RECETTES</u>	p 74

SECTION D'INVESTISSEMENT

Introduction	p 76
<u>I / ÉVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</u>	p 77
1° – Les subventions d'équipement	p 80
2° – Enseignement	p 86
3° – Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	p 87
4° – Action sociale	p 90
5° – Réseaux et infrastructures	p 91
6° – Aménagement et environnement	p 93
7° – Développement économique	p 96
8° - Plan d'Équipement Départemental	p 99
<u>II / LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</u>	p 100
1° - La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques	p 101
a) – La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C.)	p 101
b) – les amendes de radars automatiques	p 102
2° - La Dotation Générale d'Équipement (D.G.E.)	p 103
3° - Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.)	p 104
4° - Les autres recettes	p 106
5° - L'autofinancement	p 108
7° - L'endettement	p 112
<u>III/ LE COMPTE ADMINISTRATIF</u>	p 115
<u>IV/ LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION</u>	p 116
<u>V/ LA TRESORERIE</u>	p 119
<u>VI/ QUELQUES ELEMENTS COMPARATIFS</u>	p 121
<u>VII/ BUDGETS ANNEXES</u>	p 123
Laboratoire Départemental d'Analyses	p 123
Aire de la Lozère	p 125
Domaine des Boissets	p 126
Résultats d'activité des budgets annexes	p 127

INTRODUCTION

Le Compte Administratif 2011 reflète le contexte réglementaire dans lequel l'exercice s'est déroulé. En effet l'année 2011 a vu la mise en place des dispositions générales relatives à la fiscalité locale l'année 2010 étant une année de transition puisque les collectivités ont reçu au titre de la taxe professionnelle une compensation relais égale au minimum au produit de la taxe professionnelle perçue en 2009. A compter de 2011, chaque collectivité a bénéficié des nouvelles recettes fiscales. Dorénavant, seul le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est voté par l'Assemblée départementale. Des mécanismes de péréquation ont été mis en place, le principe étant qu'aucune collectivité ne sorte perdante de cette réforme. Notre département a bénéficié de cette péréquation et les recettes de fiscalité directe avec péréquation ont progressé de 2,12 % entre 2010 et 2011.

Le Département a globalement bénéficié en 2011 d'une évolution positive des recettes courantes de fonctionnement (+9,19%).

Deux recettes exceptionnelles d'un montant de 7,8 M€ ont fortement contribué à cette croissance :

- le fonds exceptionnel de soutien alimenté par un prélèvement en 2010 sur les ressources de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) représentant un montant de 2,562 M€.
- le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux d'un montant de 5,241 M€.

L'assujettissement à titre rétroactif du secteur Transports scolaires à la TVA a généré une recette d'un montant de 887 000€.

Ces recettes nouvelles nous ont permis :

- de financer les mesures d'intervention en faveur des agriculteurs touchés par la sécheresse 2011 sous forme d'aides financières directes et de prise en charge des frais financiers liés à des avances de trésorerie soit au total 0,931M€.
- de renforcer notre programme routes d'un montant de 2,787 M€ le portant ainsi à 10,04 M€, soit près d'1/4 de la section d'investissement.
- de compléter notre programme Très Haut débit d'un montant de 1,279 M€, soit au total de 7 430K€.
- de réduire de 5 M€ notre montant d'emprunt prévu au BP 2011 (15,631 M€) le ramenant à 10,631 M€.
- d'augmenter notre épargne brute qui s'élève au 31 décembre 2011 à 23,956 M€ (soit + 6,584 M€ par rapport 2010).

Ce bon niveau d'épargne brute couvre plus de la moitié de nos dépenses d'investissement. (23,956 M€/40,40 M€). Les aides aux communes et intercommunalités ont encore progressé de 2,554 M€ (23,769 M€ en 2011 contre 21,215 M€ en 2010) et représentent 58,8 % de la section Investissement.

En fonctionnement, le périmètre des dépenses départementales est caractérisé par une certaine maîtrise par rapport aux années antérieures au cours desquelles l'impact des transferts de compétence a été fort sur notre budget (29,8 % entre 2007 et 2011). Entre 2010 et 2011 la section de Fonctionnement a progressé de 3,3 % en absorbant le coût des mesures d'aides aux exploitations agricoles soit 1M€.

Pour la deuxième année consécutive, on assiste à une stabilisation des dépenses de personnel. Les dépenses d'action sociale progressent quant à elles de +1,5 %. En revanche, les dépenses liées aux transports scolaires augmentent de +8,30 %.

Le budget 2011 en dépenses réelles (toutes sections confondues) a été exécuté à hauteur de 85,48 % :

- Les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 87,98 M€, exécutées à hauteur de 96,24 %, évoluent de +3,33 %.
- Parallèlement, le Département de la Lozère a pu réaliser une section d'investissement conséquente d'un montant de 40,4 M€ pour un taux d'exécution de 75,87 % hors remboursement d'emprunts revolving (*les tirages et remboursement sur emprunts revolving représentent en dépenses et en recettes un montant de 9,5M€ portant ainsi le total de la section d'investissement en dépenses à 49,9M€*).
La section d'investissement représente 31,19% du budget total réel hors emprunts revolving (36,18 % en incluant les remboursements sur emprunts revolving). Elle se décompose de la manière suivante :

- . 15,043 M€ en équipements départementaux,
- . 23,769 M€ en équipements non départementaux,
- . 1,585 M€ en opérations diverses (11,085 M€ avec 9,5M€ de remboursements sur emprunts revolving).

Les montant des dépenses d'équipement a progressé de 14,15 % entre 2007 et 2011, soit +4,813 M€ en volume.

L'indicateur « Épargne brute » s'améliore en atteignant en 2011, 21,40 % des recettes réelles de fonctionnement contre 16,94% en 2010.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2011

Ratios légaux

Population INSEE 2011 :

81 312

	2009	2010	2011
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	1058,42	1047,18	1082,02
Produit des impositions directes en euros par habitant	264,08	281,43	229,5
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1246,46	1260,82	1376,64
Dépenses d'équipement (art.20+21+23) en euros par habitant	535,89	451,69	476,01
Encours de la dette en euros par habitant	62,64	244,77	204,77
Dotation globale de fonctionnement en euros par habitant	565,57	565,05	565,31
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	0,27	0,29	0,28
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	1,03	1,02	0,99
Coefficient de mobilisation de l'épargne nette	0,85	0,84	0,80
Dépenses d'équipement brut en euros / recettes de fonctionnement	0,43	0,36	0,35
Encours de la dette rapportées aux recettes réelles de fonctionnement	0,05	0,19	0,15

Ajustement des ratios en fonction de la population totale INSEE 2011

Remarque : dans les tableaux comparatifs avec les départements de la même strate (moins de 250 000 habitants), la population retenue par SFL est différente de celle indiquée ci-dessus. Pour maintenir la cohérence des indicateurs, il a été retenu les données prises en compte par SFL-Forum.

Répartition de la population par tranches d'âge (source INSEE)

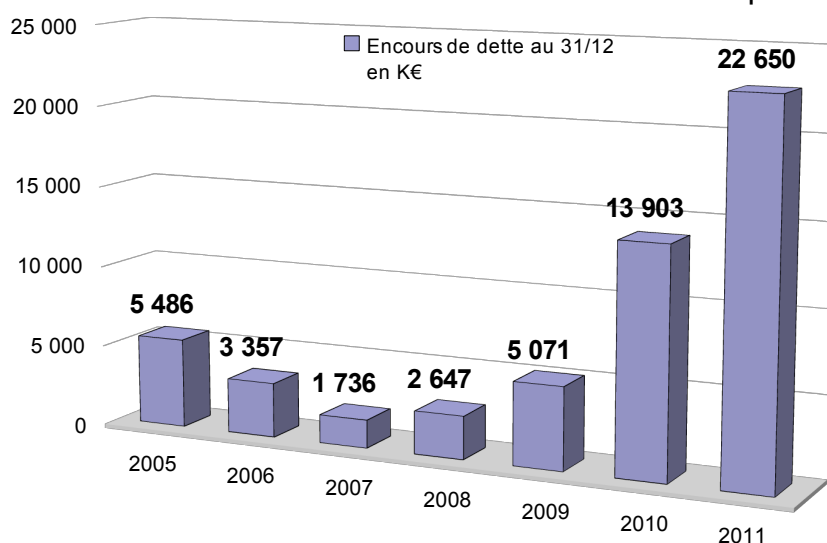
	structure par âge en 2005				structure par âge en 2030			
	- 20 ans	20 - 59 ans	60 - 79 ans	+ 79 ans	- 20 ans	20 - 59 ans	60 - 79 ans	+ 79 ans
Hérault	24,0%	53,8%	17,3%	4,8%	22,1%	49,2%	22,0%	6,7%
Gard	24,3%	52,6%	18,1%	4,9%	22,6%	45,7%	24,3%	7,4%
P O	22,3%	50,2%	21,3%	6,3%	20,8%	44,8%	26,2%	8,1%
Aude	22,4%	50,4%	20,9%	6,2%	21,4%	43,1%	27,0%	8,5%
Lozère	21,3%	53,0%	19,7%	6,1%	18,8%	46,2%	26,6%	8,4%

La dette

Encours au 31/12/2011

22 650 492,09 €

Evolution de l'endettement du Département (en K€)



Au 31/12/2011, 100% de la dette consolidée du Département (16 650K€) est à taux fixe.

Taxes et impôts en 2011

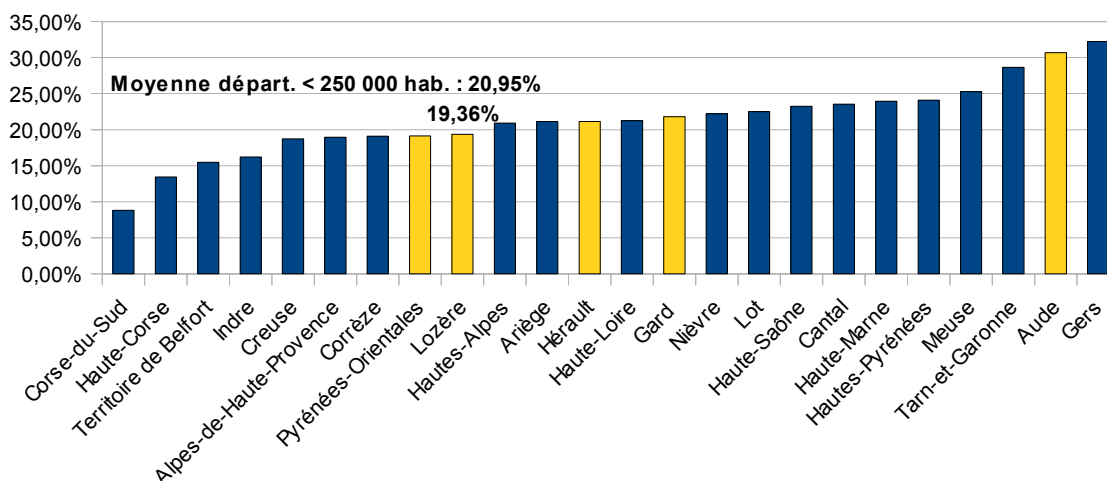
Impôts directs :

Depuis 2011, seul le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est voté par l'Assemblée Départementale.

Le taux voté pour l'année 2011 est de 19,36%. Il se décompose de la manière suivante :

Part départementale de la taxe foncière :	12,68%
Part régionale transférée au département :	4,86%
Frais de gestion transférés par l'Etat au département :	1,82%
Total taxe foncière sur les propriétés bâties :	19,36%

Taux 2011 TAXE FONCIERE
- Départements < 250 000 hab. + région Languedoc-Roussillon -



Engagements externes

Garanties d'emprunts

Encours au 31/12/2011 en K€	17 926 K€
Dont organismes œuvrant dans le logement social	15 042 K€
Nombre d'organismes garantis	19
Dont organismes œuvrant dans le logement social	5

Lorsqu'un département souhaite accorder sa garantie à un emprunt, il se doit de veiller à respecter un ratio de plafonnement (loi Galland). Ce ratio compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement et ne doit pas excéder **50%** de ces dernières.

(en K€)	2011
Annuité de la dette propre	2 066
Annuité de la dette garantie	1 679
Recettes réelles de fonctionnement	111 938
Ratio Galland	3,34%

Les chiffres du compte administratif 2011 (en K€)

Budget principal	2009	2010	2011
Dépenses de fonctionnement	96 888	98 304	111 132
Recettes de fonctionnement	103 809	108 245	124 116
Dépenses d'investissement	57 152	53 216	65 708
Recettes d'investissement	49 492	46 094	57 634
Résultat	-739	2 819	4 909

Budget annexe Laboratoire Départemental	2009	2010	2011
Dépenses de fonctionnement	1 633	1 708	1 664
Recettes de fonctionnement	1 633	1 708	1 664
Dépenses d'investissement	126	61	100
Recettes d'investissement	312	133	105
Résultat	186	72	4

Budget annexe Aire de la Lozère	2009	2010	2011
Dépenses de fonctionnement	652	597	608
Recettes de fonctionnement	652	597	608
Dépenses d'investissement	110	412	88
Recettes d'investissement	586	144	369
Résultat	476	-268	281

Budget annexe domaine des Boissets	2009	2010	2011
Dépenses de fonctionnement	98	94	63
Recettes de fonctionnement	98	94	63
Dépenses d'investissement	0	3	0
Recettes d'investissement	262	46	45
Résultat	262	43	45

Structure du Compte Administratif 2011 (budget principal)

Présentation par fonctions

I N V E S T I S S E M E N T	Sécurité	53 378			
	Enseignement	2 386 666		Enseignement	834 974
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 013 268			
	Action sociale	3 353 860			
	Réseaux et infrastructures	17 035 476		Réseaux et infrastructures	1 837 100
	Aménagement et environnement	6 546 179		Aménagement et environnement	5 423 420
	Transports	57 493			
	Développement	5 806 917		Développement	310 773
	TOTAL EQUIPEMENTS	38 812 593		TOTAL EQUIPEMENTS	8 581 070
	Dotations et participations			Dotations et participations	2 681 480
	Dettes et autres opérations financières	11 002 237		Dettes	13 750 000
	Opérations pour compte de tiers	82 767		Opérations pour compte de tiers	20 000
	Opérations patrimoniales	3 631 354		Opérations patrimoniales	3 631 354
	Transferts entre les sections	12 179 495		Transferts entre les sections	23 151 850
Déficit reporté	7 121 582 (1)		Financement de la section D'investissement 2010	5 817 950 (2)	
TOTAL EXECUTION	72 830 028		TOTAL EXECUTION	57 633 720	
			Déficit de clôture 2011	15 196 300 (3)	
TOTAL	72 830 028		TOTAL	72 830 028	
F O N C T I O N N E M E N T	Services généraux	7 885 878		Services généraux	226 983
	Sécurité	2 943 669			
	Enseignement	5 855 368		Enseignement	367 837
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 484 382		Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	54 270
	Prévention médico-sociale	415 693		Prévention médico-sociale	46 812
	Action sociale	39 660 135		Action sociale	8 844 350
	Réseaux et infrastructures	13 748 692		Réseaux et infrastructures	504 508
	Aménagement et environnement	922 640		Aménagement et environnement	266 084
	Transports	6 751 095		Transports	1 576 590
	Développement	5 661 945		Développement	265 974
	TOTAL EQUIPEMENTS	87 329 492			
	Autres impôts et taxes			Impositions directes	21 926 130
	Charges d'intérêts	652 000		Autres impôts et taxes	26 760 590
	Amortissements	14 441 751		Dotations et participations	51 094 080
Opérations patrimoniales	8 708 679		Opérations financières	3 491	
			Transferts entre les sections	12 178 060	
TOTAL EXECUTION	111 131 923		Résultat de fonctionnement reporté	4 123 330 (4)	
Excédent de clôture 2011	17 107 200 (5)		TOTAL EXECUTION	128 239 120	
TOTAL	128 239 124		TOTAL	128 239 124	

Section d'investissement :

En dépenses, le déficit reporté de - 7 121 582 € **(1)** correspond au résultat de clôture de l'exercice 2010 (recettes d'investissement – dépenses d'investissement).

A ce déficit, vient se rajouter l'excédent de reports 2010 en investissement repris sur l'exercice 2011 pour un montant de 1 303 629 €.

De ce fait, le déficit total de la section d'investissement 2010 atteint 5 817 953 €. Il est financé par un prélèvement sur la section de fonctionnement pour un montant équivalent, inscrit en recettes d'investissement **(2)**.

Il en résulte un déficit de clôture de l'exercice 2011 de 15 196 30 € **(3)**.

Section de fonctionnement :

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement 2010 dégage un excédent de 9 941 282 € qui permet de financer le déficit total de la section d'investissement 2010 par prélèvement de 5 817 953 € sur la section de fonctionnement (inscrit en recettes d'investissement **(2)**).

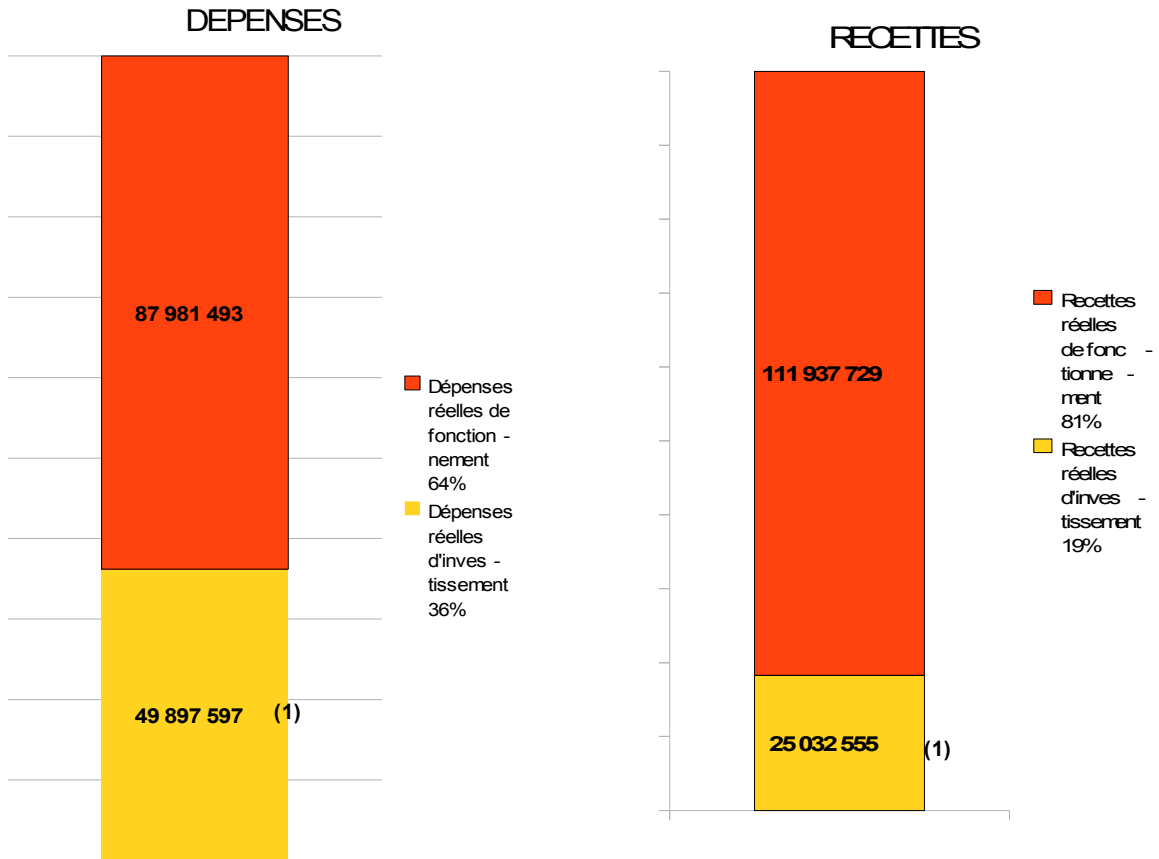
Le solde de 4 123 330 € (9 941 K€ - 5 818 K€) correspond au résultat de fonctionnement reporté, inscrit en recettes de fonctionnement **(4)**.

L'excédent de clôture 2011 d'un montant de 17 107 201 € **(5)** correspond au résultat de fonctionnement 2011 (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement).

Les transferts entre les sections correspondent à des écritures d'ordre liées principalement aux amortissements et aux écritures de sortie de patrimoine suite à des cessions, destructions ou mises au rebut.

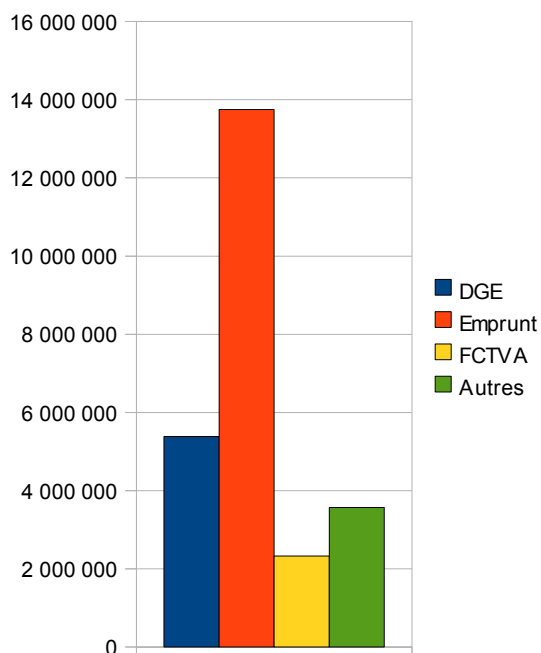
Les amortissements inscrits en dépenses d'ordre de fonctionnement représentent des recettes d'ordre d'investissement, les subventions transférables amorties inscrites en dépenses d'ordre d'investissement sont inscrites en contre partie en recettes d'ordre de fonctionnement.

Les grandes masses budgétaires 2011 (budget principal)

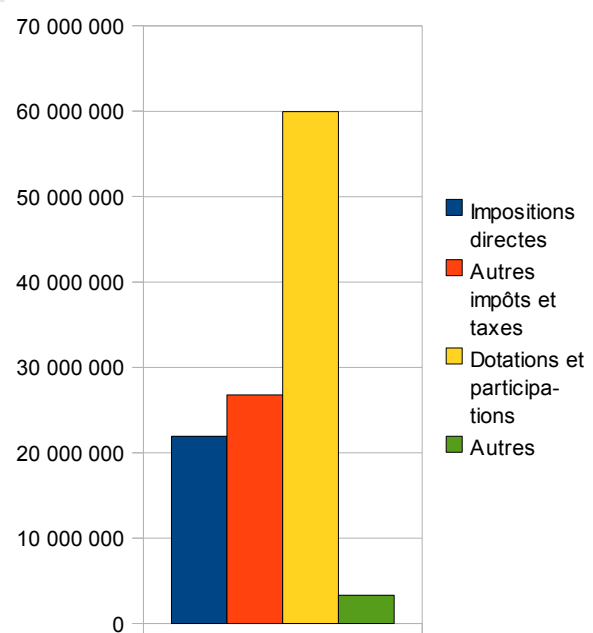


(1) : les montants d'investissement, en dépenses et en recettes, incluent les mouvements de tirages et de remboursements sur emprunt revolving pour 9 500K€. Retraités, les dépenses d'investissement atteignent 40 397K€ pour 15 532K€ de recettes d'investissement.

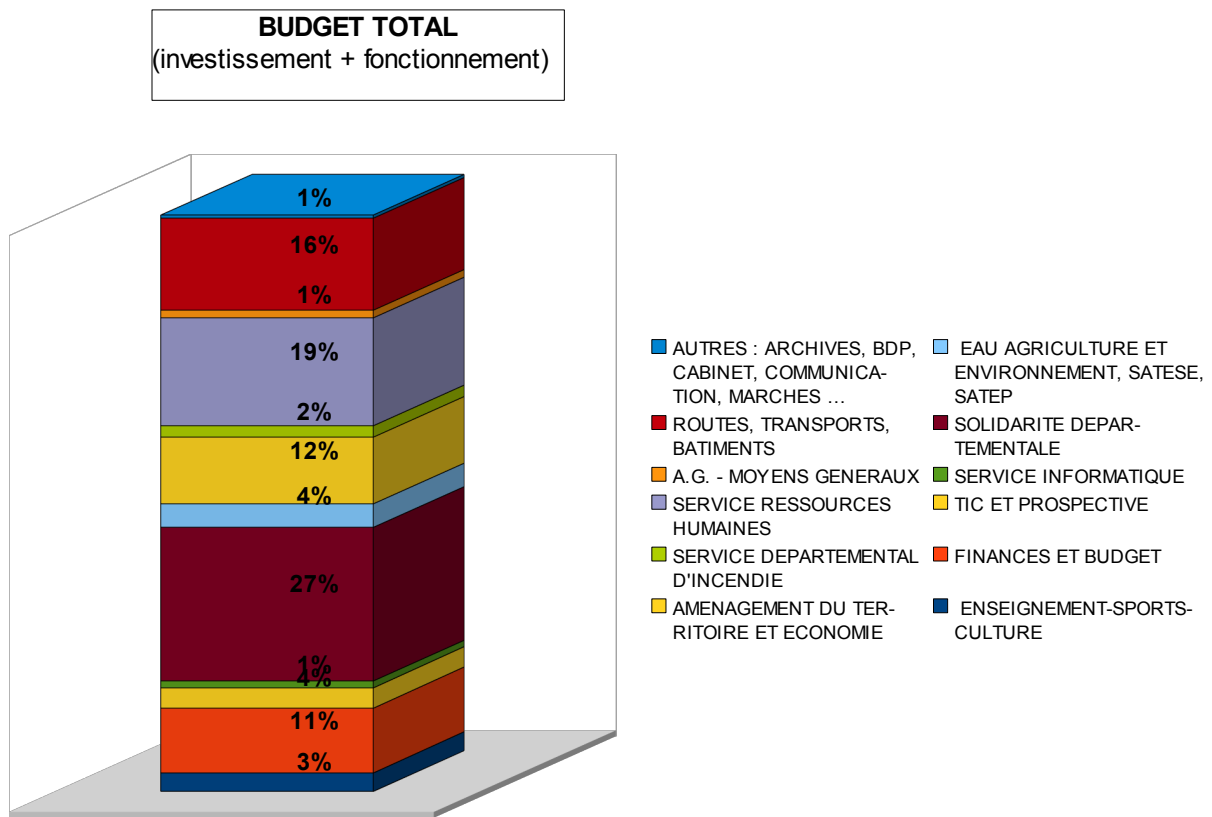
RECETTES INVESTISSEMENT



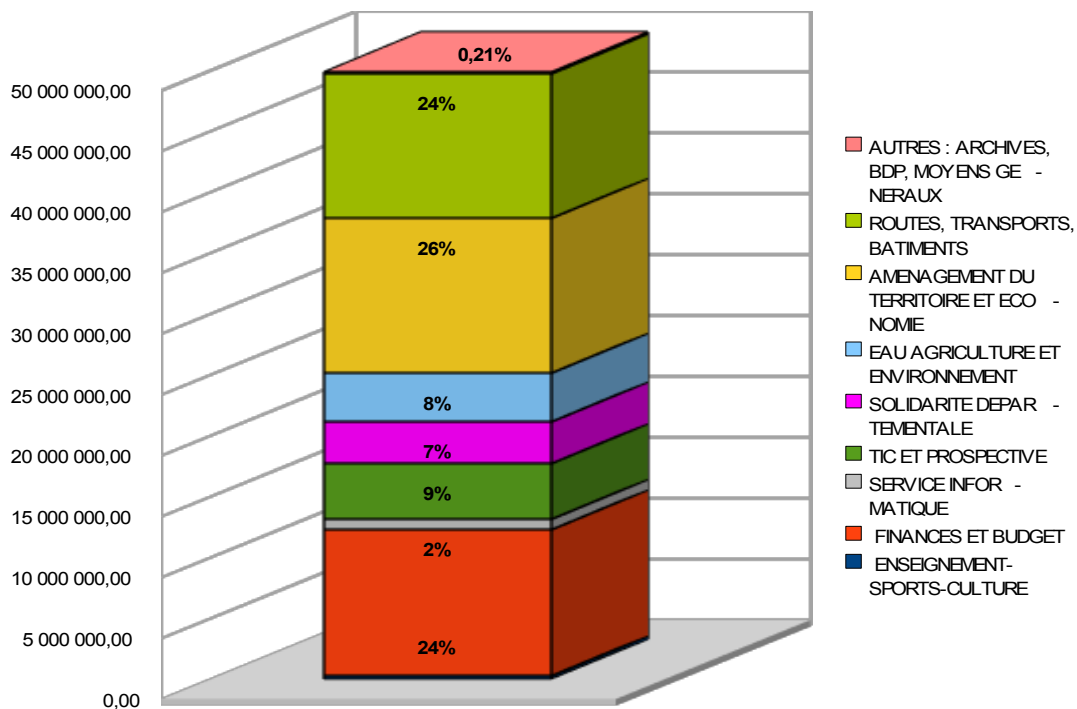
RECETTES FONCTIONNEMENT



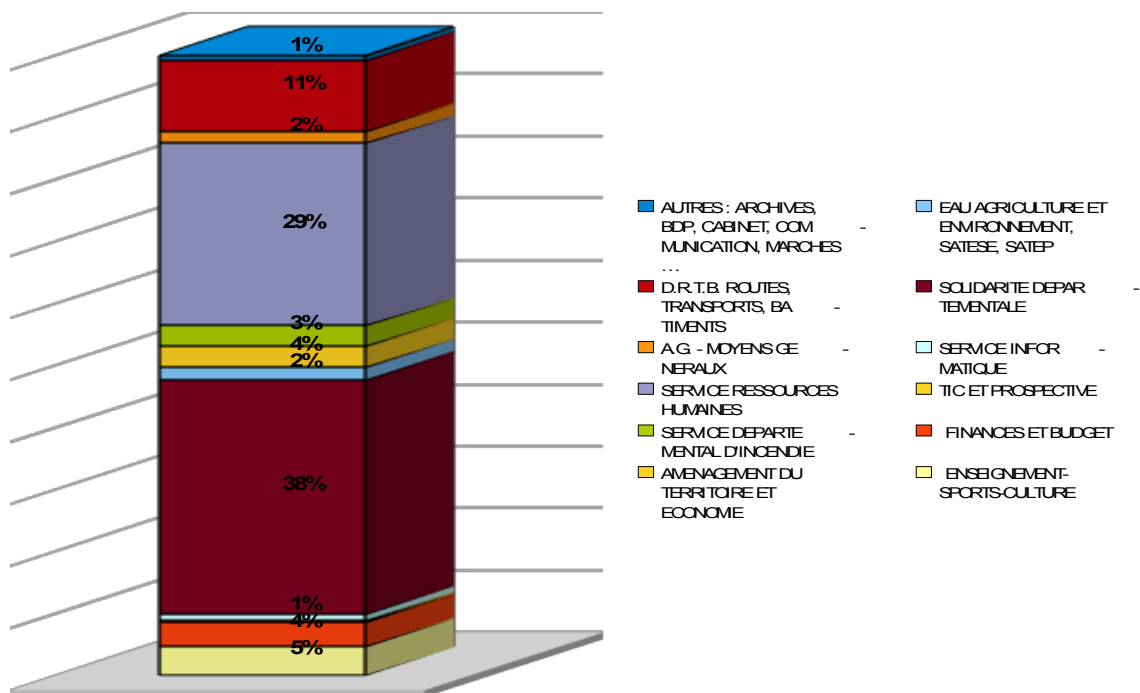
Répartition des dépenses réelles par direction



INVESTISSEMENT (49 897 K€)



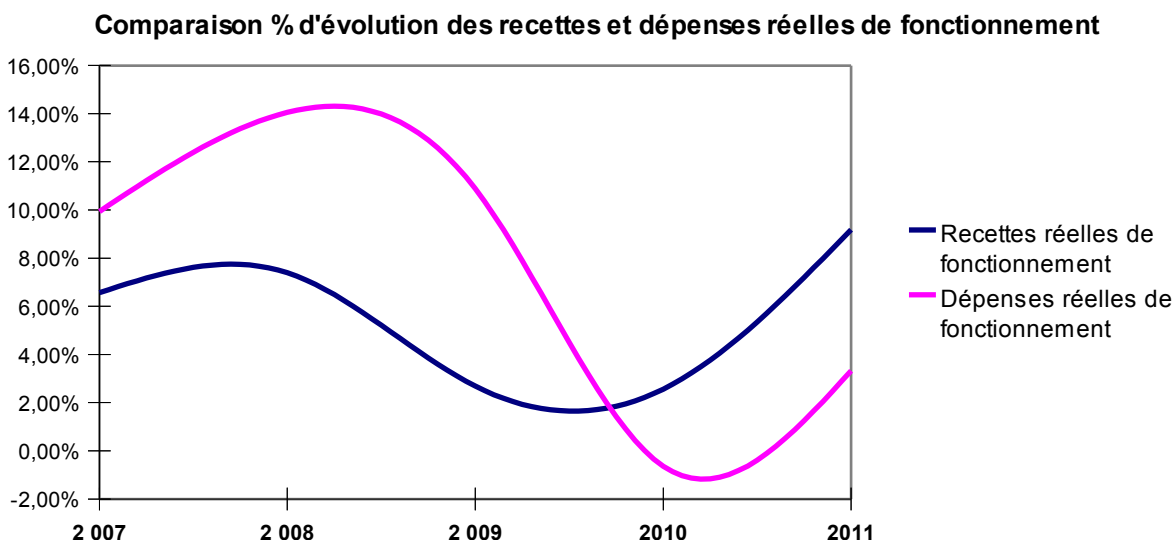
FONCTIONNEMENT (87 981 K€)



Section de fonctionnement

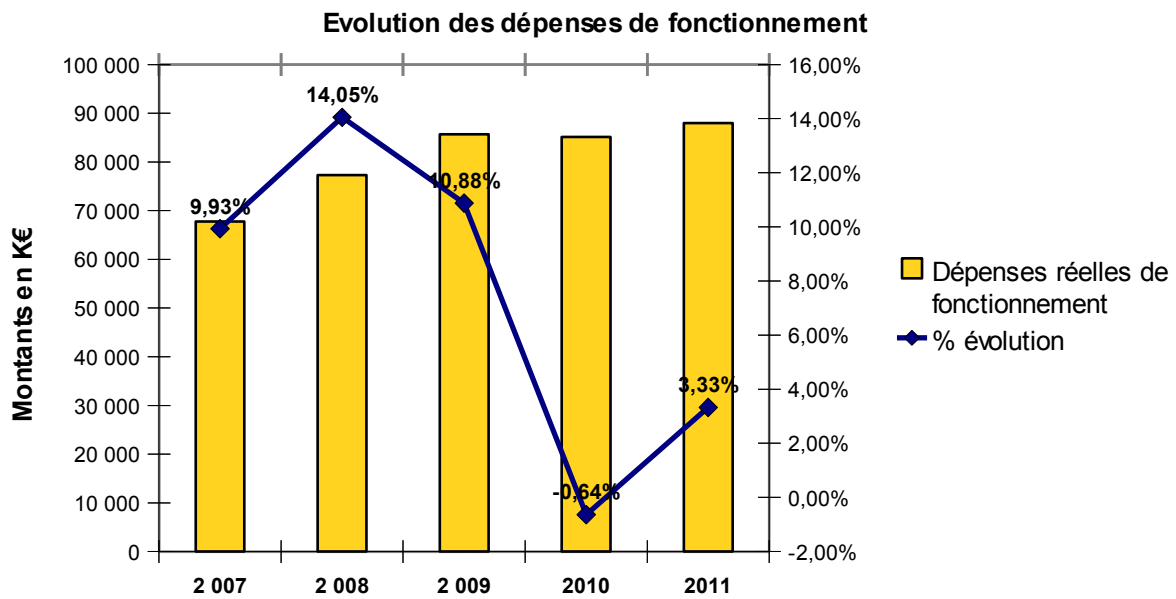
Entre 2007 et 2011, les recettes de fonctionnement ont progressé de 23,49 % contre 29,83 % pour les dépenses de fonctionnement.

Le différentiel de croissance entre les recettes et les dépenses, négatif entre 2007 et 2009 reste cependant positif pour la deuxième année consécutive, les recettes de fonctionnement réelles progressant entre 2010 et 2011 de +9,18 % contre +3,33 % pour les dépenses de fonctionnement, soit un différentiel de près de +6 %, atténuant ainsi "l'effet ciseaux" constaté depuis plusieurs années.



L'effort entrepris pour maîtriser les charges de fonctionnement semble porter ses fruits puisque après plusieurs années d'augmentation jusqu'en 2009 (en moyenne près de +11 % par an entre 2006 et 2009), elles ont baissé en 2010 (- 0,63 %) et augmentent légèrement en 2011 (+ 3,33 %).

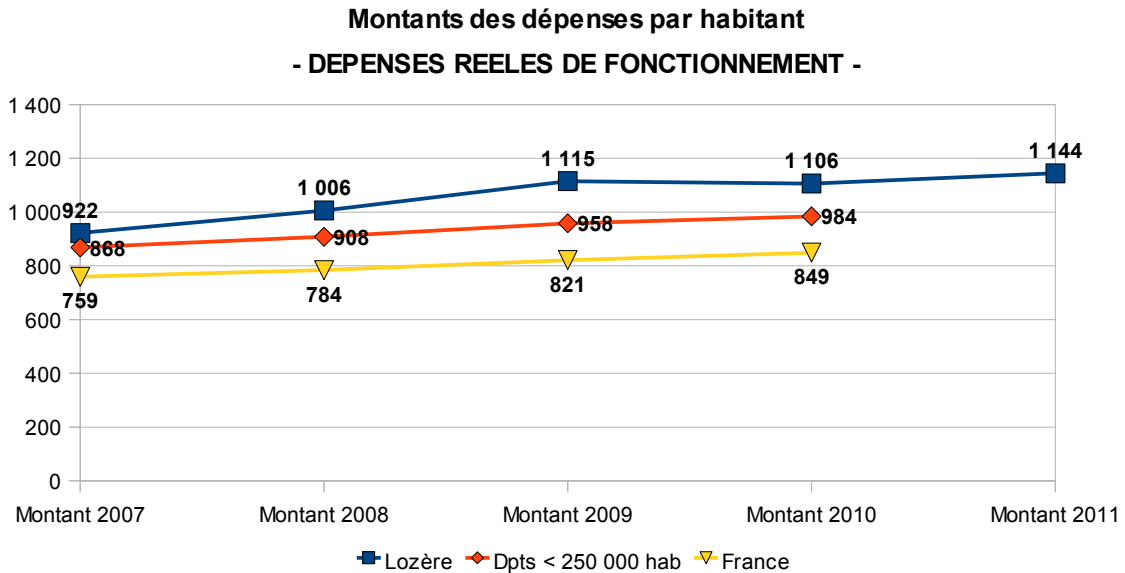
L'évolution des recettes de fonctionnement grâce au Fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté et au Fonds de péréquation des DMTO, permet de reconstituer le taux d'épargne brute à un niveau supérieur à 2010 (21,40 % en 2011 contre 16,94 % en 2010).



Les recettes réelles de fonctionnement restent cependant, sur la période 2007-2011, moins dynamiques (+ 23,5 %) que les dépenses qui progressent de 29,8 % sur la même période.

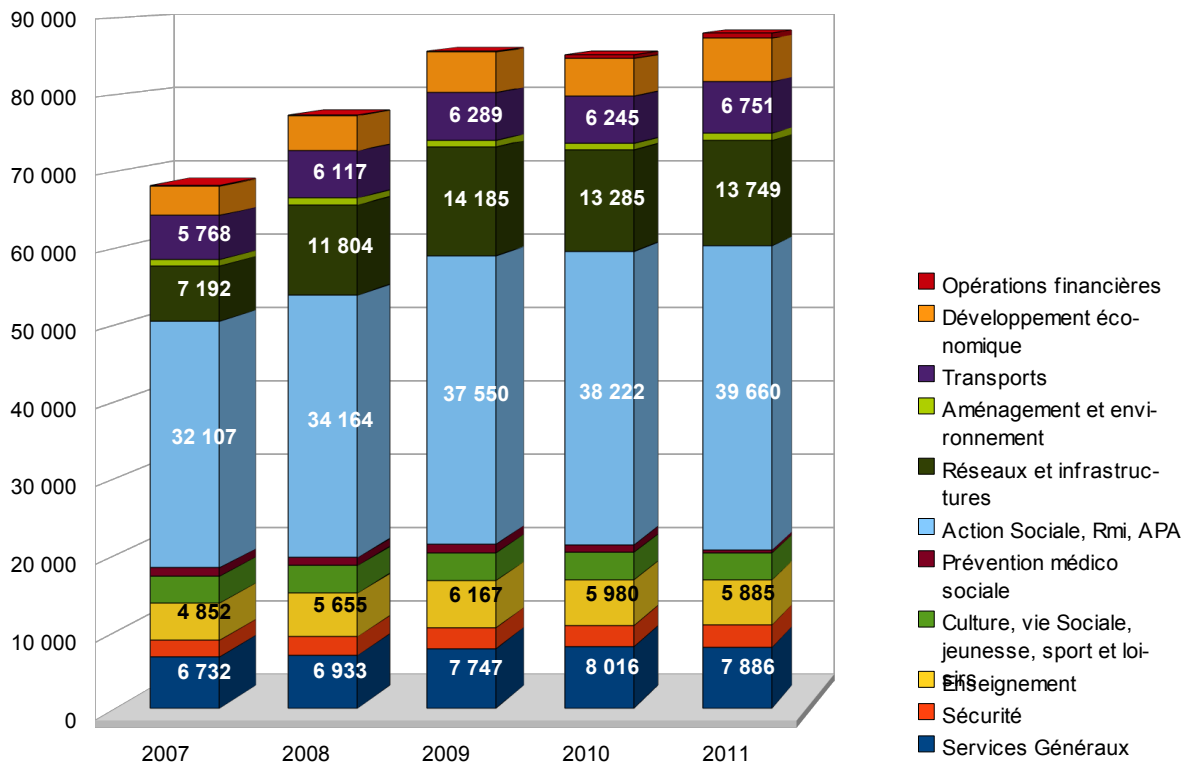
I / EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement atteint en 2011 87,98 M€, soit 1 144 € par habitant (*population : 76 880 hab., source ADF*).



Elles se décomposent comme suit:

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€



Par fonction, le montant des dépenses réelles de fonctionnement, soit 87 981 291 €, se décompose comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€) pour le budget principal par fonction	2007	2008	2009	2010	2011	% évolution 2010/2011	Evolution 2010/2011 en K€
Services Généraux	6 373	6 933	7 748	8 016	7 886	-1,63%	-130
Sécurité	2 147	2 399	2 704	2 713	2 943	8,46%	230
Enseignement	4 852	5 656	6 167	5 980	5 855	-2,10%	-125
Culture, vie Sociale, jeunesse, sport et loisirs	3 518	3 627	3 664	3 593	3 484	-3,04%	-109
Prévention médico sociale	1 096	1 039	1 123	1 008	416	-58,72%	-592
Action Sociale, Rmi, APA	32 107	34 164	37 550	38 222	39 660	3,76%	1 438
Réseaux et infrastructures	7 193	11 804	14 185	13 285	13 749	3,49%	464
Aménagement et environnement	806	925	871	768	923	20,24%	155
Transports	5 768	6 117	6 288	6 245	6 751	8,10%	506
Développement économique	3 822	4 583	5 276	4 911	5 662	15,28%	751
Opérations financières	83	39	119	406	652	60,59%	246
Total	67 765	77 286	85 695	85 148	87 981	3,33%	2 833

Les dépenses réelles de fonctionnement **augmentent entre 2007 et 2011 de près de 29,8 % et de 3,33 % entre 2010 et 2011.**

En volume, les trois premiers postes ayant la plus forte évolution entre 2010 et 2011 sont :

- l'action sociale avec 1 438 K€ d'augmentation, (+ 636 K€ hors part salariale),
- le développement économique avec 751 K€ d'augmentation, (+ 812 K€ hors part salariale qui a diminué entre 2010 et 2011 de – 62 K€). Cette augmentation est principalement due à la mise en place exceptionnelle du programme d'aides aux agriculteurs touchés par la sécheresse 2011.

Par délibération de l'Assemblée en date du 22 juillet et du 12 septembre 2011, le Département a décidé de mettre en place une aide exceptionnelle aux agriculteurs touchés par la sécheresse 2011. Cette aide s'adressait :

- aux éleveurs situés dans les communes déclarées sinistrées au fonds de calamités agricoles,**
- aux structures ayant organisé des opérations collectives d'approvisionnement en fourrages,**
- à la prise en charge de frais financiers des prêts de trésorerie liés à des achats de fourrages.**

931 196 € de subventions ont été accordées dans le cadre de cette aide exceptionnelle.

- les transports avec 506 K€ d'augmentation, (+ 500 K€ hors part salariale).

A noter cependant la baisse de la fonction Prévention médico-sociale qui diminue de - 592 K€ entre 2010 et 2011 suite à des réaffectations de lignes budgétaires.

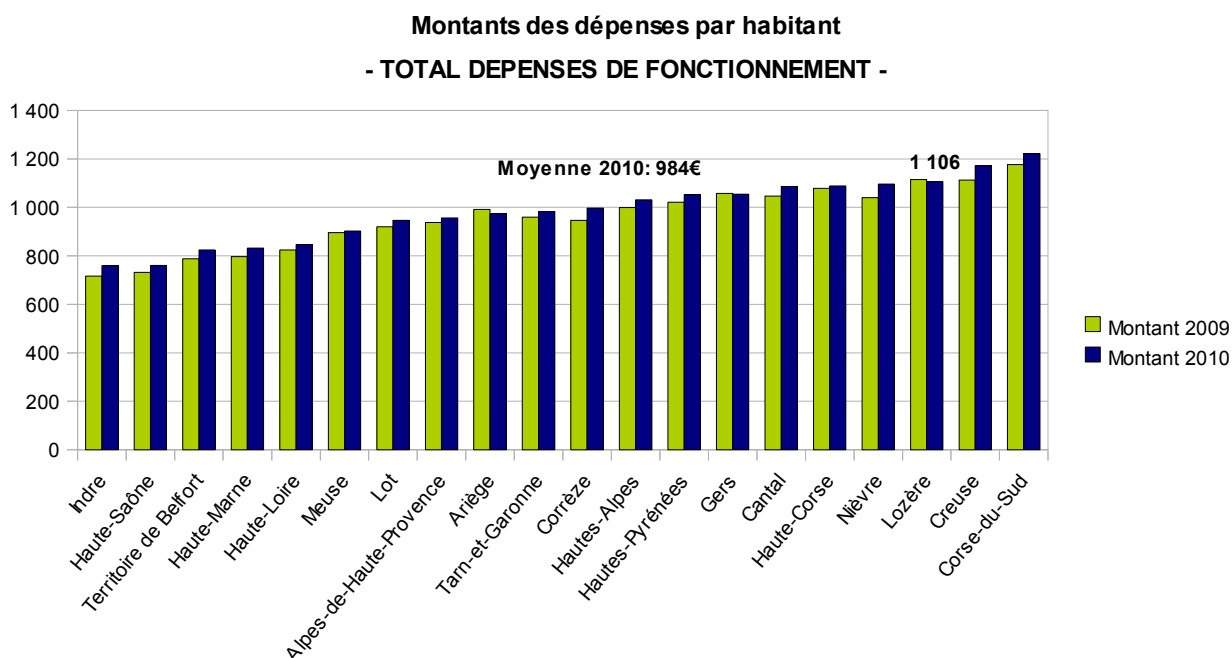
En pourcentage, sur la période 2010/2011, les évolutions par fonction des postes les plus importants sont les suivantes :

- les opérations financières : + 60,49 %, ce poste regroupe notamment le paiement des intérêts de la dette propre du Département ainsi que le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie et des tirages sur emprunts type revolving, passant de 406 K€ en 2010 à 652 K€ en 2011,
- la prévention médico sociale : - 58,75 % (réimputation de lignes budgétaires),
- l'aménagement et l'environnement : + 20,24%,
- le développement économique : + 15,28 %,
- la sécurité : + 8,46 %,
- les transports : + 8,10%.

Quant aux taux d'exécution, ils restent équivalents à 2010 pour atteindre 96,25 % en 2011 (contre 96,30 % en 2010).

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses réelles de fonctionnement en K€	67 765	77 286	85 695	85 148	87 981
Taux d'exécution dépenses réelles de fonctionnement	88,88%	90,99%	96,22%	96,30%	96,25%

Sur la période 2009 à 2010, les dépenses de fonctionnement moyennes par habitant du département ont diminué (1 115 €/hab en 2009 contre 1 106 €/hab en 2010) mais atteignent un niveau légèrement supérieur à celui des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants qui est de 984 €/hab.



Par direction, les crédits évoluent de la manière suivante:

Direction	2010	2011	% évolution
Direction des Finances	2 919 543	3 431 894	17,55%
Cabinet du Président + Communication	537 229	413 027	-23,12%
DATE	3 187 193	3 132 926	-1,70%
DEAE	739 542	1 663 794	124,98%
DESC	4 159 679	4 177 041	0,42%
Assemblées	5 910	7 110	20,30%
Ressources Humaines	25 908 445	25 855 755	-0,20%
Service Informatique	808 474	815 628	0,88%
Archives	69 451	68 959	-0,71%
Bibliothèque	121 107	109 694	-9,42%
DSD	23 205 443	23 793 313	2,53%
DSD ASE	3 746 444	3 609 837	-3,65%
DSD PMI	296 185	265 331	-10,42%
DSD RMI	39 130	0	-100,00%
DSD RSA	5 553 919	5 674 052	2,16%
Moyens Généraux	1 684 703	1 770 675	5,10%
Bureau des Marchés Publics et Contentieux	9 742	52 352	437,40%
DTICP	14 486	253 749	1651,71%
SDIS	2 570 000	2 800 000	8,95%
DRTB Routes	3 149 798	3 221 852	2,29%
DRTB Bâtiments	343 906	282 133	-17,96%
DRTB Transports	6 077 648	6 582 370	8,30%
	85 147 976	87 981 493	3,33%

A / SERVICES GENERAUX

1°- Dépenses de personnel (service du personnel)

a) - Ventilation des dépenses de personnel

Tous budgets confondus, les dépenses de personnel ont évolué, par fonction, de la manière suivante :

Chapitres	Sous-fonction	Total consommé 2007	Total consommé 2008	Total consommé 2009	Total consommé 2010	Total consommé 2011	Evolution 2007/2011	Evolution 2010/2011
-----	LDA	1 011 189	959 148	948 540	993 630	1 001 922	-0,92%	0,83%
930 – Services généraux	Administration générale	3 592 966	3 872 365	4 182 220	4 879 006	4 806 749	33,78%	-1,48%
930 – Services généraux	Assemblée locale	635 119	684 657	713 696	720 420	746 679	17,57%	3,65%
932 – Enseignement	Services communs	217 978	220 546	239 829	204 240	125 797	-42,29%	-38,41%
932 – Enseignement	Collèges	1 882 198	2 560 645	3 036 896	2 998 976	2 889 299	53,51%	-3,66%
933 – Culture, vie sociale, sport	Services communs	888 930	966 579	937 731	967 307	902 541	1,53%	-6,70%
934 – Prévention médico sociale	Services communs	634 510	589 451	638 808	575 196	0	-100,00%	-100,00%
935 – Action sociale	Services communs	3 025 685	3 225 950	3 485 503	3 654 698	4 325 739	42,97%	18,36%
935 – Action sociale	Famille et enfance	906 122	960 300	977 374	1 087 297	1 155 355	27,51%	6,26%
935 – Action sociale	Autres interventions sociales/ Personnes Handicapées	5 592	1 075	175 729	298 154	361 795	6370,35%	21,34%
936 – Réseaux et Infrastructures	Services communs	1 584 545	1 628 094	1 705 526	1 712 188	1 754 024	10,70%	2,44%
936 – Réseaux et Infrastructures	Réseau routier départemental	624 597	4 919 389	7 035 982	7 811 103	7 839 775	1155,17%	0,37%
937 – Aménagement et environnement	Services communs	397 580	469 744	426 501	475 238	479 760	20,67%	0,95%
938 – Transport	Services communs	203 208	199 812	215 313	217 091	222 942	9,71%	2,70%
939 – Développement économique	Services communs	271 348	267 907	299 980	307 531	245 300	-9,60%	-20,24%
TOTAL		15 881 569	21 525 660	25 019 627	26 902 074	26 857 677	69,11%	-0,17%

En cinq ans les dépenses ont augmenté de 69,11 %, augmentation particulièrement forte en 2007 et 2008 suite aux transferts de personnels.

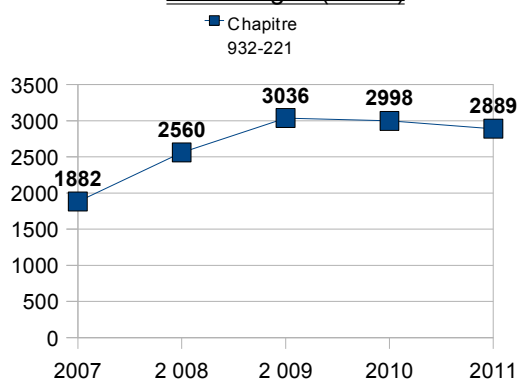
Au 1er avril 2009, 9,5 agents recrutés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ont été intégrés aux effectifs du Département.

Mis à disposition du GIP, leurs salaires et frais annexes font l'objet d'un remboursement au Conseil Général pour un montant global de 367 371 €.

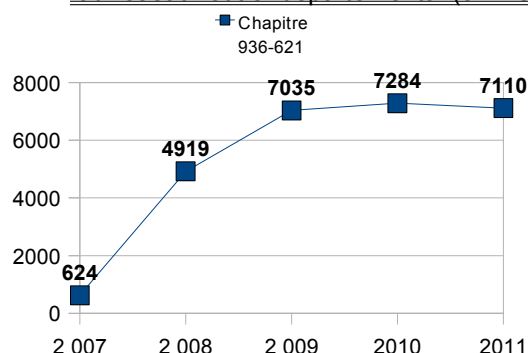
Les augmentations des dépenses de personnels les plus significatives concernent principalement

les chapitres Enseignements, section Collèges, et Réseaux et Infrastructures, section Réseau routier départemental. Elles sont bien sûr liées, pour les années 2007 et 2008, aux transferts des personnels TOS dans les collèges et des personnels D.D.E. affectés aux services des routes.

Depenses de personnels affectés
aux collèges (en K€)



Dépenses de personnels affectés
au réseau routier départemental (en K€)



Evolution de l'effectif

	2008			2009			2010			2011		
	Titulaires + stagiaires	Non titulaires	TOTAL	Titulaires + stagiaires	Non titulaires	TOTAL	Titulaires + stagiaires	Non titulaires	TOTAL	Titulaires + stagiaires	Non titulaires	TOTAL
Pôle Services généraux	65	20	85	72	16	88	77	10	87	75	12	87
Pôle Jeunesse, Vie associative et Culture	101	27	128	109	29	138	112	20	132	122	8	130
Pôle Développement durable	46	12	58	45	14	59	44	17	61	45	14	59
Pôle Social	89	44	133	93	45	138	98	49	147	97	52	149
Pôle Infrastructures	193	8	201	236	8	244	244	2	246	243	2	245
Autres (mises à disposition, personnes percevant une pension, une allocation chômage...)	3	2	5	9	3	12	10	1	11	26	2	28
Total	497	113	610	564	115	679	585	99	684	608	90	698
Évolution année n/n-1			26,82%			11,31%			7,30%			2,05%

Il est à noter que l'effectif du Pôle Infrastructure (Routes) se stabilise en 2011.

Globalement, les effectifs ont augmenté de 14 agents qui se répartissent ainsi :

- + 2 Pôle social,
- - 1 Pôle Infrastructure,
- - 2 Pôle Développement durable,
- - 2 Pôle Jeunesse, vie associative & Culture,
- + 17 Autres. Cette augmentation correspond pour l'essentiel aux OPA (Ouvriers des parcs et ateliers) mis à disposition du Conseil général (+13 OPA) et à l'augmentation des agents mis à disposition de la MDPH (+4 agents).

	2008	2009	2010	2011
Personnel rémunéré par le Département au 31 décembre	610	679	684	698
Personnel mis à disposition à titre gratuit	70	16	22	18
Total personnel œuvrant pour le Département	680	695	706	716

Personnel mis à disposition à titre gratuit au 31 décembre

	2008	2009	2010	2011
Pôle Services généraux	0	0	0	0
Pôle Jeunesse, Vie associative et Culture	7	2	2	2
Pôle Social	1	0	1	2
Pôle Infrastructures	62	14	19	14
Total	70	16	22	18

	2008	2009	2010	2011
Dépenses réelles totales de personnel (en K€) Budget Principal et LDA	21 525	25 019	26 902	26 858
Evolution année n/n-1	35,54%	16,23%	7,53%	-0,16%%
Effectif en ETP (Équivalent Temps Plein) au 31/12	549,45	588,15	655,10	645,40
Evolution année n/n-1	30,40%	28,10%	11,38%	-1,48%
Dépenses / ETP	39,17 €	42,53 €	41,07 €	41,61 €
Evolution année n/n-1	3,93%	8,57%	-3,43%	1,33%

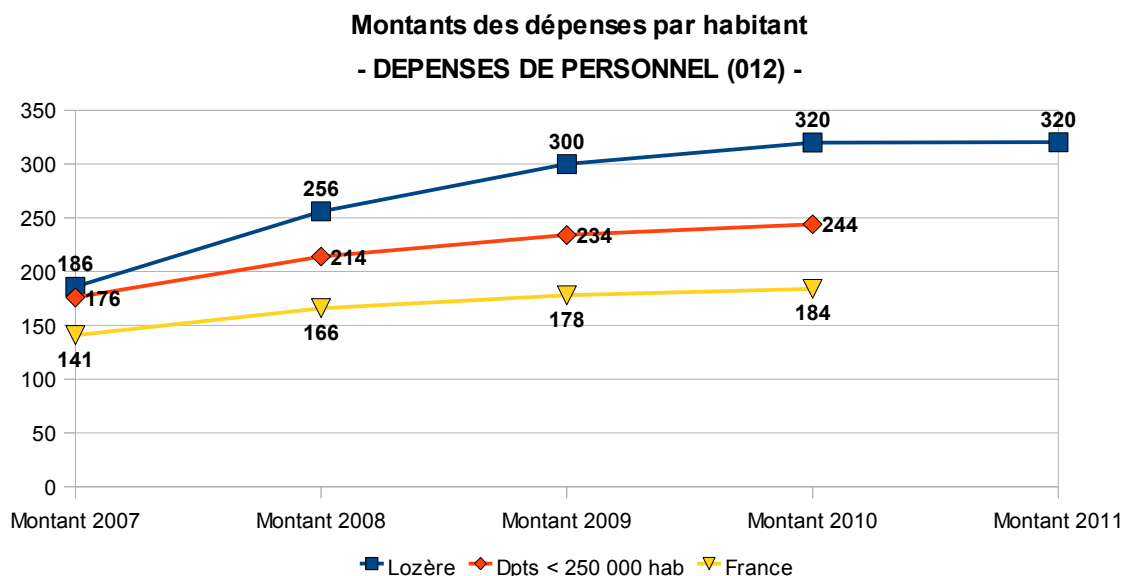
Les dépenses réelles de personnel diminuent de -0,16 % entre 2010 et 2011, les effectifs en ETP diminuaient de 1,48 % sur la même période.

En recettes, le montant total des compensations 2011 s'élève à 11 931 838 € réparti comme suit :

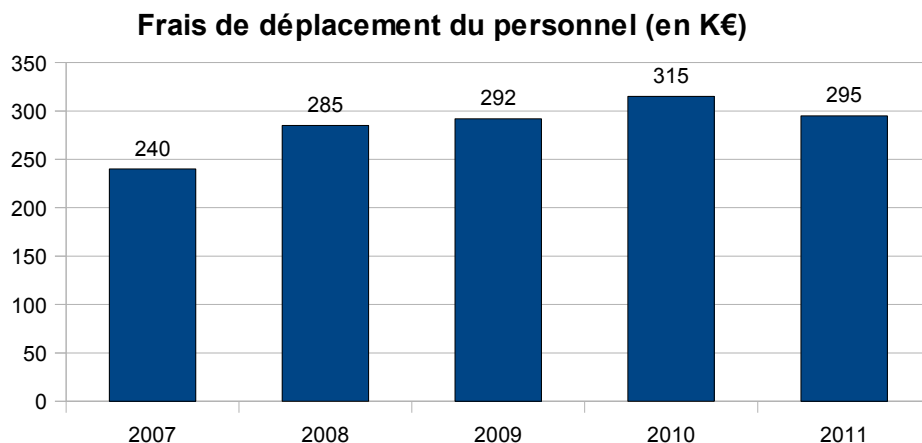
- TSCA : 9 395 263 € (-0,35% entre 2010 et 2011),
- TIPP complémentaire : 2 536 575 € (-0,21% entre 2010 et 2011).

En tenant compte des compensations, le coût net des dépenses de personnel en 2011 est de 14 926 K€ (26 858 K€ - 11 932 K€), il était de 14 931 K€ en 2010. La charge nette pour le Département reste stable entre 2010 et 2011.

Le chapitre 012 "charges de personnel" du budget principal en €/hab évolue depuis 2007 de la manière suivante:



b) - Evolution des frais de déplacement

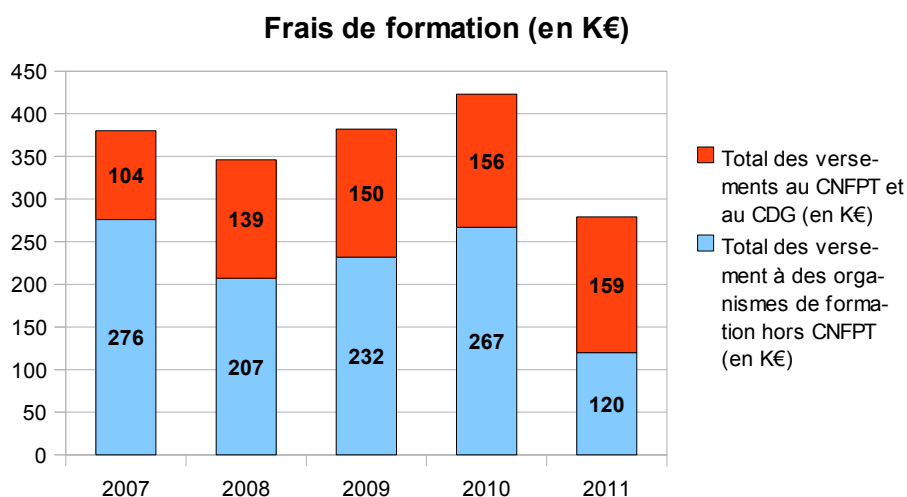


Les frais de déplacement des agents rattachés au budget principal y compris les agents du SATESE et du SATEP ont diminué de - 6,35 % en 2011 par rapport à 2010.

La diminution des frais de déplacement est principalement due à l'organisation sur le site du Conseil général d'un nombre plus élevé de formation par le biais du CNFPT.

c) - Frais de formation des agents

(en K€)	2007	2008	2009	2010	2011
Total des versement à des organismes de formation hors CNFPT	276	207	232	267	120
Total des versements au CNFPT et au CDG	104	139	150	156	159
Total	380	346	382	423	279



Les cotisations au Centre National de la Fonction Publique Territoriale sont assises sur le traitement brut global de chaque agent (**0,9 %**). S'ajoutent à ces cotisations, les remboursements pour frais de concours qui fluctuent chaque année en fonction des agents nommés sur la collectivité ainsi que la cotisation au profit du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale.

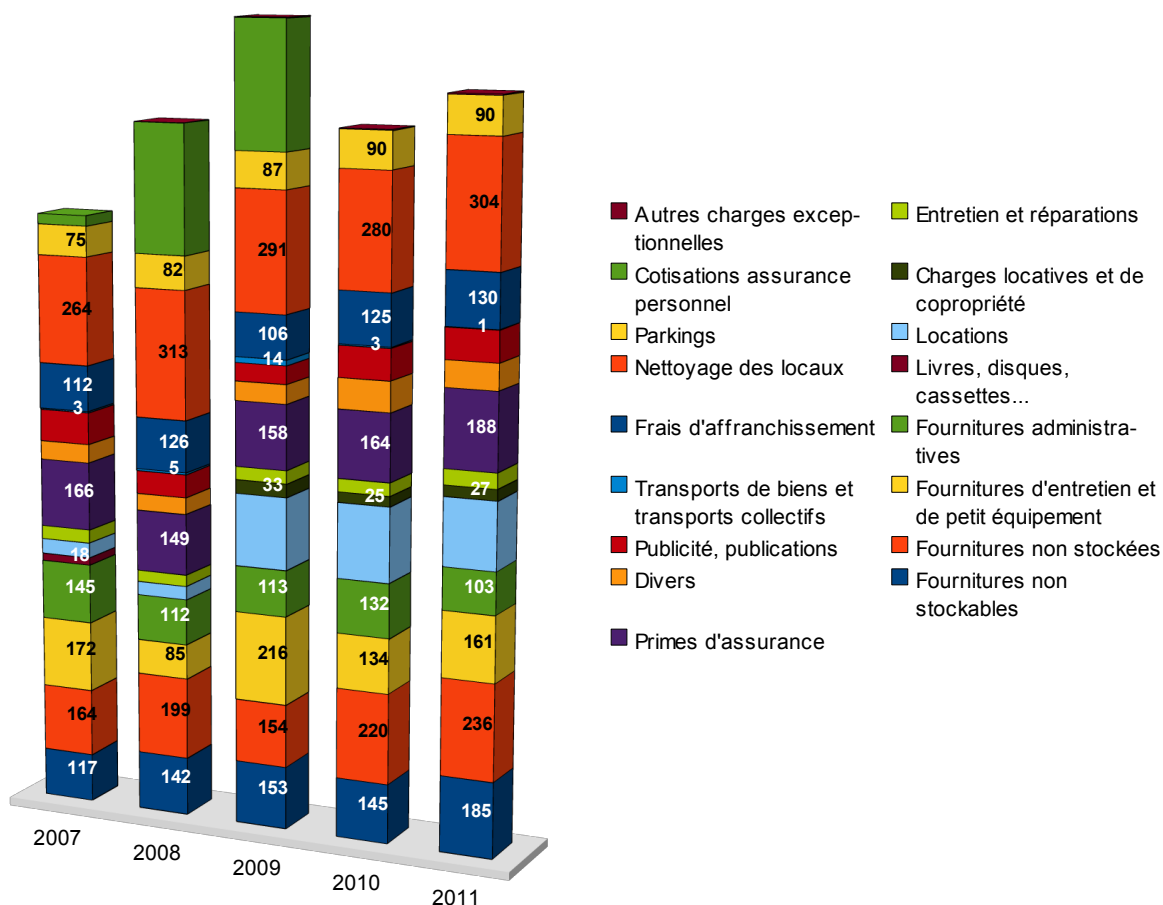
La baisse des versements aux organismes de formation hors CNFPT (-55 % entre 2010 et 2011) s'explique par un nombre de formation plus important réalisé par la collectivité et une sensibilisation des agents qui ont été invités à suivre les formations du CNFPT au lieu de s'adresser aux autres organismes de formation.

La mise en place du plan de formation a également permis de définir une priorité des formations en fonction des besoins des services, notamment les formations CNFPT au management pour les directeurs et chefs de service, aux entretiens professionnels pour tous les évaluateurs, à la police de conservation du domaine routier départemental, et toutes les nouvelles formations organisées en Lozère et réalisées en intra au sein du CG. Les agents du Conseil Général ont bénéficié de 1450,50 jours de formation CNFPT en 2011 (formation continue, préparation aux concours et formation d'intégration). Le nombre de jours de formation était de 422,50 jours en 2010 (hors jours de préparation concours non répertoriés en 2010).

2° - Dépenses du service des Moyens généraux

en K€	2007	2008	2009	2010	2011
Fournitures non stockables	117	142	153	145	185
Eau et assainissement	12	8	16	10	23
Energie – Electricité	105	134	137	135	162
Fournitures non stockées	164	199	154	220	236
Combustibles	114	138	108	160	167
Carburants	50	61	46	60	69
Fournitures d'entretien et de petit équipement	172	85	216	134	161
Fournitures d'entretien	4	6	7	11	14
Fournitures de petit équipement	75	46	52	63	59
Habillement et vêtements de travail	93	33	157	60	88
Fournitures administratives	145	112	113	132	103
Locations	37	33	176	182	165
Locations immobilières			142	161	162
Locations mobilières	37	33	34	21	3
Charges locatives et de copropriété			33	25	27
Entretien et réparations	33	28	32	32	38
Matériel roulant	25	26	30	29	28
Autres biens mobiliers	6	1	1	1	2
Maintenance	2	1	1	2	8
Primes d'assurances	166	149	158	164	188
Divers	46	41	47	74	64
Documentation générale et technique	40	40	41	50	54
Autres frais divers	6	1	6	24	10
Publicité, publications, relations publiques	78	56	44	76	75
Annonces et insertions	12	8	8	7	19
Catalogues et imprimés et publications	66	48	36	69	56
Transports de biens	3	5	14	3	1
Frais d'affranchissement	112	126	106	125	130
Frais de nettoyage des locaux	264	313	291	280	304
Cotisations pour assurance du personnel	25	312	306	0	0
Autres charges – Parkings	75	82	87	90	90
Autres charges exceptionnelles		1	2	2	3
TOTAL	1 455	1 684	1 932	1 684	1 770

Evolution des dépenses du service des moyens généraux - en K€ -



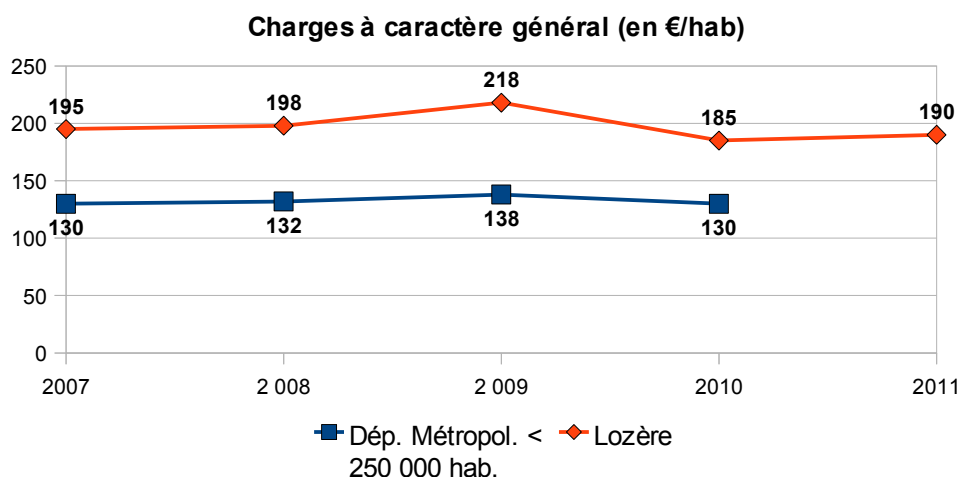
Les différents postes gérés par les moyens généraux évoluent de la manière suivante :

- **Eau** : En 2011, ont été payées les consommations 2010 facturées en décembre 2010 et les consommations 2011 (y compris celles facturées en décembre 2011). Les rattachements sur cette catégorie de dépenses n'ont été réalisés qu'à partir de 2011.
- **Electricité** : La hausse des tarifs de l'électricité explique l'augmentation de la dépense (162 K€ en 2011 contre 135 K€ en 2010).
- **Combustibles et carburants** : la progression de 7,27 % des fournitures non stockées est due à l'augmentation des tarifs des matières premières et au raccordement au réseau de chaleur.
- **Fournitures administratives** : la baisse de 21,97 % provient de la diminution des dépenses de consommables informatiques (coût réduit des consommables des nouvelles imprimantes, copieurs sous contrats incluant fourniture de consommables).
- **Locations mobilières** : la baisse du coût des locations mobilières s'explique par la diminution du nombre de véhicules loués.
- **Primes d'assurances** : l'augmentation de 14,63 % du montant des primes d'assurance s'explique principalement par l'augmentation des assurances pour la flotte automobile impactée par de nombreux sinistres en 2010.

- **Annonces et insertions** : le coût des dépenses pour les annonces et insertions a plus que doublé entre 2010 et 2011, certains crédits auparavant gérés par d'autres services ayant été réaffectés au service des moyens généraux.
- **Nettoyage des locaux** : l'augmentation des frais de nettoyage des locaux de 8,57 % est due à la révision des prix des marchés indexés annuellement sur un coefficient contractuel, (ichtts2 : + 1,05812685228 %) ainsi qu'à des locaux supplémentaires qui ont fait l'objet d'avenants, pour un montant de 304 K€, soit une augmentation de 24 K€ par rapport à 2010.

Les charges à caractère général tous services confondus (chapitre 011: achats, services extérieurs y compris les charges d'entretien et de réparation de la voirie, impôts et taxes, etc) atteignent en 2011 un montant de 14,627 K€ contre 14,347 K€ en 2010, soit une légère augmentation de 1,95 %.

En 2010, elles représentaient un coût par habitant de 185 € pour la Lozère, contre 130 € pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.



3° - Dépenses du Service Informatique

Les missions du Service Informatique ont considérablement évolué en 2007 expliquant la progression des charges :

- la prise en charge de la téléphonie mobile et fixe (télécommunication),
- la prise en charge du parc de copieur (location mobilière des copieurs),
- l'impact de la décentralisation acte II avec une trentaine de sites supplémentaires (télécommunication et maintenance),
- la prise en charge de l'informatique des collèges fin 2007.

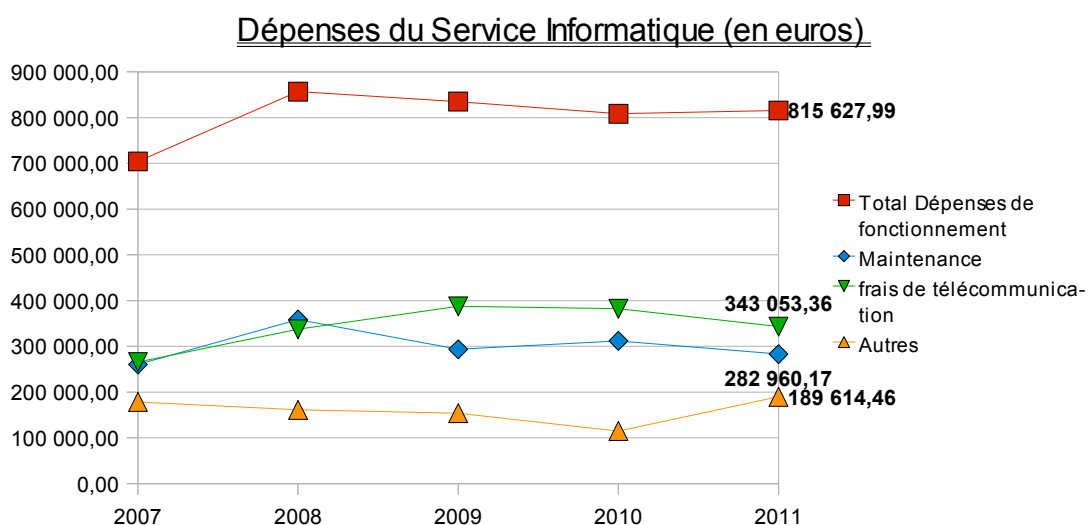
Entre 2010 et 2011, les frais de télécommunications sont en baisse de -10,2 %. Depuis deux ans, le service informatique tend à supprimer les contrats de maintenance dont les montants paraissent trop élevés. La quasi totalité des contrats a été renégociée à ce jour. A noter que près de 60% du montant des frais de télécommunication concernent les coûts de raccordement des différents sites du Conseil Général entre eux. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de sites à raccorder, ainsi que du nombre de mobiles, dans le cadre des derniers transferts de compétences a fortement impacté ces dernières années le budget de télécommunication (ainsi que, dans une moindre mesure, le renouvellement des marchés et l'augmentation des débits de liaison pour répondre aux besoins des directions).

Les frais de maintenance sont aussi en diminution de -9,27%.

Parallèlement, les locations mobilières enregistrent une forte hausse, supérieure à 100%. Le Conseil général a décidé il y a trois ans de changer de politique en matière de copieurs et grosses imprimantes en passant d'une politique d'achat à une politique de location ce qui explique cette forte croissance.

Quant aux « autres » crédits, leur augmentation résulte de l'accroissement du nombre de sites et de services internet.

Sur l'ensemble du budget de fonctionnement du service informatique, les dépenses 2011 restent stables et atteignent 815 K€.



4° - Dépenses des services Cabinet et Communication

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses cabinet et communication	276 208 €	300 441 €	530 254 €	537 229 €	413 027 €
dont dépenses de communication	218 751 €	247 053 €	481 859 €	491 558 €	357 782 €

En 2011, le budget de fonctionnement de la communication représente globalement 0,47 % des dépenses réelles totales de fonctionnement.

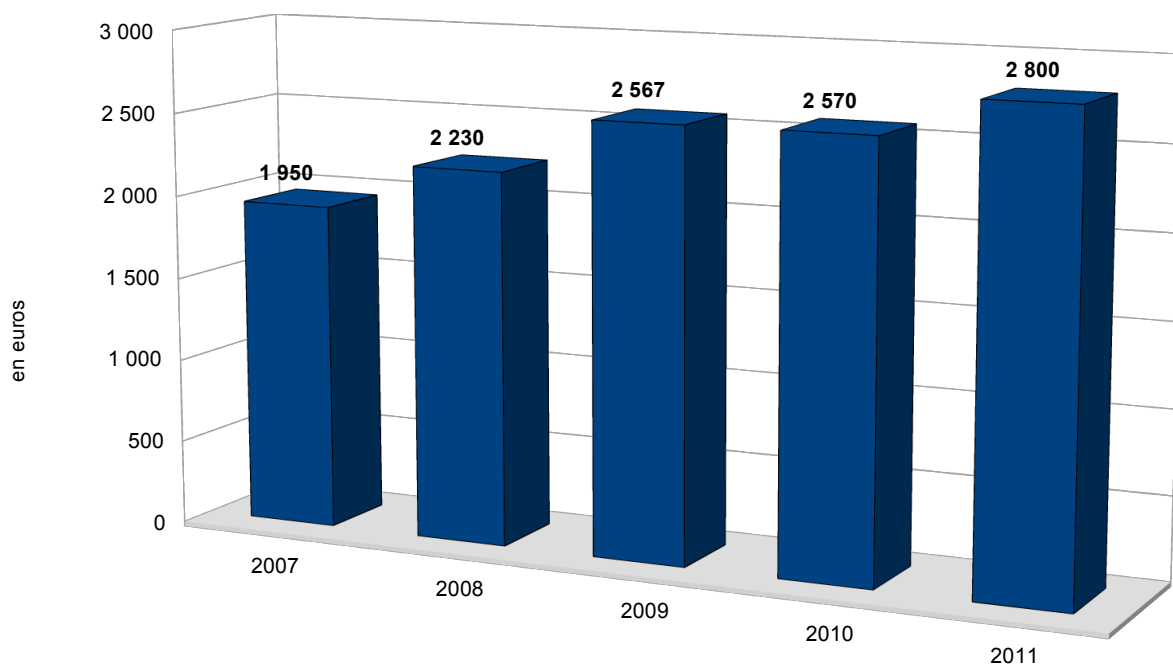
B / SERVICE SECURITE : LE FINANCEMENT DU SDIS

Depuis 2007, les dépenses de fonctionnement du département pour financer le SDIS ont augmenté de 43,58 %, conséquence de la loi de modernisation de la sécurité civile mise en place en 2004 qui a renforcé le rôle du département dans le financement de cet établissement. Le SDIS a par ailleurs dû faire face à des besoins nouveaux en personnels, en véhicules, en matériel médical dans le cadre de sa modernisation à la suite de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Analyses et de Couvertures des Risques.

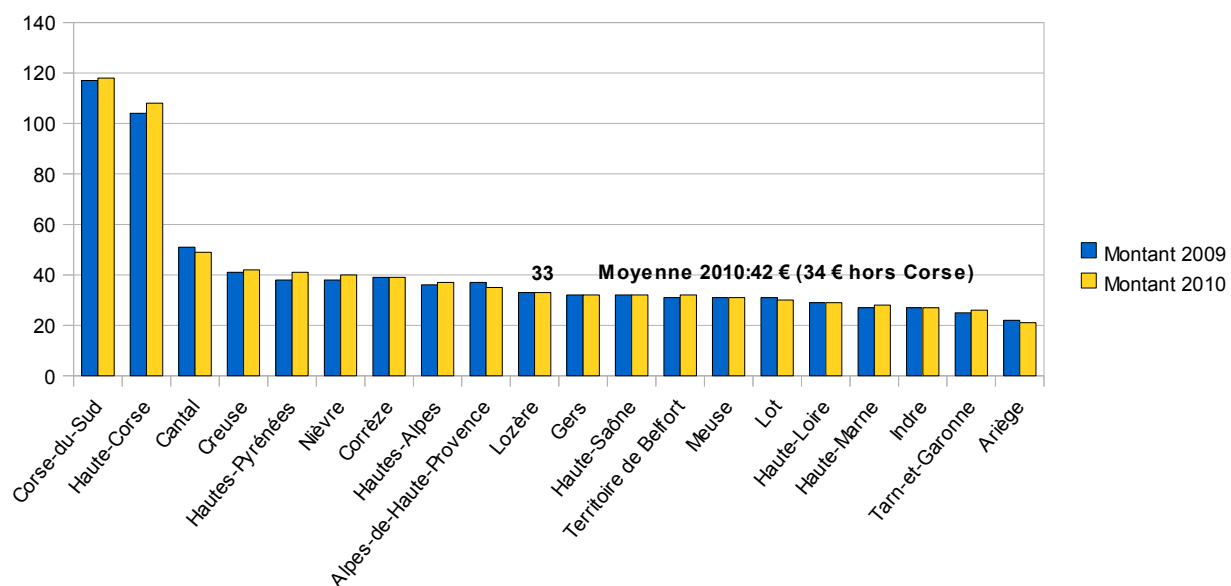
La contribution annuelle du SDIS est fixée lors du vote du budget primitif. Elle tient compte des dépenses nouvelles du SDIS ainsi que de l'évolution du taux d'inflation prévisionnelle définie par la loi de finances ou projet de loi de finances et ce conformément à la convention définissant les relations entre le Conseil Général et le SDIS.

En 2011, la participation au SDIS a été augmentée de 230 K€ par rapport à 2010.

Contribution départementale au SDIS



Montants des dépenses par habitant - SDIS -



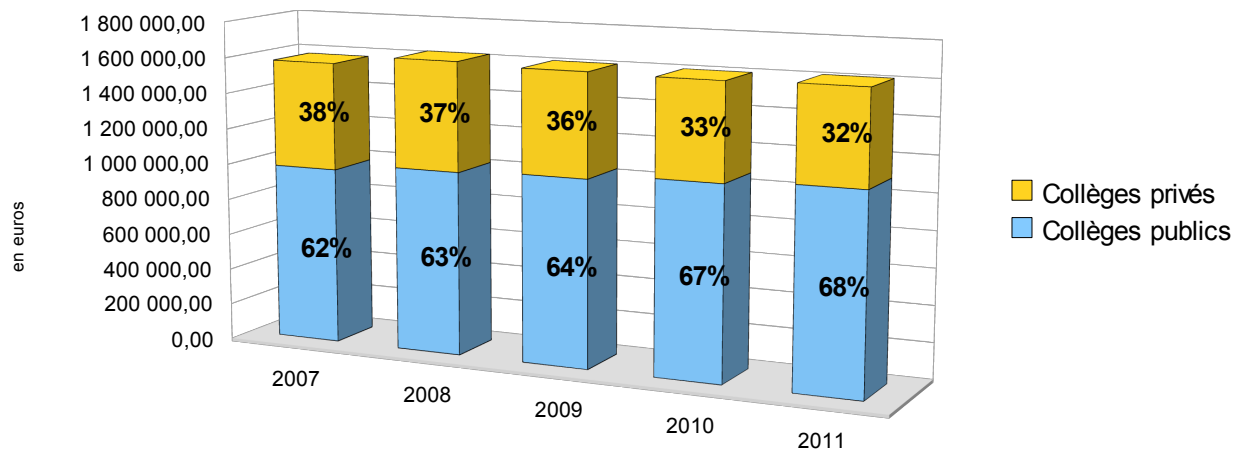
C / ENSEIGNEMENT, CULTURE ET SPORT

1° - Les collèges, écoles et universités

Les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés évoluent de la manière suivante :

en K€	2007	2008	2009	2010	2011
Collèges publics	980	1 019	1 037	1 069	1 094
Evolution	-2,31%	3,96%	1,77%	3,09%	2,34%
Collèges privés	913	926	882	827	806
Evolution	45,61%	1,42%	-4,75%	-6,24%	-2,54%
Total	1 893	1 945	1 919	1 896	1 900
Evolution	16,13%	2,75%	-0,98%	-0,37%	0,21%

Dotations de fonctionnement collèges

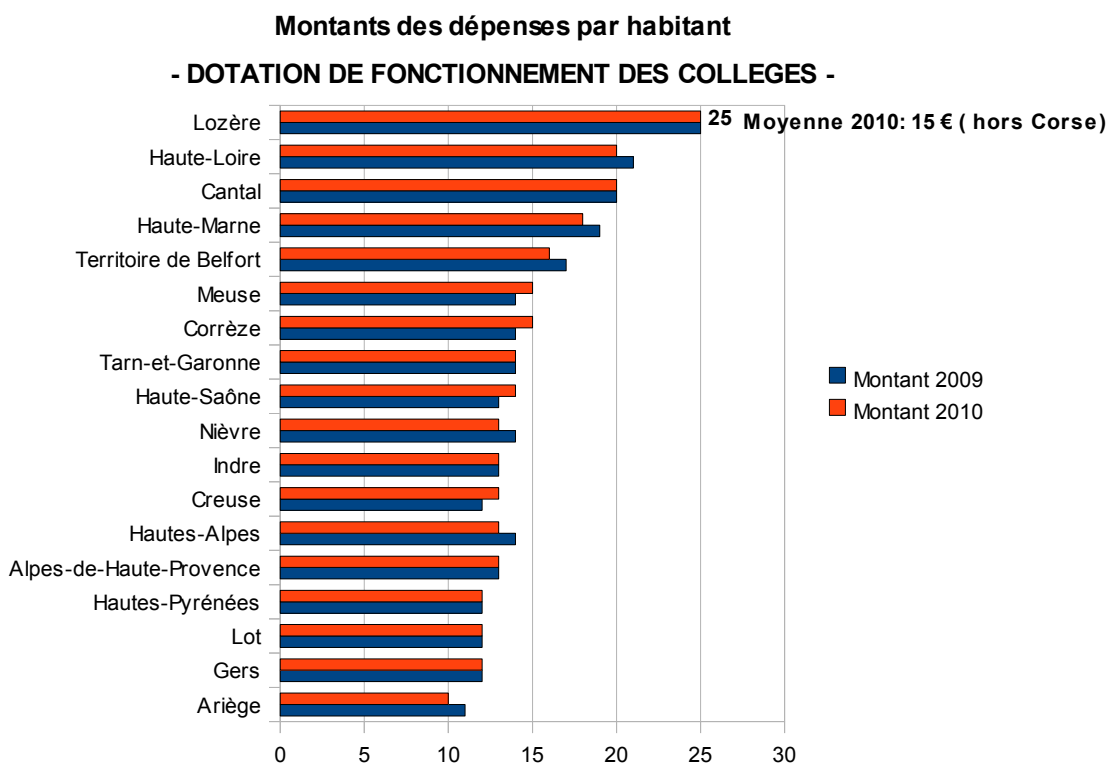


La dotation moyenne par élève en 2011 s'élève à 423,96 € (427,36 € en 2010).

	2007	2008	2009	2010	2011
Nbre d'élèves dans les collèges publics	2 304	2 368	2 479	2 483	2 514
Nbre d'élèves dans les collèges privés	1 379	1 312	1 247	1 247	1 237
TOTAL	3 683	3 680	3 726	3 730	3 751

Depuis 2007, l'effectif des collèges publics a augmenté de 9,11% ; celui des collèges privés a diminué de -10,3 %.

En moyenne, les dotations versées aux collèges publics et privés représentent un coût par habitant de 25 € contre 15 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate, soit pratiquement le double.



Le Département accompagne également les projets pédagogiques des collèges et des écoles comme notamment les voyages scolaires (67 125 €), le programme "collèges au cinéma" (10 954 €), l'éducation à l'environnement (29 813 €), les sections sportives et classes promotionnelles (27 451 €), l'apprentissage de la natation (26 458 €).

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2007, en application de l'article 82 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la contribution forfaitaire des dépenses de rémunérations des personnels TOS affectés à l'externat des élèves poursuivant leurs études dans des collèges publics, a été transférée au Département.

En 2011, une hausse de 28 % de cette recette est constatée. Cette évolution est due d'une part à une augmentation conséquente des tarifs pour atteindre un tarif unique des pensions et demi-pensions dans tous les collèges et d'autre part à une extension de l'assiette de ce prélèvement à tous les tarifs et non plus seulement à ceux des pensions et des demi-pensions.

En€	2007	2008	2009	2010	2011
FARPI	199 981	206 552	201 183	187 352	239 866

Le Département a également une action forte auprès de l'enseignement supérieur : 278 077 € ont été accordés aux antennes universitaires présentes sur le territoire de la Lozère.

2° - La Culture

La structure des dépenses pour la culture, toutes directions confondues, se présente comme suit :

en K €	2007	2008	2009	2010	2011
Activités artistiques et action culturelle	1 208	1 300	1 270	1 180	1 201
Patrimoine	73	87	68	127	79
Bibliothèques, médiathèques	163	149	161	158	148
Musées	135	133	172	161	110
Service d'Archives	204	146	170	137	129
TOTAL	1 783	1 815	1 841	1 763	1 667

72 % des crédits alloués concernent les activités artistiques et les actions culturelles pour un montant total de 1 201 K€.

Structure des subventions culture en 2011

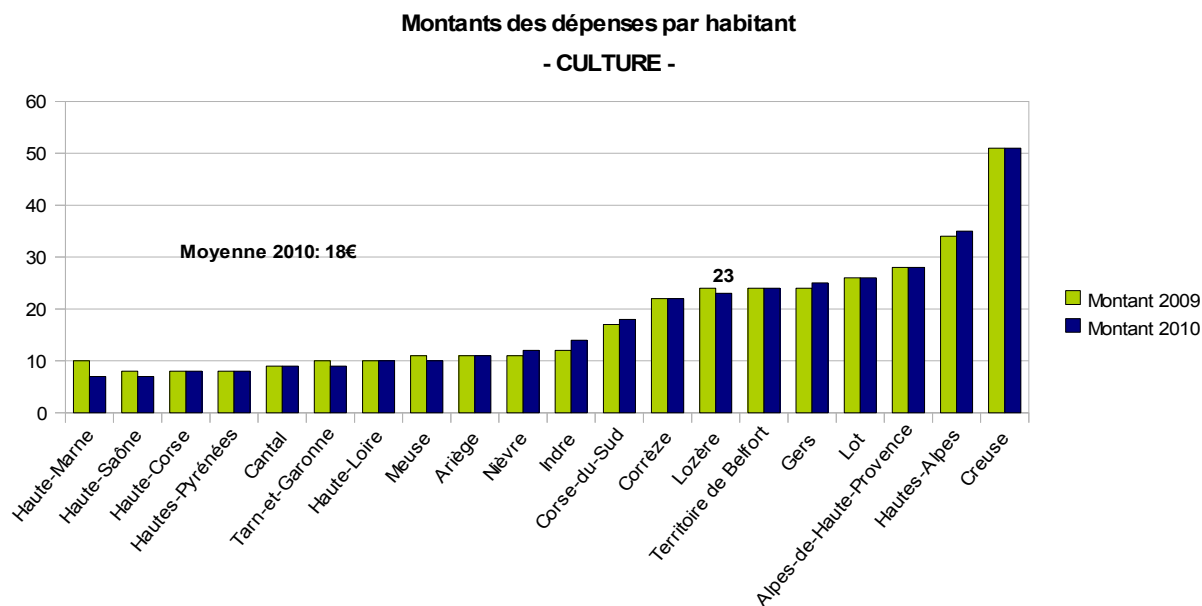
1 201 120 €



Parmi les organismes aidés, la participation du Conseil Général au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal est restée stable depuis 2007 et s'élève à 500 000 €.

	2007	2008	2009	2010	2011
Montant de la participation du Département au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal	495 222 €	515 222 €	495 222 €	500 000 €	500 000 €
ADDA Scènes Croisées	234 554 €	234 554 €	229 954 €	230 000 €	246 000 €

En 2010, le Conseil général de la Lozère a consacré 23 €/hab à la culture pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 18 €/hab.



3° - Le Sport

En 2011, 833 431 € de crédits ont été consacrés aux sports, à la jeunesse et aux classes sportives, soit une augmentation de + 6,3 % par rapport à 2007.

Ils se décomposent

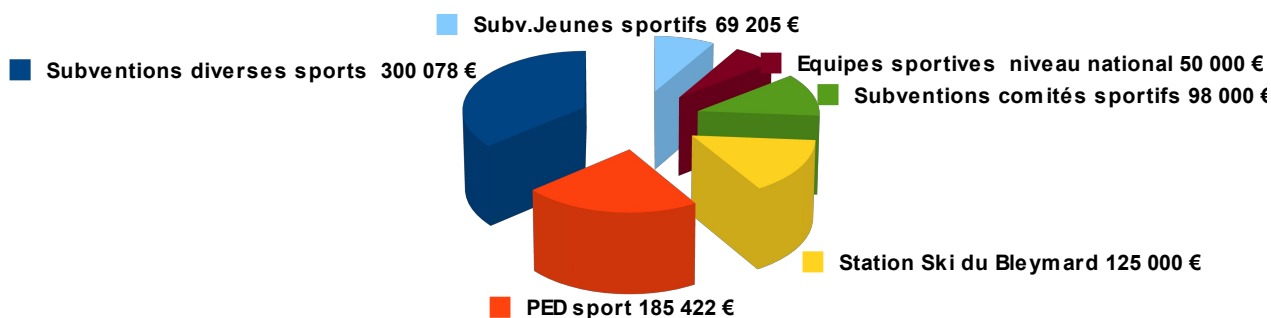
- d'une part, en subventions pour un montant de 827 705 € :

	2007	2008	2009	2010	2011	% d'évolution 2010/2011
Montant des subventions Sport en euros	784 264 €	770 449 €	796 678 €	780 190 €	827 705 €	6,1%

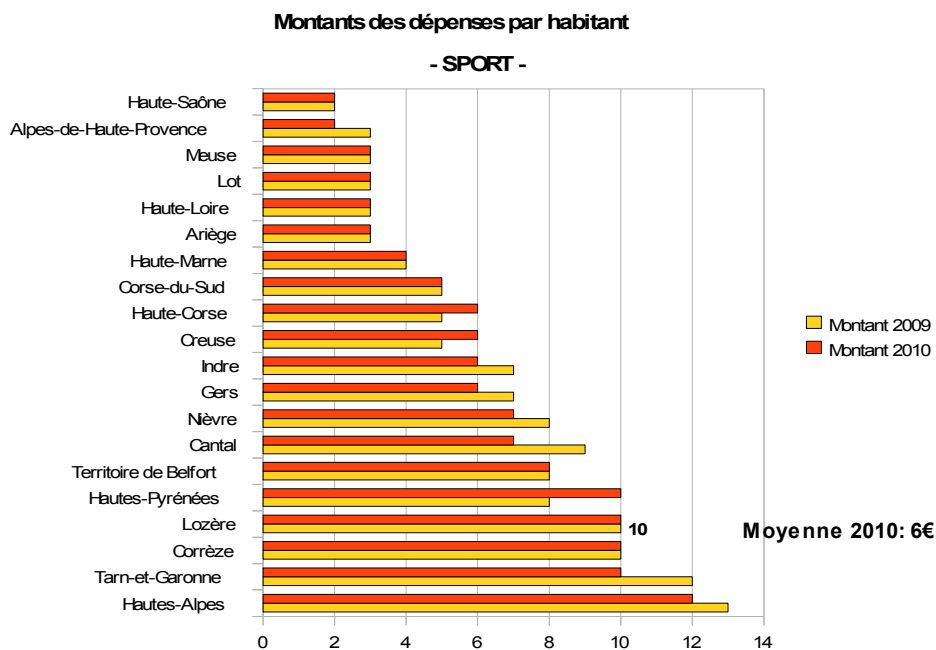
Les subventions Sport ont augmenté entre 2010 et 2011 de 6,1%. Cette augmentation est principalement due aux subventions exceptionnelles versées pour le championnat d'Europe d'endurance équestre à Florac et pour le championnat du monde d'enduro moto à Mende.

- d'autre part, à hauteur de 5 725,60 € pour le paiement des consommations du réseau de chaleur pour les bâtiments du Comité Départemental Olympique Sportif et de la Mission Locale Lozère.

Structures des subventions sports en 2011 : 827 705 €



En 2010, 10 €/hab ont été consacrés aux activités sportives en Lozère contre en moyenne de 6 €/hab pour les départements métropolitains de la même strate. Seul le département des Hautes-Alpes (12€/hab) a consacré un montant par habitant supérieur à celui de la Lozère.



4° - La jeunesse et loisirs

La structure des dépenses pour la jeunesse et les loisirs en 2011, soit 81 275 € se présente comme suit :

- subvention en faveur de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public : 3 920 €,
- subvention en faveur de la Fédération des Oeuvres Laiques pour un montant de 11 660 €,
- Subventions en faveur de la politique départementale pour la jeunesse : 65 695 €.

D – SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

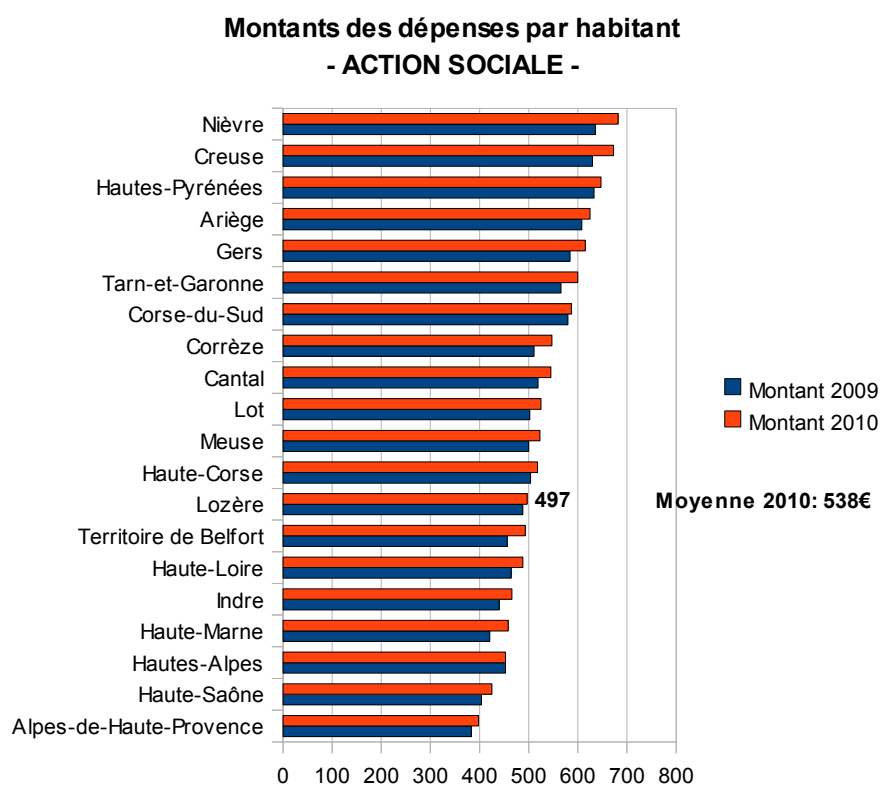
Les dépenses d'aides sociales, charges de personnel comprises

Les dépenses d'aides sociales, charges de personnel comprises et toutes directions confondues, représentent un montant total de 40 075 K€, soit 45,55 % du total des dépenses de fonctionnement 2011 du Département :

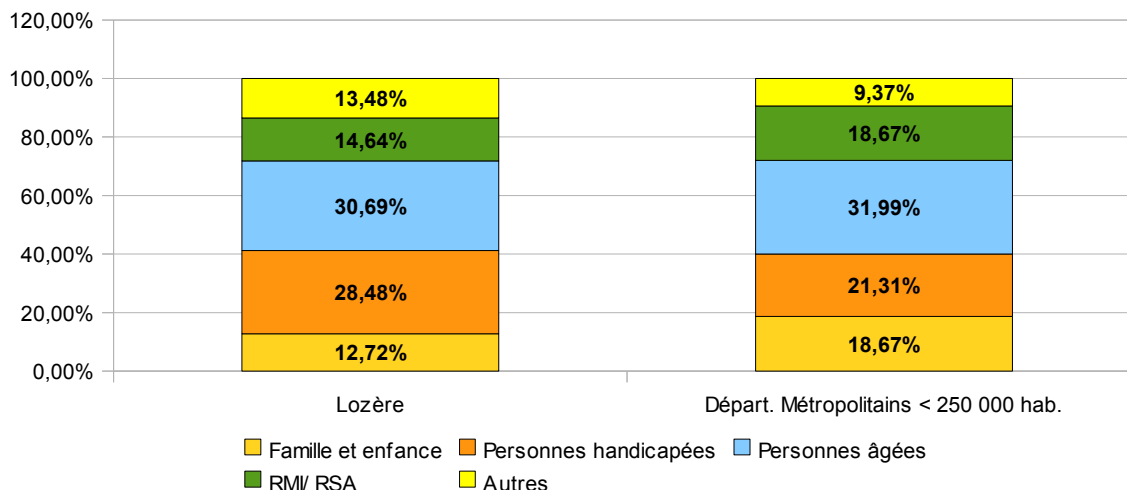
- 39 660 K€ au titre de l'action sociale proprement dite (personnes âgées, personnes handicapées, RSA, etc),
- 415 K€ au titre de la prévention médico-sociale.

Elles sont en augmentation de + 2,15 % par rapport à 2010. Elles représentaient en 2010 une dépense de 497 € par habitant, pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 538 €.

Entre 2009 et 2010, le montant de la dépense par habitant consacré à l'action sociale a progressé de + 1,84% contre + 4,67% pour les départements de la même strate.



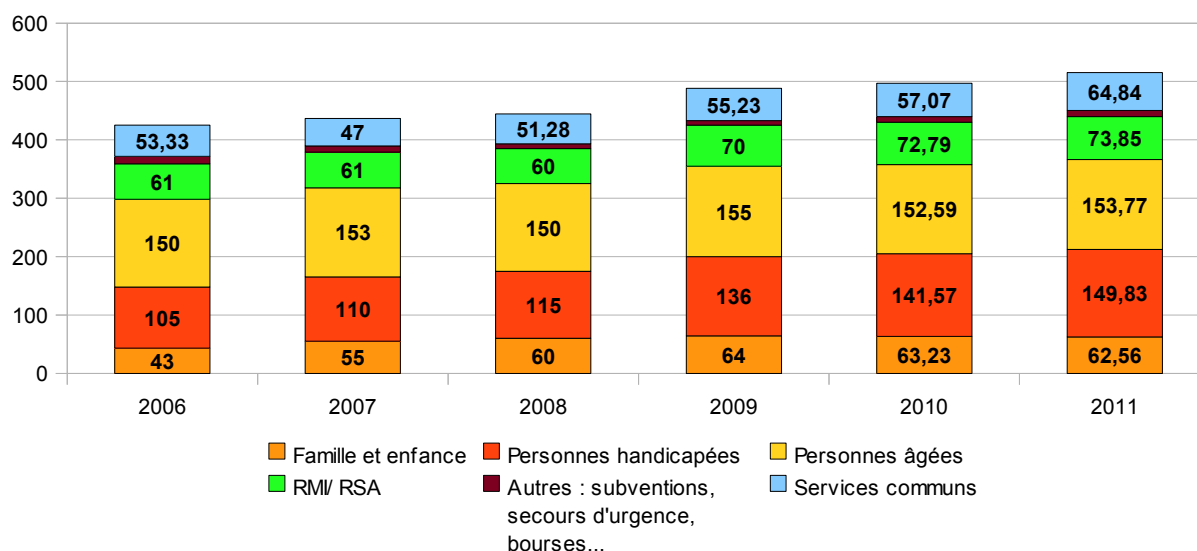
Décomposition des dépenses d'actions sociales en 2010



La structure des dépenses sociales de la Lozère est comparable à la moyenne des départements de la même strate avec cependant un pourcentage consacré aux personnes handicapées supérieur à la moyenne : 28,48 % pour la Lozère contre 21,31 % pour les départements de la même strate, soit 11 156 K€ en 2011 contre 10 856 K€ en 2010.

Par habitant, les dépenses d'aide sociale ont évolué de la manière suivante:

Evolution de la structure des dépenses d'aide sociale (en €/hab)



Les dépenses d'aides sociales, hors charges de personnel

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale départementale s'élèvent à 33 343 K€ soit 37,9 % du total des dépenses de fonctionnement 2011.

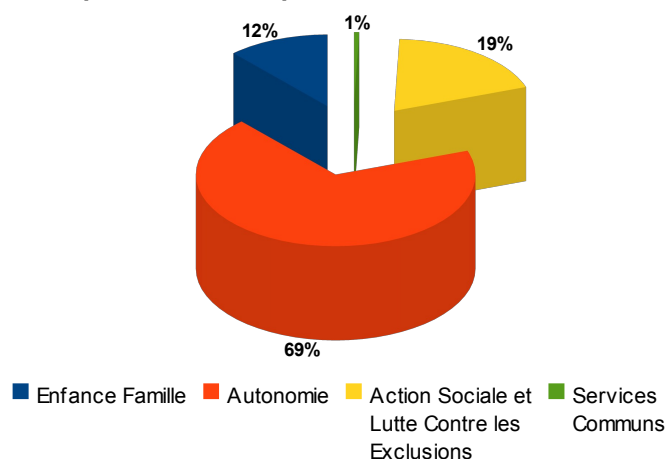
Ce montant est en augmentation de + 1,53 % par rapport à celui de 2010.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Secteur Personnes âgées :	11 735 K€
APA	8 779 K€
Personnes âgées	2 956 K€
Secteur Personnes Handicapées :	11 156 K€
RSA :	5 674 K€
ASE :	3 609 K€
PMI :	265 K€
Secteur Famille et Enfance :	42 K€
Services Communs :	198 K€
Autres :	663 K€
TOTAL	33 343 K€

La répartition par grands programmes d'action :

Répartition des dépenses d'action sociale en 2011

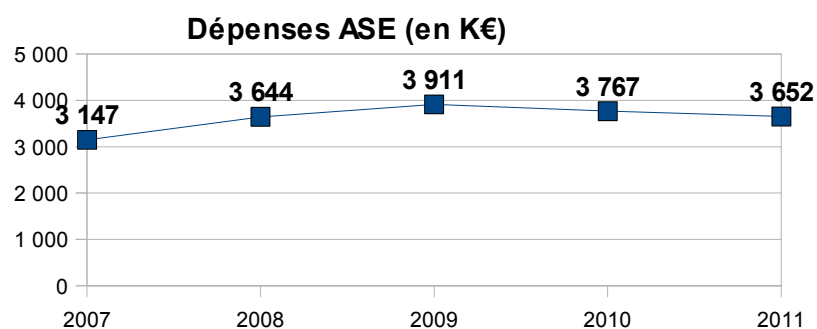


Montants des Prestations (en K€)	Enfance et famille	Autonomie (PA-PH-APA)	Action sociale – Lutte contre les exclusions (RMI-RSA-Autres)	DSD – Services communs
2010	4 063	22 259	6 243	276
2011	3 917	22 890	6 337	198

1° - Enfance et famille

En 2011, pour la seconde année consécutive, le service d'Aide Sociale à l'Enfance poursuit la diminution de ses dépenses (-3,05% par rapport à 2010, -6,62% par rapport à 2009).

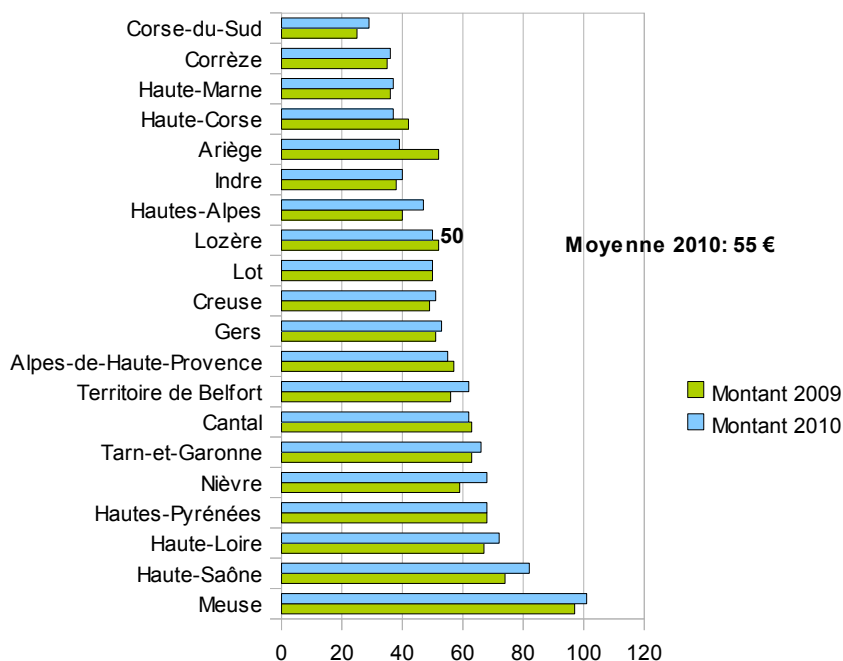
Évolution des dépenses de l'aide sociale à l'enfance



En 2010, le montant des dépenses consacrées à la famille et à l'enfance représentait un coût par habitant de 50 € pour la Lozère, contre 55 € pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

Montants des dépenses par habitant

- FAMILLE ET ENFANCE -

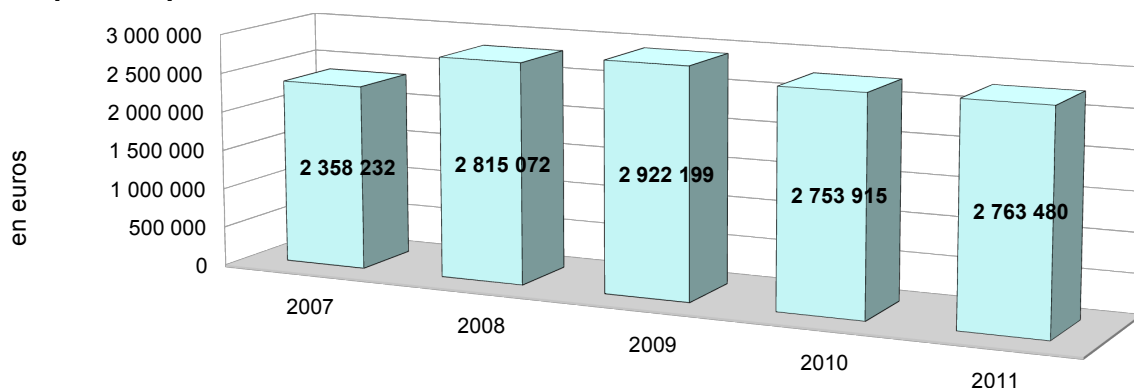


Structure des dépenses de l'Aide Sociale à l'Enfance

	2007	2008	2009	2010	2011
Frais d'accueil en Établissements (Maisons d'enfants à caractère social ...)	2 358 232	2 815 072	2 922 199	2 753 915	2 763 480
Aides Financières (AMT, secours, AJM)	162 029	144 104	119 716	116 320	107 928
Mesures d'accompagnement éducatif (AEMO, AED, TISF)	535 222	581 424	606 253	620 153	568 454
Actions de prévention	91 416	104 129	262 537	276 252	212 092
TOTAL	3 146 899	3 644 729	3 910 705	3 766 640	3 651 954

Alors que les dépenses consacrées au placement des enfants dans des structures d'accueil spécialisé (de type foyers éducatifs, MECS, lieux de vie, etc.) se stabilisent en 2011 (+ 0,35 %) et ont concerné 118 mineurs, celles des aides financières, des mesures d'accompagnement et des actions de prévention expriment la totalité de la baisse des dépenses de l'Aide Sociale à l'Enfance

Dépenses placement en établissement

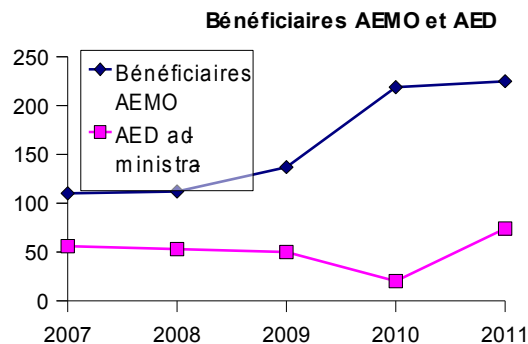
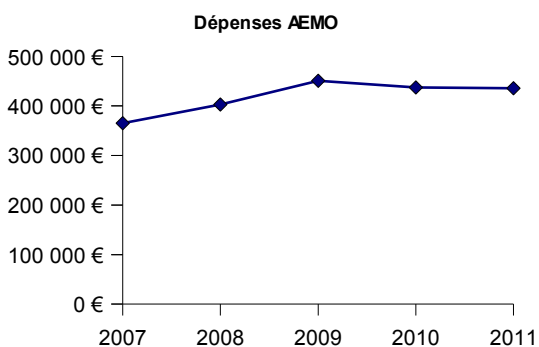


Actions éducatives

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépense AEMO en €	365 397 €	402 904 €	450 959 €	437 103 €	435 537 €
Bénéficiaires AEMO	110	112	137	219	224
AED administrative	37	53	50	20	74

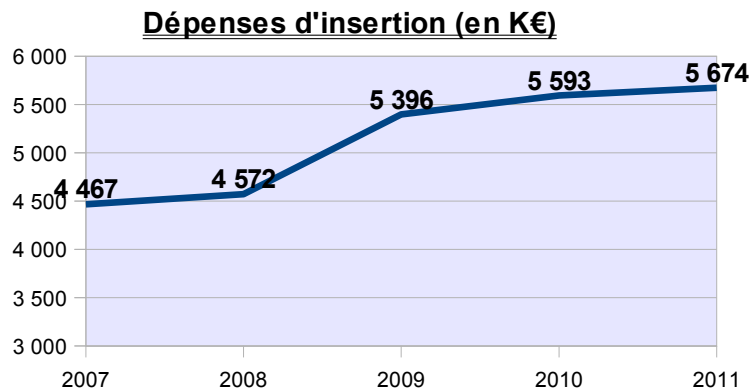
*Le référentiel de suivi des dépenses d'accompagnement éducatif a été modifié à partir de 2010; les chiffres présentés sont ceux du nombre de bénéficiaires cumulés et payés dans l'année.

Dans le domaine de l'accompagnement éducatif 225 mesures d'Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO) et 74 Actions Éducatives à Domicile (AED) ont été exercées en 2011. Sur ces mesures 201 mesures d'AEMO et 21 mesures d'AED ont été confiées en gestion à un prestataire de service, le Comité de Protection de l'Enfance Gard (CPEAG) pour un coût global de **435 537 €**.



2° - Action sociale et Lutte contre les exclusions

En application de la loi du 1^{er} décembre 2008, le Revenu de Solidarité Active s'est substitué à partir du 1^{er} juin 2009 au dispositif RMI et intègre les montants de l'ancienne allocation API versée auparavant par les CAF. La mise en œuvre de ce dispositif a globalement conduit à une augmentation importante des dépenses du département en matière de politique d'insertion (+3,65%).



Concernant les dépenses d'insertion, elles évoluent de la manière suivante :

Évolution des dépenses d'insertion (en €)

	2007	2008	2009	2010	2011
Allocation RMI – RSA	3 319 332	3 171 520	3 963 552	4 404 535	4 640 000
Secours d'urgence	30 570	41 116	50 248	27 009	27 296
Versements au titre du RMA	519 567	495 019	87 746	18 314	0
Versements au titre du contrat d'avenir			331 607	214 944	205 017
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires – Divers	62 034	74 002	117 516	108 493	86 473
Subventions	533 820	790 481	845 171	819 755	715 266
Autres	1 423				
TOTAL	4 466 747	4 572 137	5 395 840	5 593 049	5 674 052

Evolution de l'activité

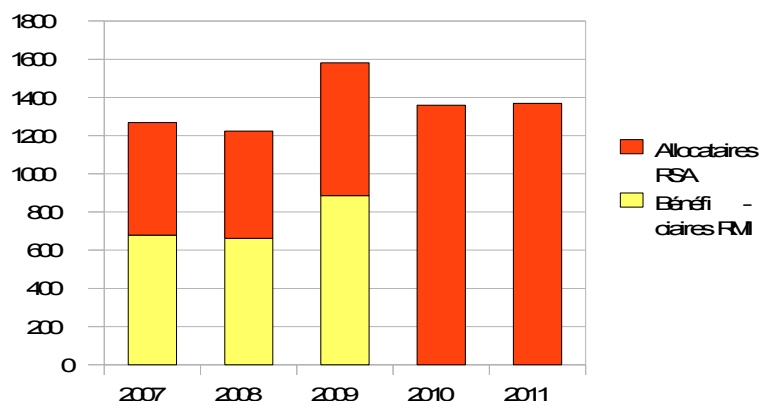
	2007	2008	2009	2010	2011
Bénéficiaires RMI	678	662	885		
Allocataires RSA	590	562	696	1359	1369
Aides financières	98	104	89	135	64
Contrats aidés	99	93	80	42	87

Le nombre d'allocataires du RSA reste stable, de 1359 en 2010 à 1369 en 2011.

En 2010, aux aides financières accordées aux bénéficiaires en insertion sont venues s'ajouter les aides personnalisées pour le retour à l'emploi (APRE) créées par la loi relative au RSA. En 2011, le service insertion a accordé 64 aides financières et 58 aides au titre de l'APRE.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les contrats aidés ont pris la dénomination de contrats uniques d'insertion, CUI-CAE pour les contrats non marchands et CUI-CIE pour les autres. Ils font l'objet d'une gestion encadrée par l'État. En 2011, 87 bénéficiaires du RSA ont signé un contrat aidé par le Département.

Bénéficiaires du RMI/RSA



A partir de 1er juin 2009, les allocataires sont payés au titre du RSA

Participation de l'Etat aux dépenses RMI – RMA et RSA (en €)

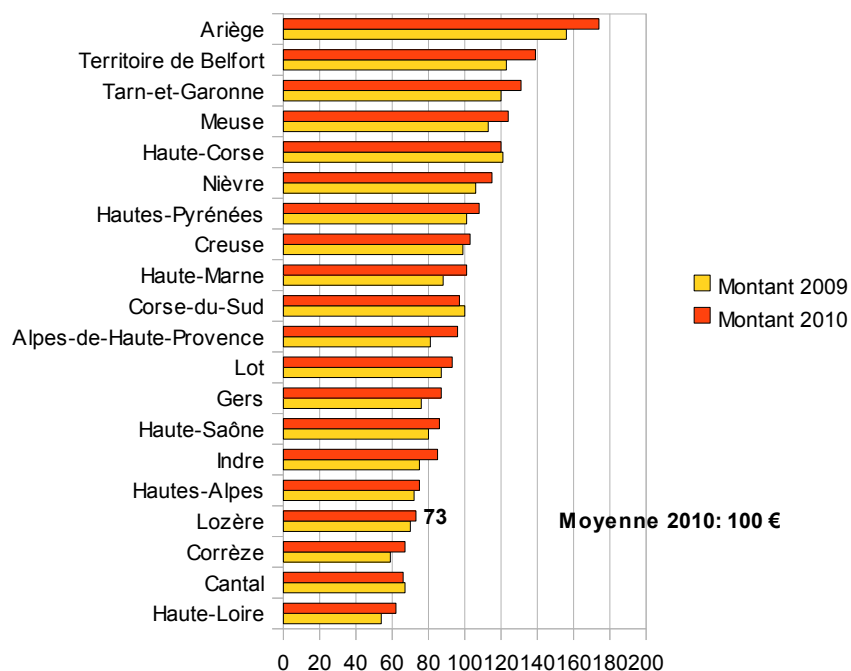
	2007	2008	2009	2010	2011
Allocation RMI - RMA -RSA	3 900 933	3 740 540	4 323 697	4 422 849	4 640 000
Participation Etat (TIPP -TIPP RSA- FMDI-)	3 165 502	3 209 006	3 307 545	3 437 875	3 452 813
Ecart dép. / part. Etat	-735 431	-531 534	-1 016 152	-984 974	-1 187 187
Cumul	-1 920 048	-2 451 582	-3 467 734	-4 452 708	-5 639 895

L'État ne compense pas intégralement le coût de l'allocation de RSA. En 2011, le Département a financé le coût de cette prestation à hauteur de **25 % sur ses propres ressources**.

Même si les dépenses liées à l'insertion et à la lutte contre les exclusions sont en augmentation, le montant consacré par habitant reste très inférieur à la moyenne des départements métropolitains de la même strate. Cette dernière est de 100 €/hab en 2010 contre 73€/hab pour le département de la Lozère.

Montants des dépenses par habitant

- RSA/ RMI -



3° - Autonomie

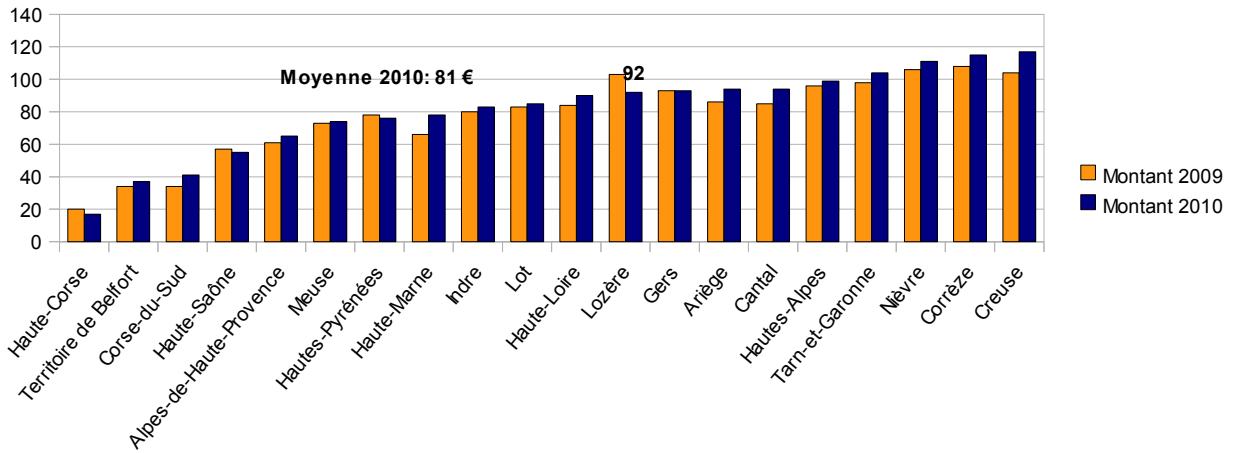
a) - *Personnes handicapées*

Les dépenses totales liées aux aides aux personnes en situation de handicap s'élèvent en 2011 à 11 156 K€ contre 10 586 K€ en 2010, soit une augmentation de + 5,38 %.

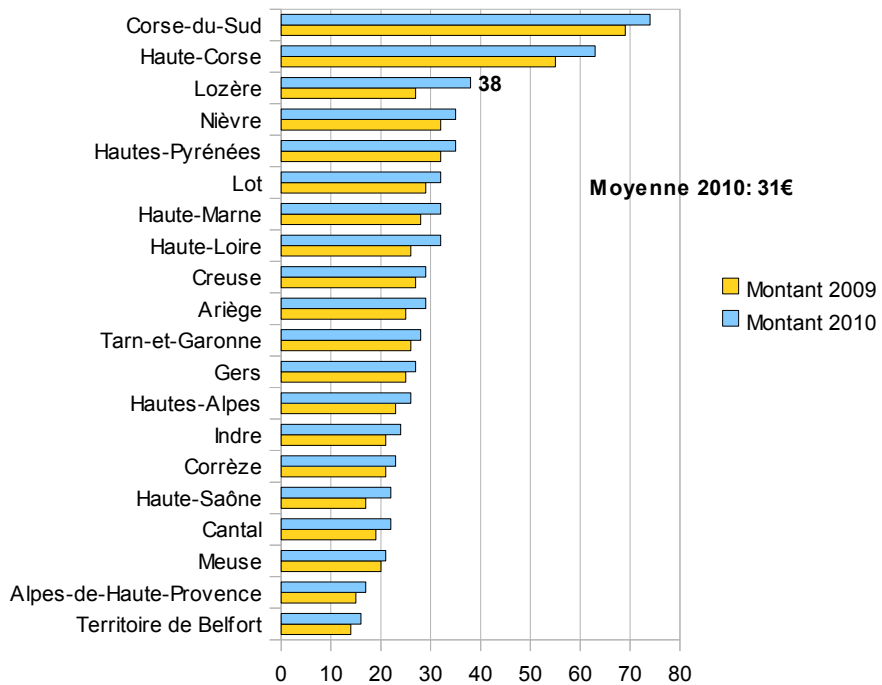
L'aide aux personnes handicapées est versée soit directement à la personne (3 584 K€), soit en frais de séjour ou d'hébergement (7 350 K€).

Cette aide représente en 2010 une dépense totale d'environ 92 € par habitant, la moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 81 €/hab .

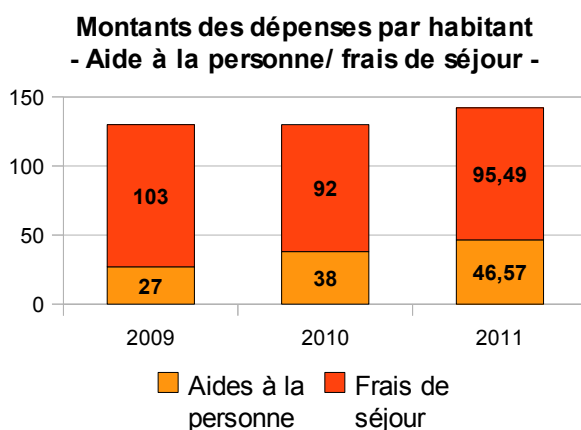
**Montants des dépenses par habitant
- FRAIS D'HEBERGEMENT PERSONNES HANDICAPEES -**



**Montants des dépenses par habitant
- ALLOCATIONS PERSONNES HANDICAPEES -**



L'aide à la personne et la prise en charge des frais de séjour et d'hébergement augmentent toutes deux.



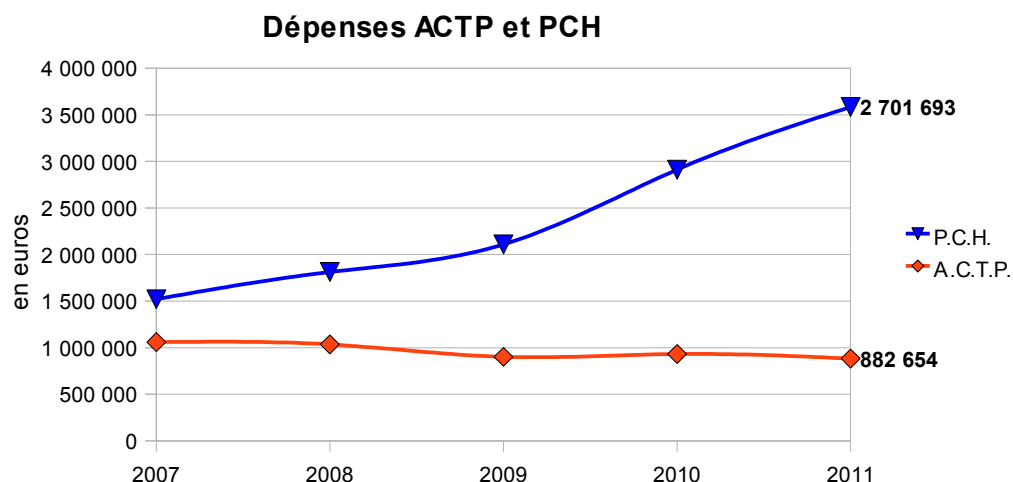
ACTP et PCH

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses ACTP	1 059 681	1 034 750	901 714	931 738	882 654
Bénéficiaires ACTP	127	131	148	135	129
Dépenses PCH	460 236	777 313	1 206 225	1 979 556	2 701 693
Bénéficiaires PCH	78	137	207	312	379
Droits ouverts	220	400	508	528	589
TOTAL DEPENSES	1 519 918	1 812 063	2 107 939	2 911 294	3 584 347

Les dépenses d'ACTP diminuent légèrement en 2011 par la sortie du dispositif de quelques bénéficiaires (déménagement, décès). Cette prestation est appelée à s'éteindre car elle n'est plus accordée qu'aux personnes en situation de handicap qui en bénéficiaient avant le 1er janvier 2006.

Les dépenses de PCH sont en forte hausse (+ **36,48 %** entre 2010 et 2011) sous l'effet d'une montée en charge de la prestation. Il semble que les usagers ont une meilleure connaissance des dispositifs et les sollicitent plus amplement.

Un nombre toujours plus important de dossiers a été présenté à la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées.



Hébergement des personnes handicapées

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses en €	6 467 448	7 010 064	7 912 659	7 053 812	7 350 316
% d'évolution	-7,74%	8,39%	12,88%	-10,85%	4,20%
Bénéficiaires	243	251	238	235	245
dont Accueil de jour	104 725	96 554	84 493	84 656	84 200

De par la loi de 2005, les personnes en situation de handicap admises à l'aide sociale peuvent bénéficier d'une prise en charge de leurs frais d'accueil en établissement spécialisé. En 2011, les dépenses d'hébergement ont augmenté de 4,20 % (rattrapage des derniers mois de 2010 et légère augmentation du coût de l'hébergement).

b) - Dépenses d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)

Le montant de l'APA versé en 2011 reste relativement stable par rapport à 2010 : 8 779 K€ contre 8 639 K€, soit une augmentation de +1,62 %. Cependant, alors que les dépenses de prise en charge APA en établissement augmentent en 2011 de + 5,14%, les dépenses d'APA à domicile diminuent quant à elles de - 2,5 %. Ces variations peuvent s'expliquer par une prise en charge des personnes les plus dépendantes en établissement.

Montants en K€	2007	2008	2009	2010	2011
APA à domicile	4 053	3 928	4 034	3 978	3 879
APA versée à l'établissement	3 974	4 236	4 556	4 661	4 900
Total dépenses	8 027	8 164	8 590	8 639	8 779
Titres émis sur recouvrement	42	49	32	32	20
Dépense effective (1)	7 985	8 115	8 558	8 607	8 759

(1) Dépense effective : mandats – mandats annulés – titres émis conformément à l'état transmis au CNSA

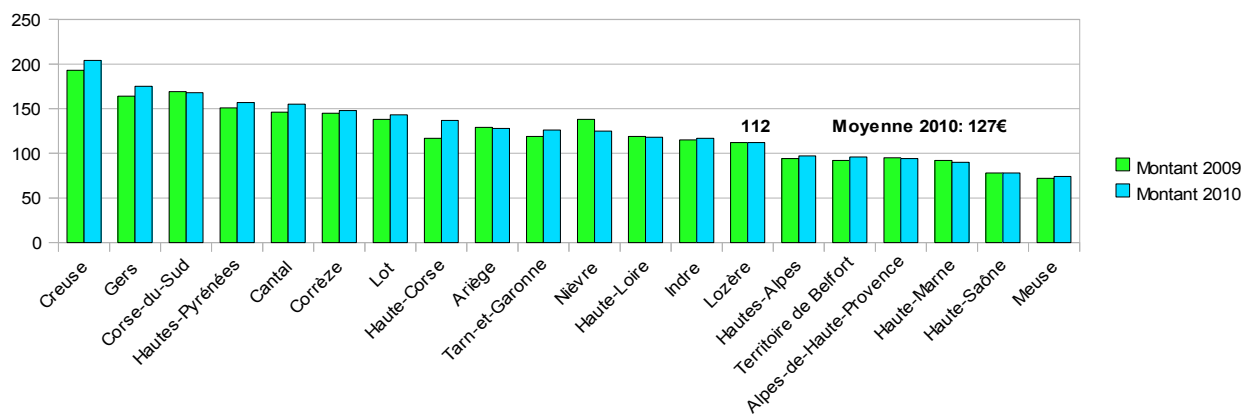
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre	2007	2008	2009	2010	2011
	1969	1913	1989	2179	
taux d'évolution	-0,10%	-2,84%	3,97%	9,50%	109,50%

Nombre de bénéficiaires	2007	2008	2009	2010	2011
Bénéficiaires à domicile	943	888	960	941	941
Bénéficiaires en établissement	1 026	1 025	1 029	1 238	1 230
Total	1 969	1 913	1 989	2 179	2 171

En 2011, le nombre de bénéficiaires de l'APA se stabilise avec une très légère baisse du nombre de bénéficiaires en établissement. La progression des dépenses en établissement est due à l'augmentation de la dépendance des résidents.

Montants des dépenses par habitant

- APA -



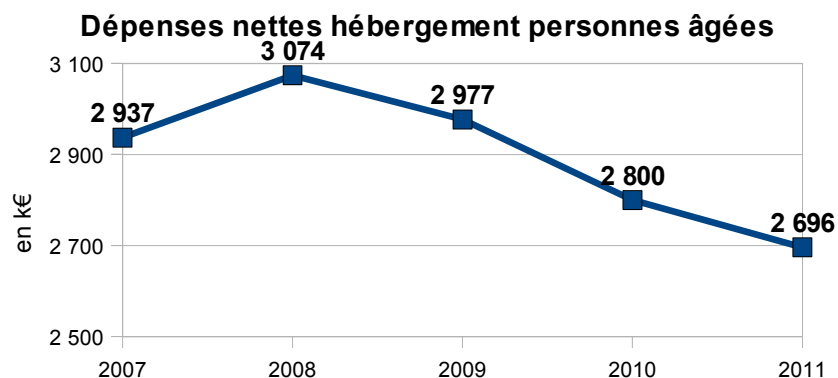
c) - Personnes âgées

Le total des crédits 2011 consacrés aux personnes âgées (hors APA) atteint 2 956 K€ contre 3 035 K€ en 2010, soit une diminution de -7%.

91,2 % de ces crédits concernent les frais d'hébergement en établissements médico-sociaux.

Les dépenses consacrées à la prise en charge des frais liés à l'hébergement des personnes âgées diminuent pour la troisième année consécutive, - 3,72 % entre 2010 et 2011.

Parallèlement le nombre de bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement a diminué de 28,5 %.



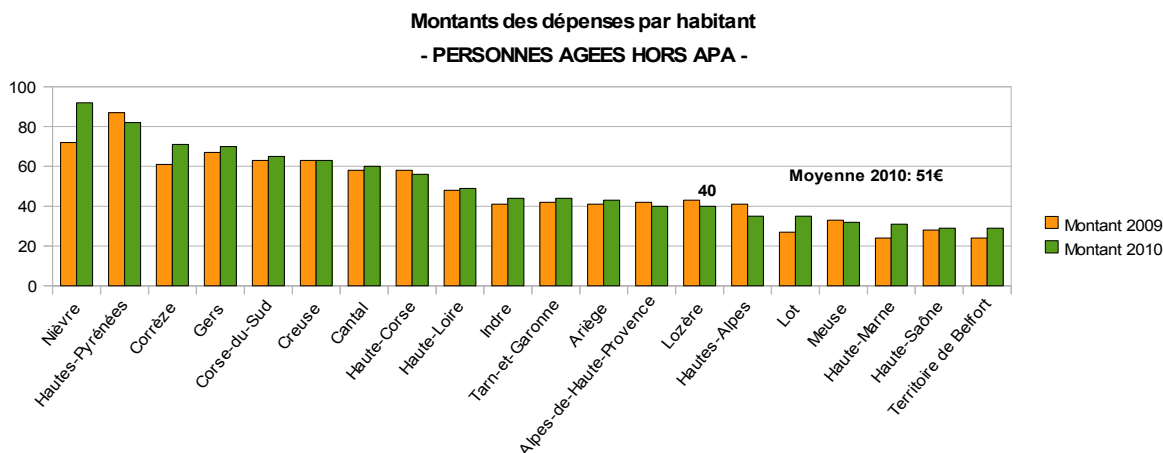
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement

	2007	2008	2009	2010	2011
Bénéficiaires	365	339	331	327	251

Aide ménagère à domicile

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses en €	193 544	189 536	186 566	180 982	174 937
Bénéficiaires	106	91	89	90	70

Les dépenses d'aide ménagère diminuent modérément en 2011 (- 3,34 %) comme le nombre de bénéficiaires. Cela peut s'expliquer par la mise en place d'un contrôle plus strict de l'application des règles d'attribution (ressources, successions, obligés alimentaires...).



En 2010, l'aide aux personnes âgées a représenté un montant par habitant de 40 € pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 51 €.

E / TRANSPORTS, ROUTES ET BÂTIMENTS

1°- Les transports

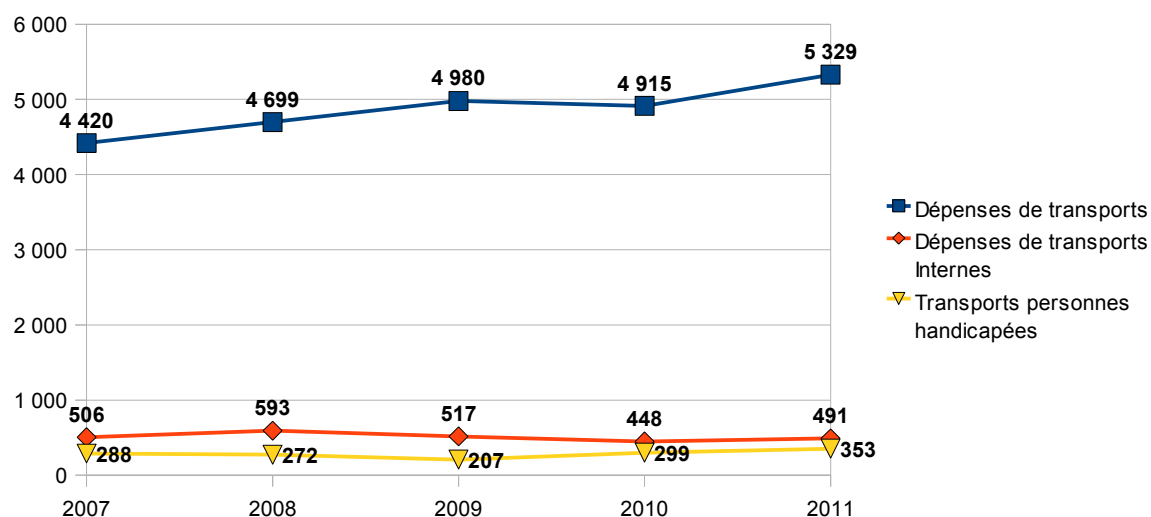
a) - Les transports scolaires (hors personnel)

	2007	2008	2009	2010	2011
Transports Scolaires (Chapitres 932 et 938)	5 609 368 €	5 963 141 €	6 121 348 €	6 077 648 €	6 582 369 €

Depuis 2007 les dépenses liées au transport ont augmenté de +17,35% et de +8,30% entre 2010 et 2011.

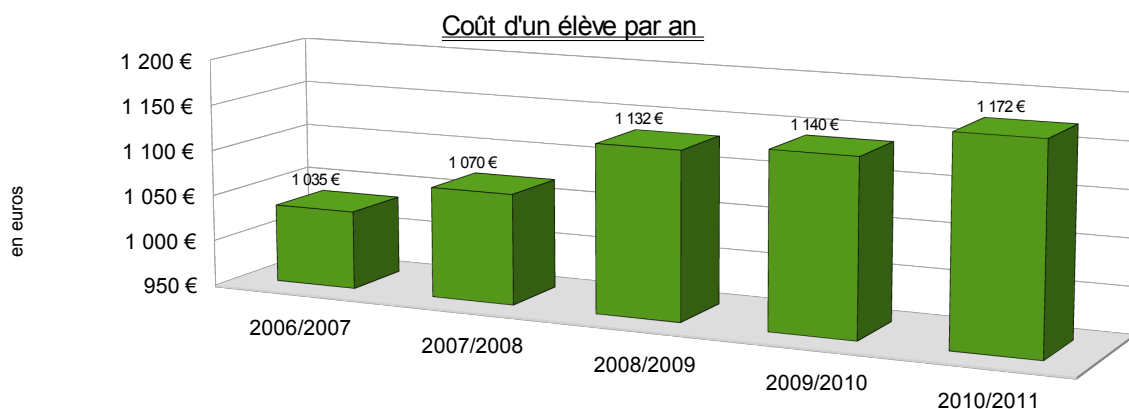
Alors que les budgets consacrés aux allocations pour les élèves sont stables, l'augmentation des coûts des transports notamment des circuits quotidiens s'explique :

- par l'indice de révision des prix (+3,08% pour l'année scolaire 2010/2011),
- par le nombre croissant de circuits exploités par des transporteurs professionnels,
- par de nombreuses extensions de circuits demandées.



Il ressort entre autre une amélioration constante de la sécurité des transports impactant inévitablement le coût par élève.

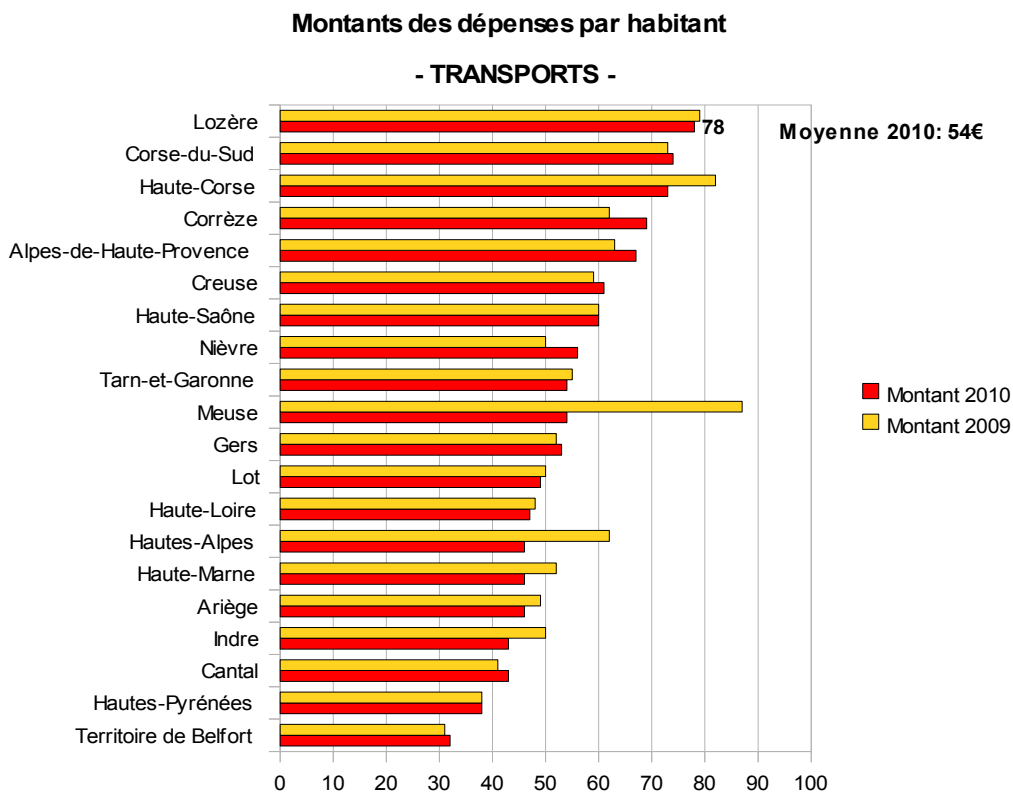
Année Scolaire	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Coût d'un élève du Primaire	996 €	1 068 €	1 099 €	1 082 €	1 136 €
Coût d'un élève du Secondaire	1 200 €	1 187 €	1 183 €	1 278 €	1 305 €
Coût d'un élève Interne	563 €	585 €	688 €	683 €	653 €
Coût /élève/an	1 035 €	1 070 €	1 132 €	1 140 €	1 172 €



252 circuits de transports scolaires sont utilisés par 4 400 élèves pour 26 000 Kms par jour. 353 425 € ont été consacrés au transport de 47 élèves handicapés ou en difficulté scolaire.

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
nbe de circuits scolaires	246	247	247	248	252
nbe total d'élèves transportés	4619	4626	4688	4734	4900
Elèves du Primaire	1826	1813	1824	1883	1917
Elèves du Secondaire	2179	2269	2370	2373	2481
Elèves Internes	614	544	494	478	502

Les transports scolaires ont représenté en 2010 un coût par habitant de 78 € contre une moyenne pour les départements de la même strate de 54 €.



Les allocations de transports :

L'allocation journalière de transport est versée aux familles des enfants de plus de 3 ans qui résident à plus de 3 km de l'école la plus proche ou à plus de 3 km d'un service de transport scolaire. Pour les 187 élèves concernés, 81 600 € ont été dépensés pour cette action en 2010/2011.

L'allocation de transport hebdomadaire est attribuée aux élèves internes qui ne bénéficient pas d'un service de transport ou qui sont domiciliés à plus de 6 km d'un point d'arrêt s'ils empruntent une ligne. Pour les 1 249 élèves concernés, 1 194 417 € ont été dépensés pour cette action en 2010/2011.

Bourses scolaires

La bourse de premier internat (183 €), qui s'adresse aux élèves entrant pour la première fois en collège, a bénéficié à plus de 300 élèves, pour un coût de 55 632 € en 2010/2011.

b) - Les transports hors scolaires

327 796 € consacrés au financement de 16 lignes régulières d'autocar dont 11 plus particulièrement réservées au transport d'élèves internes (500 élèves).

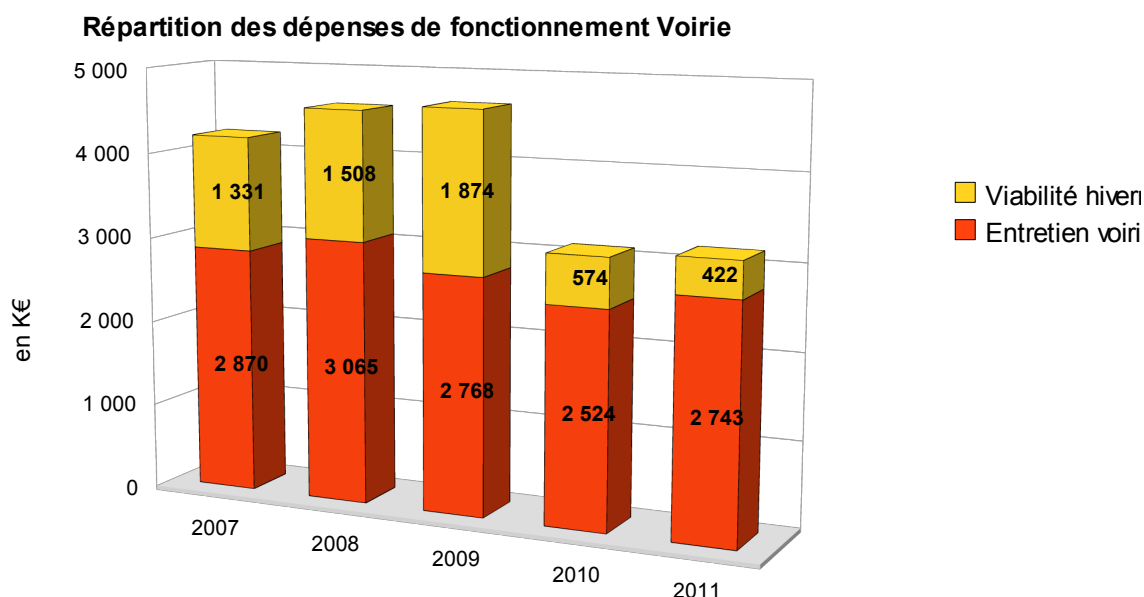
35 000 € ont été consacrés au co-financement des Transports à la demande : 14 communautés des communes ont mis en place un TAD sur leurs territoires dont 4 en 2011 (Châteauneuf de Randon, Terre de Randon, Causse du Masegros, Cévenols Tarnon Mimente).

2° - Les routes

Les dépenses de voirie (hors dépenses de personnel) s'élèvent en 2011 à 3 728 020 € pour 2 271 Kms de voirie, soit un coût par kilomètre de route de 1 641 €.

En incluant les dépenses de personnel, les dépenses concernant les routes et la voirie s'élèvent à 10 837 809 € (hors compensations), soit un coût par kilomètre de route de 4 772 €.

Les dépenses de fonctionnement liées aux routes se répartissent entre l'entretien de la voirie et la viabilité hivernale.



Entretien de la voirie : 3,163 M€

L'activité 2011 représente 270 228 heures d'activité. Cette activité se répartit de la façon suivante :

- 14 % consacrés à l'entretien des chaussées ;
- 38 % consacrés à l'entretien des dépendances (fossés, fauchage, élagage,,,) ;
- 7 % consacrés à l'entretien de premier niveau et à la surveillance des ouvrages d'art (ponts et aqueducs) ;
- 9 % consacrés au maintien du réseau à des conditions de circulation les plus proches de la normale pendant la saison de viabilité hivernale ;
- 8 % consacrés à l'exploitation générale du réseau.

Viabilité hivernale : 422 500 €

Ces crédits ont permis de financer les fournitures de consommables (sel, pouzzolane) et d'assurer le coût généré par l'utilisation de la flotte d'engins de déneigement :

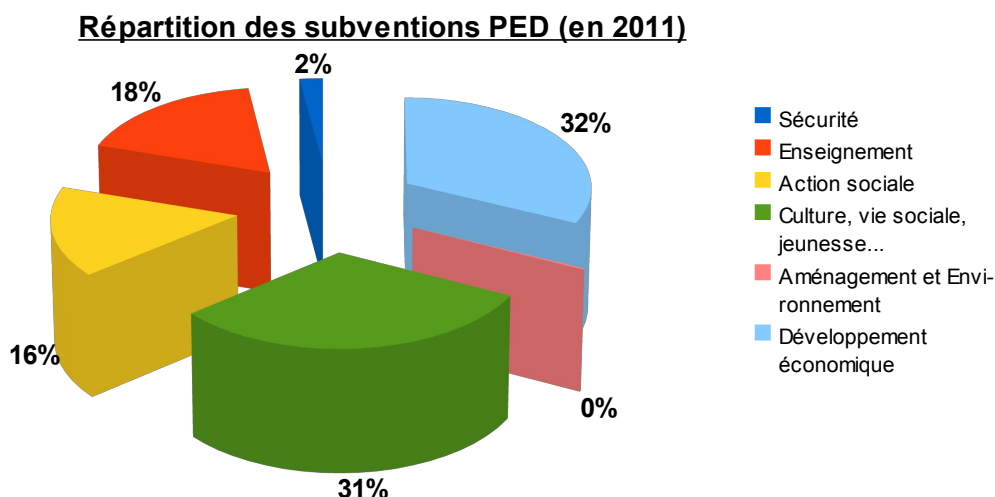
- ✓ 23 462 heures ont été effectuées par les agents en charge de viabilité hivernale (patrouilleurs, coordinateurs et chauffeurs) ;
- ✓ 2 100 tonnes de sel et 2 500 tonnes de pouzzolane ont été répandues.

F / SUBVENTIONS "PLAN D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAL" (PED) : Fonctionnement

En 2011, ces crédits ont permis d'apporter une aide au fonctionnement de **795 associations (contre 789 en 2010)**, pour un montant total 2011 de 886 718,55 € (864 317 € en 2010).

Ils se répartissent de la manière suivante :

- Sécurité : 18 795,00 €
- Enseignement : 157 679,40 €
- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 278 754,36 €
- Action sociale : 143 246,57 €
- Aménagement et environnement : 2 040,00 €
- Développement économique : 286 203,22 €



LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2011, l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 111 937 728,80 €, soit une évolution de 9,19 % par rapport à l'année 2010.

Elles se répartissent comme suit :

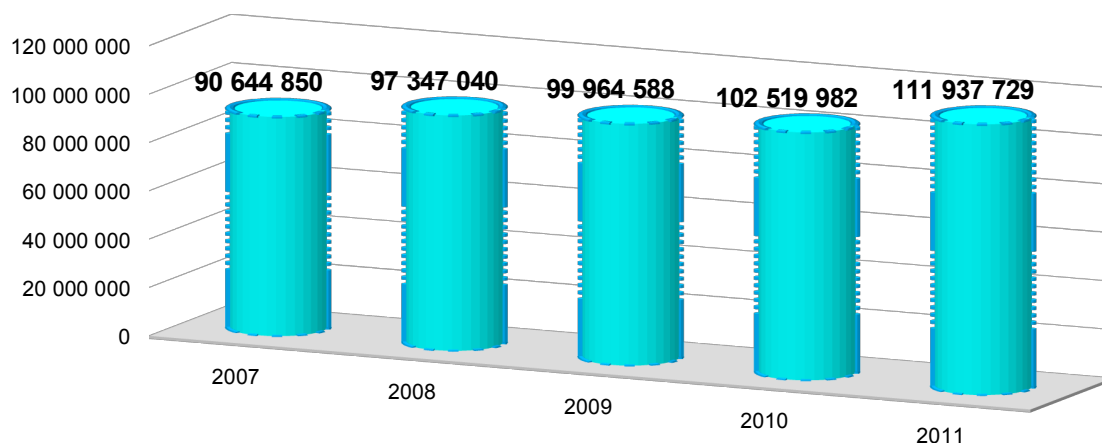
FONCTIONNEMENT	Total perçu 2010	Total perçu 2011	Évolution
SERVICES GENERAUX (remboursements sur rémunération de personnel, sur charges, revenus des immeubles, produits exceptionnels...)	173 592,78 €	226 982,71 €	30,76%
ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements, remboursement sur rémunération...)	348 941,11 €	367 836,89 €	5,42%
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (subventions Région, participations DRAC...)	52 089,64 €	54 269,99 €	4,19%
PREVENTION MEDICO SOCIALE (remboursements sur rémunération et charges de personnel; recouvrement sur SS...)	47 006,49 €	46 812,02 €	-0,41%
ACTION SOCIALE (APA, PCH, MDPH, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions , remboursements sur rémunération de personnel...)	6 209 022,62 €	8 844 352,94 €	42,44%
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (participations agences de l'eau, redevances EDF, France Télécom, usage parc, remboursements sur rémunération de personnel...)	700 282,52 €	504 508,36 €	-27,96%
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (participation, subventions PIG, remboursements sur rémunération de personnel)	122 360,03 €	266 083,97 €	117,46%
TRANSPORTS (participation des communes et des familles aux transports scolaires...)	691 771,48 €	1 576 593,25 €	127,91%
DEVELOPPEMENT (participations, subventions numérisation du cadastre, pays...)	79 178,39 €	265 974,21 €	235,92%
IMPOSITIONS DIRECTES	22 883 379,00 €	21 926 137,99 €	-4,18%
AUTRES IMPOTS ET TAXES (taxe dép de publicité foncière, TADE, CAUE, TSCA, TIPP, Taxe d'électricité, etc.) ***	21 073 770,60 €	26 760 596,97 €	26,99%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (DGF, DGD, compensations,...)	49 983 980,00 €	51 094 088,00 €	2,22%
OPERATIONS FINANCIERES (produits de participation)	154 607,44 €	3 491,50 €	-
	102 519 982,10 €	111 937 728,80 €	9,19%

Les recettes de fonctionnement augmentent de +9,19% (+9 417€) principalement en raison des recettes nouvelles suivantes :

- fonds de péréquation des DMTO: + 5 242K€ ;
- fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté : + 2 562K€ ;
- récupération de TVA sur les transports au titre des années 2008 à 2011 : +887K€ ;

Hors recettes nouvelles, les recettes de fonctionnement progressent de +0,71%.

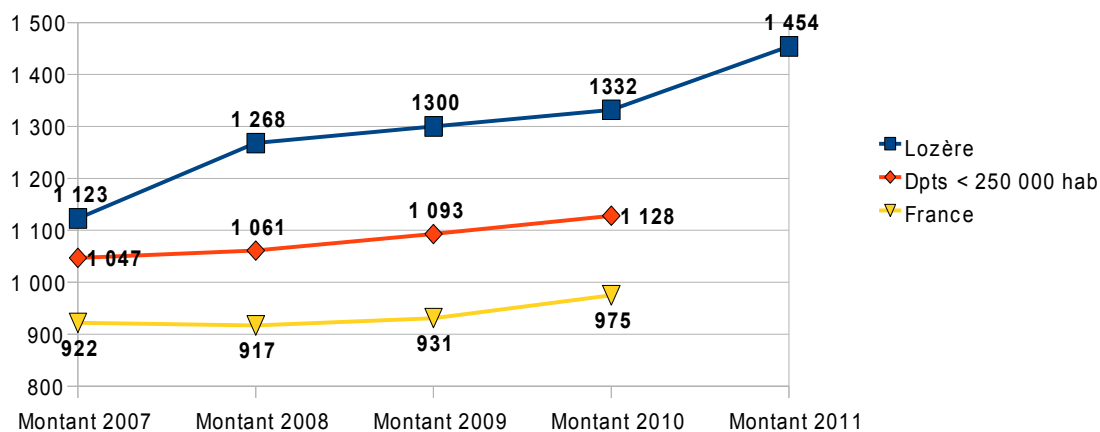
Évolution des recettes réelles de fonctionnement depuis l'année 2007 :



(En K€)	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes recouvrées	90 645	97 347	99 965	102 520	111 938
Recettes budgétées	91 267	96 575	98 661	100 358	110 441
Taux de recouvrement	99,32%	100,80%	101,32%	102,15%	101,36%

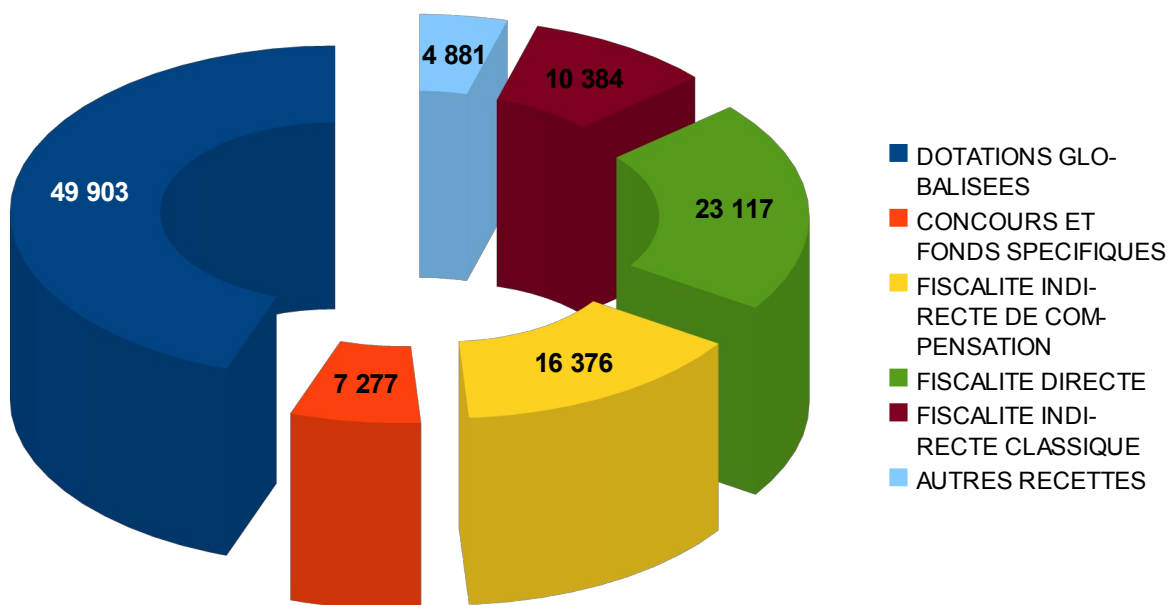
En 2011, le département de la Lozère a perçu près de 1 454 € de recettes par habitant. La moyenne 2010 pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants était de 1 128 €, et de 975 € pour l'ensemble des départements.

**Evolution des recettes réelles de fonctionnement
(en €/hab)**



Représentation graphique des recettes réelles de fonctionnement (en K€) :

- A – Les dotations globalisés,
- B – Les concours et fonds spécifiques,
- C – La fiscalité indirecte de compensation,
- D – La fiscalité directe,
- E – La fiscalité indirecte classique,
- F – Autres recettes.



Représentant 65,71 % des recettes de fonctionnement pour un total de 73 556 K€, les dotations et compensations de l'État évoluent de +3,62 % par rapport à 2010 (70 987 K€). Elles ont été regroupées en trois catégories :

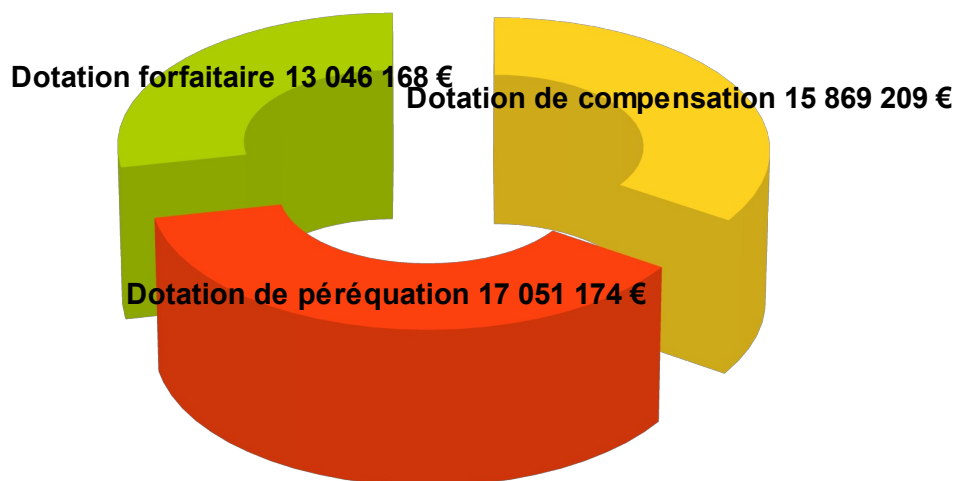
- Les dotations globalisées : 49 903 K€ soit 44,58 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Les concours et fonds spécifiques : 7 277 K€ soit 6,5 % des recettes réelles de fonctionnement (CNSA, FSE, etc).
- la fiscalité indirecte de compensation : 16 376 K€ soit 14,63 % des recettes réelles de fonctionnement (TSCA, TIPP).

A – LES DOTATIONS GLOBALISEES (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 49 903 K€

1° - La Dotation Globale de Fonctionnement : 45 967 K€

La dotation globale de fonctionnement des départements est constituée :

- d'une dotation forfaitaire comprenant une dotation de base calculée chaque année en fonction de la population départementale, et un complément de garantie ;
- d'une dotation de compensation des départements qui constitue le vecteur privilégié d'ajustement des relations financières entre l'État et les départements ;
- d'une dotation de péréquation ou dotation de fonctionnement minimale (DFM) versée aux départements ruraux en fonction de leur potentiel financier et de leur longueur de voirie.



La DGF du département de la Lozère progresse en 2011 de 0,05% pour atteindre 45 967 K€ (contre 45 945 K€ en 2010).

Évolution de 2007 à 2011 :

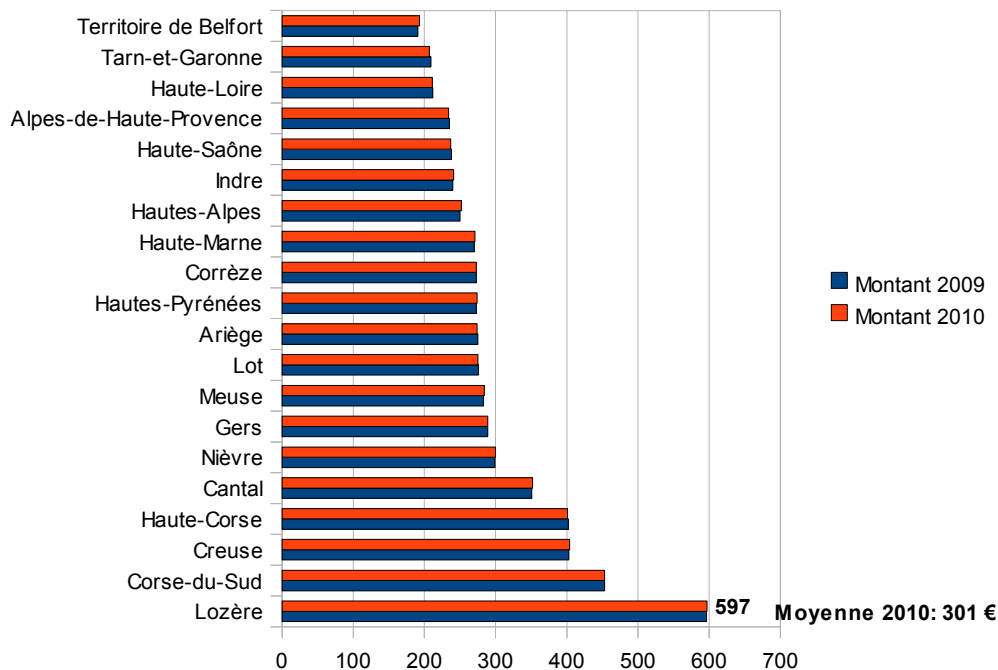
(en €)	2007	2008	2009	2010	2011
Dotation forfaitaire	12 515 394	12 656 510	12 918 396	13 025 072	13 046 168
Dotation de péréquation (DFM)	17 049 240	17 051 174	17 051 174	17 051 174	17 051 174
Dotation de compensation	15 393 979	15 666 217	15 821 440	15 869 209	15 869 209
TOTAL	44 958 613	45 373 901	45 791 010	45 945 455	45 966 551
Evolution 2007/2011	2,24%				

Entre 2007 et 2011, la DGF du département a évolué de +2,24%. A noter que sur la même période (de décembre 2007 à décembre 2011), l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) déterminé par l'INSEE a progressé quant à lui de +6,28%.

Au titre de l'année 2011 la DGF totale représente 41,06 % des recettes réelles de fonctionnement.

En 2010, le département de la Lozère a perçu 597€ par habitant de dotation globale de financement pour une moyenne de la strate des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 301€/hab. Ainsi notre département est parmi les départements de -250 000 habitants le mieux doté en DGF. Le 2ème département est la Corse du Sud avec 453 € par habitant.

Montants des recettes par habitant
- DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT -

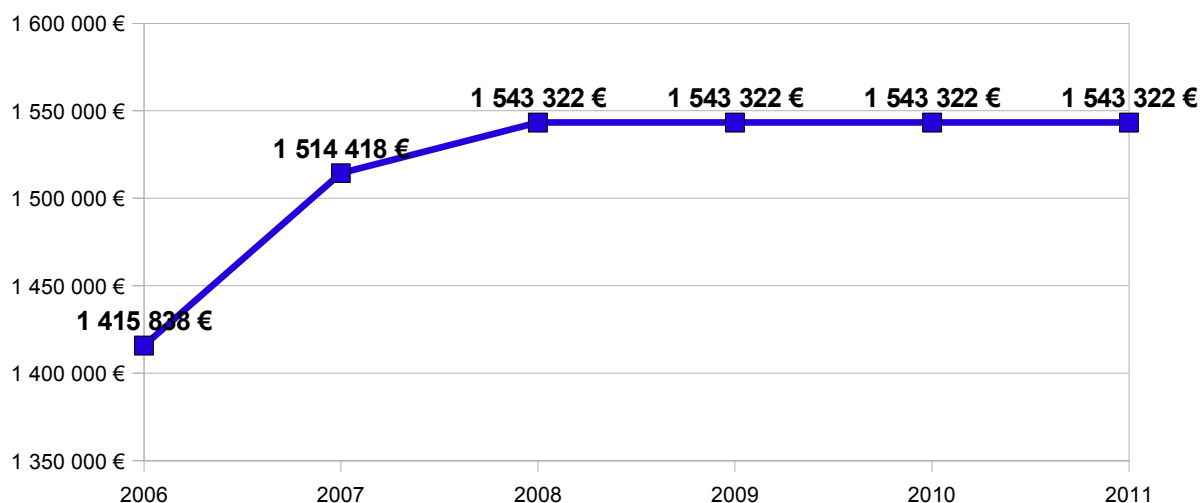


2° - La Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire. Chaque département perçoit depuis, une DGD résiduelle égale à 5% de la DGD 2003.

Ainsi le montant alloué à notre Département en 2011 a été identique à celui qui nous avait été versé en 2010 soit 1 543 322 €.

Évolution de la DGD de 2006 à 2011

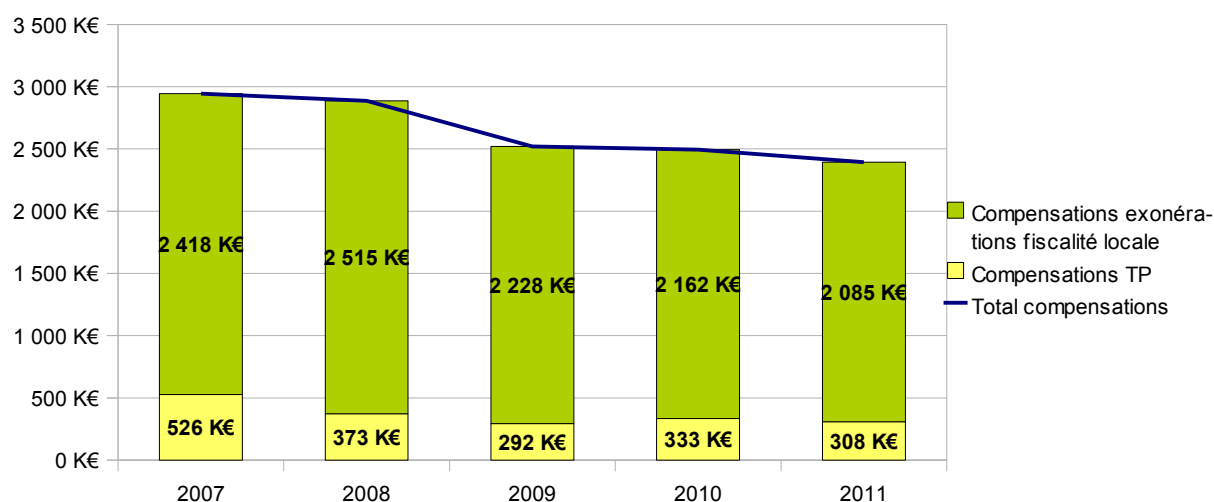


3° - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 2 393 K€

En contrepartie des pertes de recettes subies par le Département du fait des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de compensations au titre des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de l'ancienne taxe professionnelle.

Intégrées à l'enveloppe normée, ces compensations servent de variables d'ajustement.

	2007	2008	2009	2010	2011
Compensation au titre de la taxe professionnelle	526 248 €	373 189 €	291 945 €	333 233 €	308 539 €
Compensation au titre des exonérations taxes foncières	1 945 438 €	2 036 152 €	1 744 491 €	1 653 802 €	2 084 595 €
Compensation au titre des exonérations taxe d'habitation	472 719 €	478 683 €	484 006 €	508 168 €	
TOTAL	2 944 405 €	2 888 024 €	2 520 442 €	2 495 203 €	2 393 134 €
Evolution année n/n-1	1,59%	-1,91%	-12,73%	-1,00%	-4,09%
Evolution 2004/2010					-18,72%



B – LES CONCOURS ET FONDS SPECIFIQUES (CNSA, FMDI, FSE, APRE et participation DDASS, Fonds exceptionnel de soutien) : 7 277 K€

Ces derniers représentent 6,5 % des recettes réelles de fonctionnement, soit 7 277K€ contre 4 562 K€ en 2010. L'augmentation constatée en 2011 est due au versement d'un montant de + 2 562 K€ au titre du fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté.

1° - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 4 235 K€

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue au financement des allocations, dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ensemble des concours versé représente 3,78 % du budget de fonctionnement en augmentation de +6,78 % par rapport à l'année 2010.

La dotation versée aux départements concerne l'allocation pour l'autonomie, la prestation de compensation du handicap et le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées.

A.P.A.

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépense effective d'APA (1)	7 984 701 €	8 115 440 €	8 562 523 €	8 612 839 €	8 759 450 €
Concours APA Du FFAPA/CNSA réellement VERSES	2 870 325 €	3 005 650 €	3 052 107 €	2 931 325 €	3 171 615 €
Charge nette du Département	5 114 376 €	5 109 790 €	5 510 416 €	5 681 514 €	5 587 835 €

(1) Dépense effective : mandats – mandats annulés – titres émis conformément à l'état transmis au CNSA
Il est important de préciser que les montants des concours indiqués ci-dessus correspondent à des montants notifiés au titre d'une année complète. Ceux-ci font l'objet de reliquats de versements les années n+1 voire n+2.

Le montant des recettes 2011 inclut une régularisation au titre de l'année 2010, d'un montant de 178 615,23 € .

P.C.H.

	2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES ACTP (1)	1 048 503	997 676	876 973	917 492	875 628
DEPENSES PCH (1)	443 259	745 321	1 169 500	1 886 322	2 584 755
SOUS TOTAL	1 491 762	1 742 997	2 046 473	2 803 814	3 460 383
Concours PCH du FFAPA/CNSA réellement VERSES	742 000 €	890 682 €	1 033 819 €	787 441 €	814 000 €
SOUS TOTAL	742 000	890 682	1 033 819	787 441	814 000
CHARGE NETTE POUR LE DEPARTEMENT	749 762	852 315	1 012 654	2 016 373	2 646 383

(1) Dépense effective : mandats – mandats annulés – titres émis conformément à l'état transmis au CNSA

La charge pour le département a ainsi évolué de plus de 31,24 % entre 2010 et 2011, sous réserve du versement éventuel d'un complément de dotation dans les années à venir.

Cette augmentation s'explique par un volume de dossiers présenté en commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées beaucoup plus important.

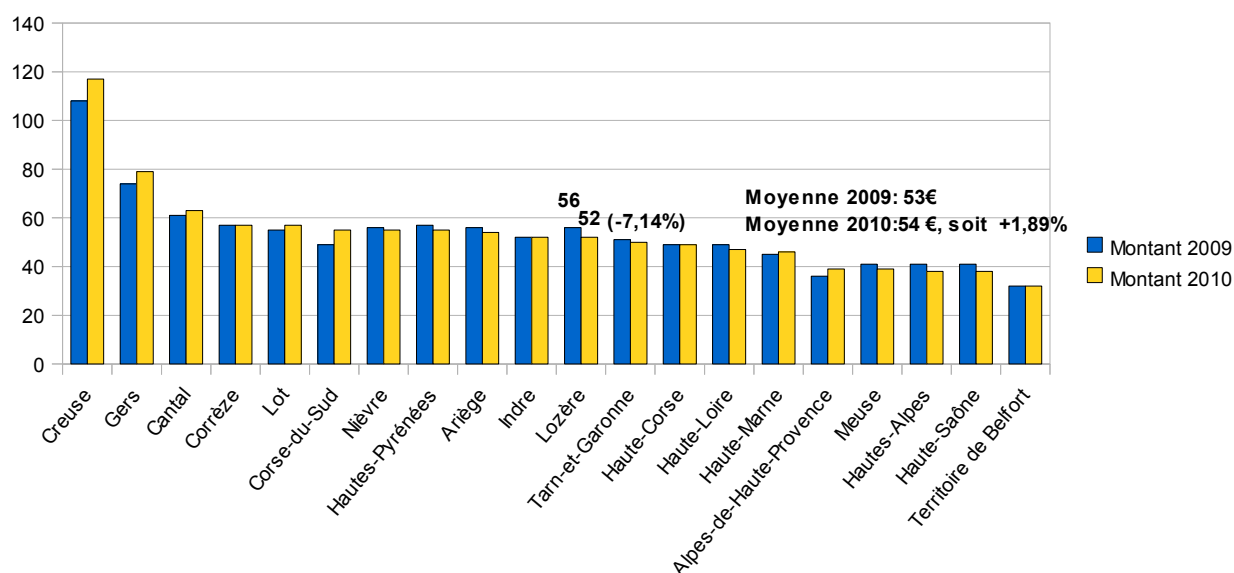
MAISON DEPARTEMENTALE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

	2007	2008	2009	2010	2011
Concours MDPH du FFAPA/CNSA VERSES	185 582 €	184 000 €	251 545 €	247 378 €	249 232 €
Évolution 2007/2011	34,30%				

Le montant 2011 réellement perçu inclut 12 231,60 € de régularisation au titre de l'année 2010. Ce concours est reversé à la MDPH dans sa totalité, soit 249 232 €. Pour information, en complément, la participation du département à la MDPH est de 186 000 €

Les dotations versées par la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de la MDPH, ont représenté en 2010 un montant de 52 €/hab pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 54€/hab, en augmentation de +1,89% par rapport à 2009 (alors que dans le même temps elles diminuent de -7,14 % pour la Lozère).

**Montants des recettes par habitant
- CNSA (PCH, MDPH, APA) -**



2° - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 397 K€

Le FMDI a été créé par l'article 14 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a été modifié tant dans sa durée que dans son montant.

	2007	2008	2009	2010	2011
FMDI	323 852 €	367 886 €	331 148 €	381 697 €	396 636 €

3° - L'Aide Personnalisée pour la Recherche d'Emploi (APRE) – Participation DDASS : 83 K€

L'APRE est une aide financière accordée par l'État, destinée à couvrir certains frais liés à la prise ou reprise d'activité des personnes bénéficiaires du R.S.A : 95 % du montant alloué sont reversés aux personnes concernées, les 5 % restants étant alloués au Département afin de pallier aux frais de fonctionnement.

En 2011, le Département a perçu 82 654 € au titre de l' Aide Personnalisée pour la Recherche d'Emploi.

4° - Le Fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté : 2 562 K€

Il a été créé en 2011 un fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté alimenté par un prélèvement en 2010 sur les ressources de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Ont été éligibles à la première partie de ce fonds de soutien financé par un prélèvement exceptionnel en 2010 de 75 millions d'euros sur les ressources de la CNSA, les 30 départements ayant l'indice synthétique de ressources et de charges le plus élevé correspondant à la somme des trois ratios suivants, chaque ratio étant pondéré par 1/3 :

- le rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département ;
- le rapport entre le revenu moyen par habitant de l'ensemble des départements et le revenu par habitant du département ;
- le rapport entre la proportion des personnes âgées de plus de 75 ans dans le département et cette même proportion dans l'ensemble des départements.

Le département de la Lozère a perçu à ce titre la somme de 2 562 448,92 €.

Ce fonds exceptionnel n'a pas été reconduit en 2012.

C- LA FISCALITE INDIRECTE DE COMPENSATION : 16 376 K€

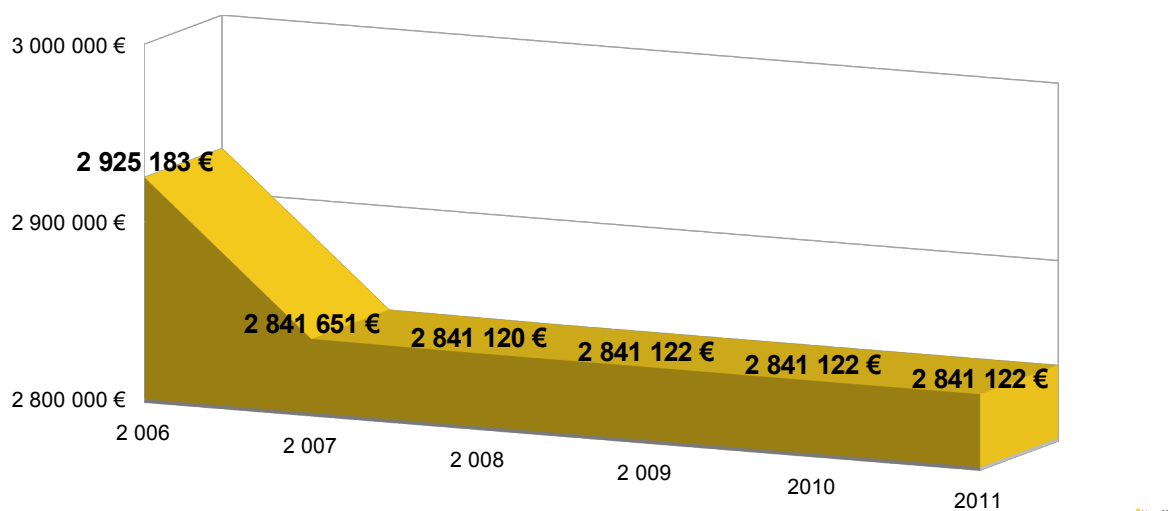
Elle représente 14,63 % du budget réel de fonctionnement soit un montant de 16 376 K€, et affiche une diminution de -0,40 % par rapport à l'année 2010 (16 441 K€). Cette diminution résulte du fait que l'augmentation de la TSCA n'a été versée que début 2012.

1° – Compensations RMI RMA – RSA : 3 056 K€

a) - La TIPP

Pour faire face à leurs nouvelles charges, liées à la décentralisation de la gestion du revenu minimum d'insertion et à la création du revenu minimum d'activité, le département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

	2007	2008	2009	2010	2011
TIPP	2 841 651 €	2 841 120 €	2 841 122 €	2 841 122 €	2 841 122 €
Evolution 2007/2011	-0,02%				



En 2006, un reliquat a été versé au Département au titre de l'année 2005. Depuis le montant perçu est resté stable.

b) - La TIPP au titre du RSA

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, sachant que le montant définitif du droit à compensation doit être arrêté en 2011 au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs des départements pour 2011.

Le Département a perçu à ce titre 215 055 € pour l'année 2011.

Tableau récapitulatif :

	2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES RMI-RSA	3 319 332	3 171 520	3 963 552	4 404 535	4 640 000
DEPENSES RMA	581 601	569 020	138 528	18 314	0
SOUS TOTAL	3 900 933	3 740 540	4 102 080	4 422 849	4 640 000
TIPP + TIPP RSA	2 841 650	2 841 120	2 976 397	3 056 178	3 056 177
FMDI	323 852	367 886	331 148	381 697	396 636
SOUS TOTAL	3 165 502	3 209 006	3 307 545	3 437 875	3 452 813
CHARGE POUR LE DEPARTEMENT	735 431	531 534	794 535	984 974	1 187 187

2° – Compensations transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 : 13 320 K€
 (hors TIPP-Part RSA : cf paragraphe précédent)

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 prévoit d'attribuer aux départements respectivement une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP) et une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004.

	Tranche 2005	Tranche 2006	Tranche 2007	Tranche 2008	Tranche 2009	Tranche 2010	Tranche 2011
FAJ	4 080						
CLIC	98 071						
CODERPA	18 293						
FSL	79 267						
Fonds Eau Énergie	16 901						
Convention patrimoine rural non protégé	34 025						
Compensation suppression vignette auto		103 130					
FARPI		-189 725					
Non titulaires de droit publics Éducation Nationale		127 283					
Crédits de suppléance Éducation Nationale		44 305					
Emplois aidés Éducation Nationale		16 901					
Routes			1 185 647				
Forfait externat			325 759				
Personnels TOS			1 491 393	500 097	379 081		
Personnels Équipement			413 173	4 581 369	1 568 150	509 114	
Services des parcs de l'Équipement						901	160 533
Assistants maternels			16 625				
Personnels				14 992			

aménagement foncier							
Personnels Affaires sociales RMI LRL					21 376		26 267
TOTAUX	250 637	101 894	3 432 597	5 096 458	1 968 607	510 015	186 800
TOTAL 2011	11 547 008						
Part RSA compensation							215 055
Total global	11 762 063						

Les montants réellement perçus et notifiés font l'objet d'écarts car ils incluent des régularisations au titre des années antérieures.

Pour information, le montant total perçu au titre des compensations 2011 est de 11 931 837,52 € auquel il convient d'ajouter 215 055 € de TIPP-Part RSA, soit au total 12 146 892,52 €.

Avec les reliquats perçus début 2012 (428 907,50 € pour la TSCA et 136 678,79 € pour la TIPP complémentaire), le total de la TSCA pour l'année 2011 s'élève à 12 712 478,81 € soit une évolution de +4,32 % par rapport à 2010 (12 185 923,16 €).

a) - La Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A) : 9 395 K€

La loi de finances pour 2005 attribue aux départements une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » (LRL) du 13 août 2004, en particulier le transfert du personnel de l'équipement des routes, ainsi que les TOS des collègues.

En 2011, le montant total perçu au titre de la TSCA s'élève à 9 395 262,61 €, contre 9 428 822,50 € soit une diminution de -0,36 % par rapport à 2010. Cette légère baisse s'explique par le fait que les reliquats ont été perçus en 2012.

b) - La TIPP complémentaire : 2 537 K€

L'assiette de la TSCA ne suffisant pas à financer le droit de compensation, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement complémentaire sous la forme d'une part supplémentaire du produit de la TIPP. Cette part de TIPP dite « complémentaire » est totalement distincte de la TIPP.

En 2011, le montant perçu au titre de la TIPP complémentaire s'élève à 2 536 574,91 € contre 2 542 044,66 € en 2010.

Un reliquat de 136 678,79 € a été perçu début 2012 portant le montant total pour l'année 2011 à 2 673 253,70 €.

c) - La T.S.C.A – SDIS (article 53) : 1 388 K€

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu que les départements se voient attribuer une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de

fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

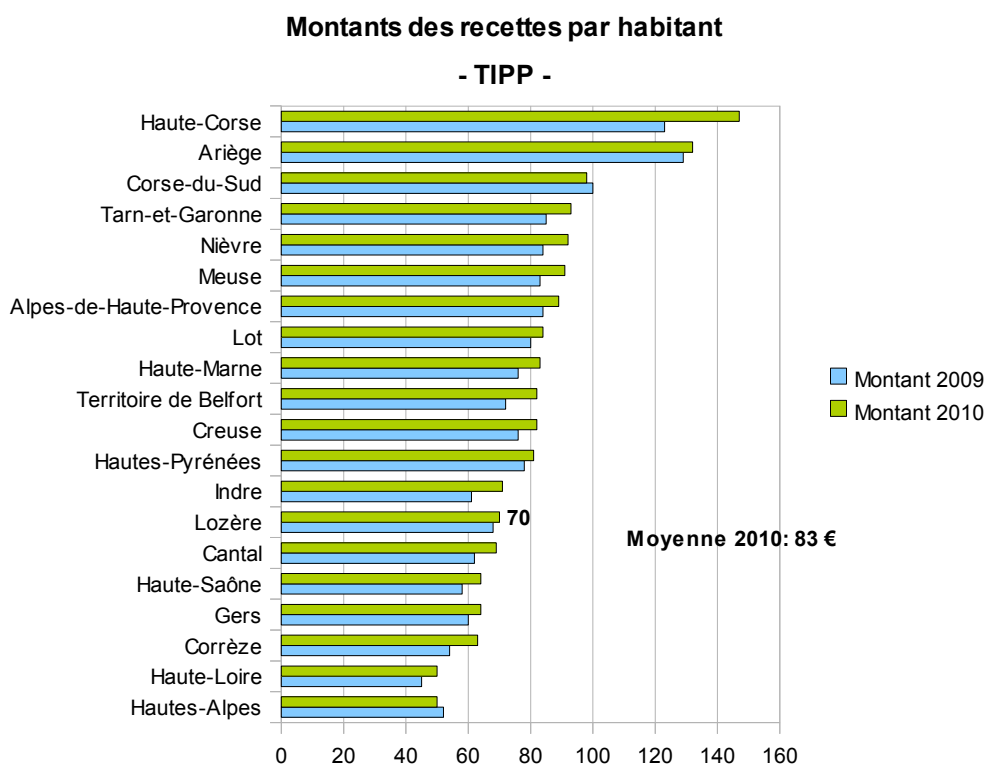
Elle est distincte de celle attribuée aux départements au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

Au titre de l'année 2011 le montant perçu s'élève à 1 388 135,58 € contre 1 413 535,17 € en 2010. Un reliquat de 66 335,02 € a été perçu début 2012 portant le montant total au titre de l'année 2011 à 1 454 470,60 €.

Pour mémoire, la participation du Conseil général au financement du SDIS s'élève à 2 800K€. La part à la charge du département s'élève à 1 412 K€.

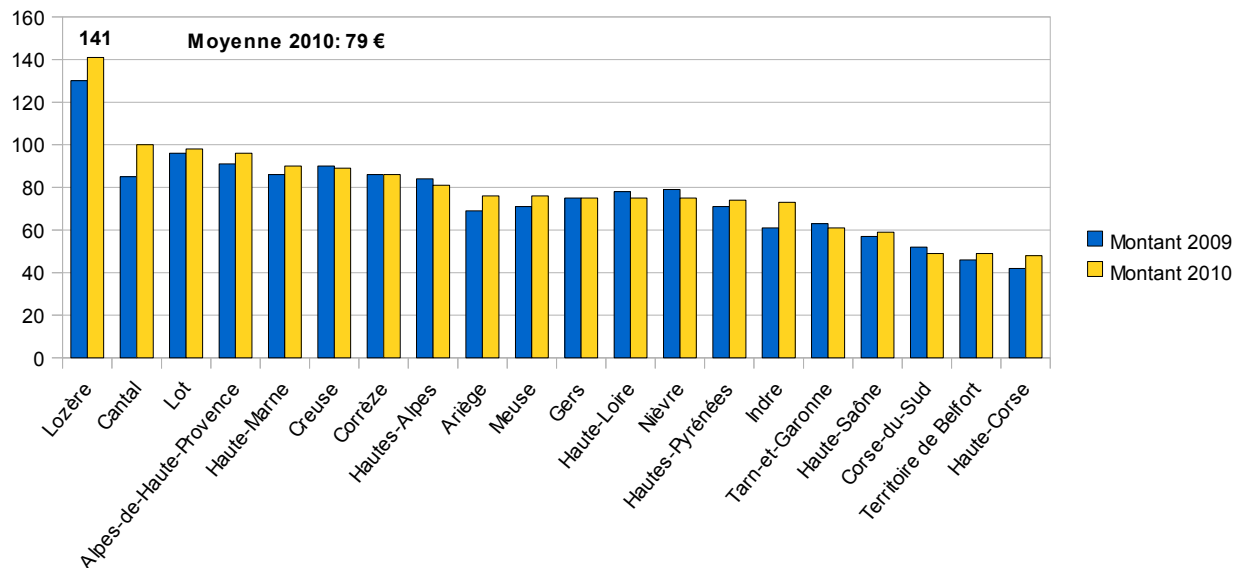
Au titre de la TIPP, en 2011, le département de la Lozère a perçu un montant total de recettes de 5 378 K€ contre 5 383 K€ en 2010.

En 2010, cela représentait une recette de 70 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 83 € (en augmentation de +3 % pour la Lozère et +8% pour les départements de même strate par rapport à 2009).



10 783 K€ de recettes au titre de la TSCA ont été versés au Conseil Général en 2011, contre **10 842 K€ en 2010 (-0,54%)**. En 2010, les recettes de TSCA représentent un montant de **141 € par habitant de la Lozère**, contre **79 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate**.

Montants des recettes par habitant
- TSCA -



D - LA FISCALITE DIRECTE : 23 117 K€ (hors Part Etat DMTO)

La réforme de la fiscalité locale a modifié pour chaque échelon territorial la répartition des recettes fiscales, à savoir pour les départements:

- la taxe foncière sur les propriétés bâties majorée de la part régionale,
- 48,5% du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) :
- le solde de taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) actuellement perçu par l'État,
- la part État des droits de mutation à titre onéreux,
- la part régionale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En revanche, les départements ne perçoivent plus ni la taxe d'habitation, ni la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Afin de s'assurer qu'aucune collectivité ne sorte perdante de cette réforme, des mécanismes de péréquation ont été mis en place, à savoir :

- ⇒ Le fonds de péréquation de la CVAE ;
- ⇒ la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DRCTP) ;
- ⇒ le fonds national de garantie individuelle (FNGIR).

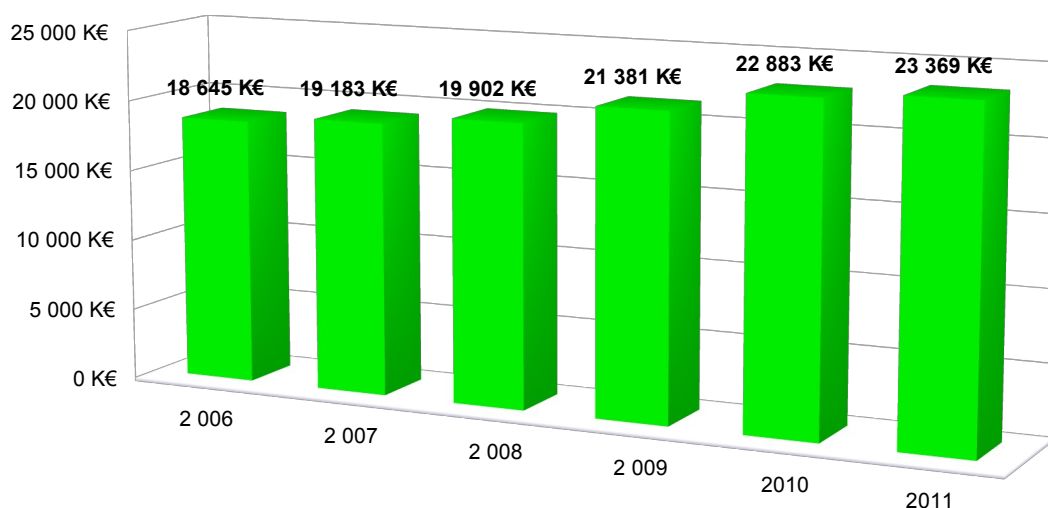
L'ensemble des recettes fiscales directes représente 20,88 % du budget réel de fonctionnement et affiche une évolution de 2,12% par rapport à l'année 2010, pour un montant de 23 369 K€ (contre 22 884 K€ en 2010).

2009	total perçu	2010	total perçu	2011	total perçu
TH	4 590 406	Contributions Directes	13 963 189	TFB	14 348 821
TFB	8 225 923			FNGIR	916 519
TFNB	115 191			DCRTP	1 191 081
TP	8 449 817	Compensation Relais TP	8 920 190	CVAE	3 913 654
				IFER	399 003
				PART ETAT DMT0	251 967
				PART ETAT TSCA	2 348 141
TOTAL :	21 381 337	TOTAL :	22 883 379	TOTAL :	23 369 186

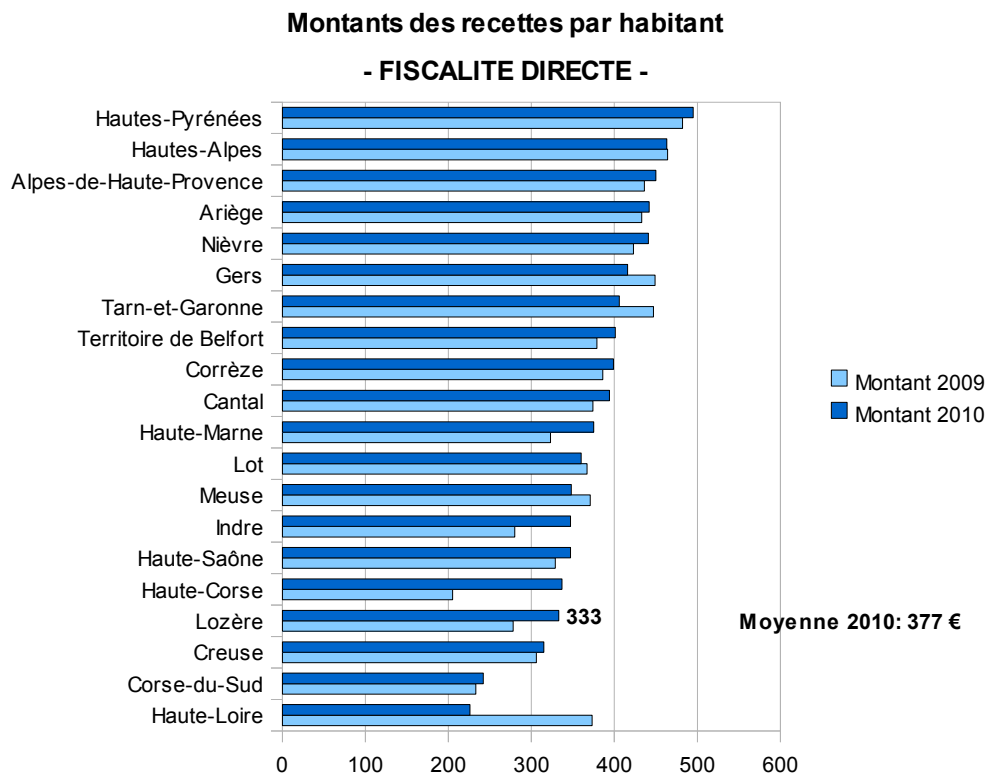
A noter que depuis 2011, le Conseil général ne vote plus que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Une augmentation de 1% du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties représentait en 2011 une augmentation du produit fiscal de 139 686 €, contre 211 505 € en 2009. Il s'élèvera en 2012 à un montant de 144 900 € (sur la base prévisionnelle 2012).

Par ailleurs, pour information, les bases fiscales liées à la taxe foncière sur les propriétés bâties ont évolué de +12,9% entre 2008 et 2011.

Évolution du produit fiscal réellement perçu - Année 2006 à 2011 -



En 2010, les recettes fiscales représentaient un montant de 333 €/hab, la moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 377 €.



E - LA FISCALITE INDIRECTE CLASSIQUE : 10 384 K€

Elle représente 9,28 % du budget de fonctionnement pour un montant total de 10 384 K€, soit une augmentation de 123 % par rapport à 2010. Hors fonds de péréquation des DMTO, le fiscalité indirecte "classique" atteint un montant de 5 142 K€, soit une progression de +10,53 %.

Elle comprend :

1° - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle: 4 082 K€

La taxe départementale de publicité foncière ou droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

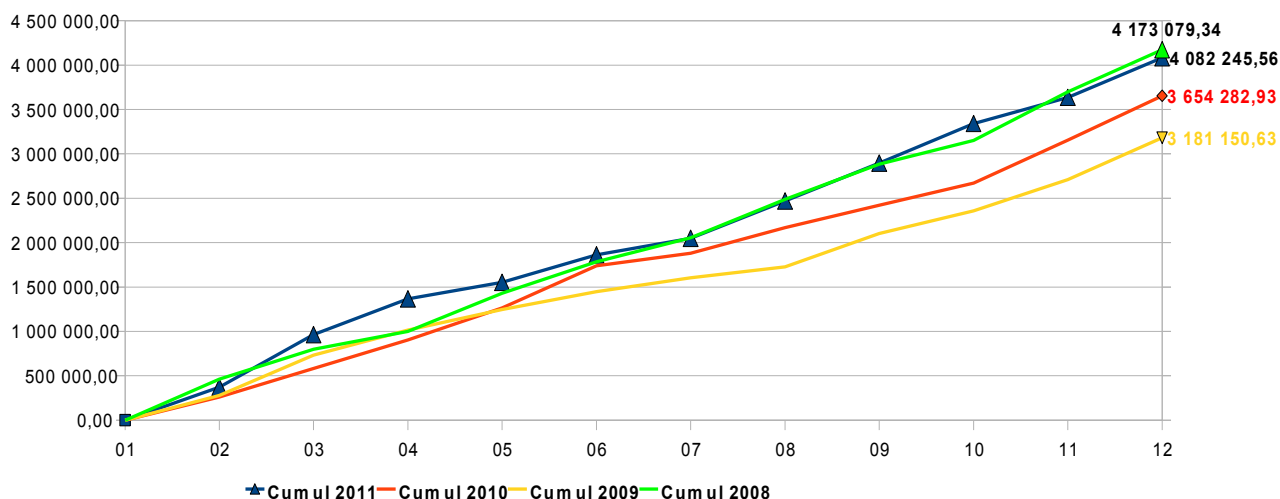
Évolution des droits d'enregistrement :

	2007	2008	2009	2010	2011
TOTAL Droits enregistrement Taxe foncière + TADE	4 388 861,69 €	4 173 079,34 €	3 181 150,63 €	3 654 282,93 €	4 082 245,56 €
Evolution année n/n-1	3,63%	-4,92%	-23,77%	14,87%	11,71%
Evolution 2007/2011	-6,99%				

Jusqu'en 2007 les droits d'enregistrement ont connu une évolution importante. En effet l'immobilier d'habitation a vu sa valorisation croître rapidement dans un contexte marqué par un niveau de transaction soutenu.

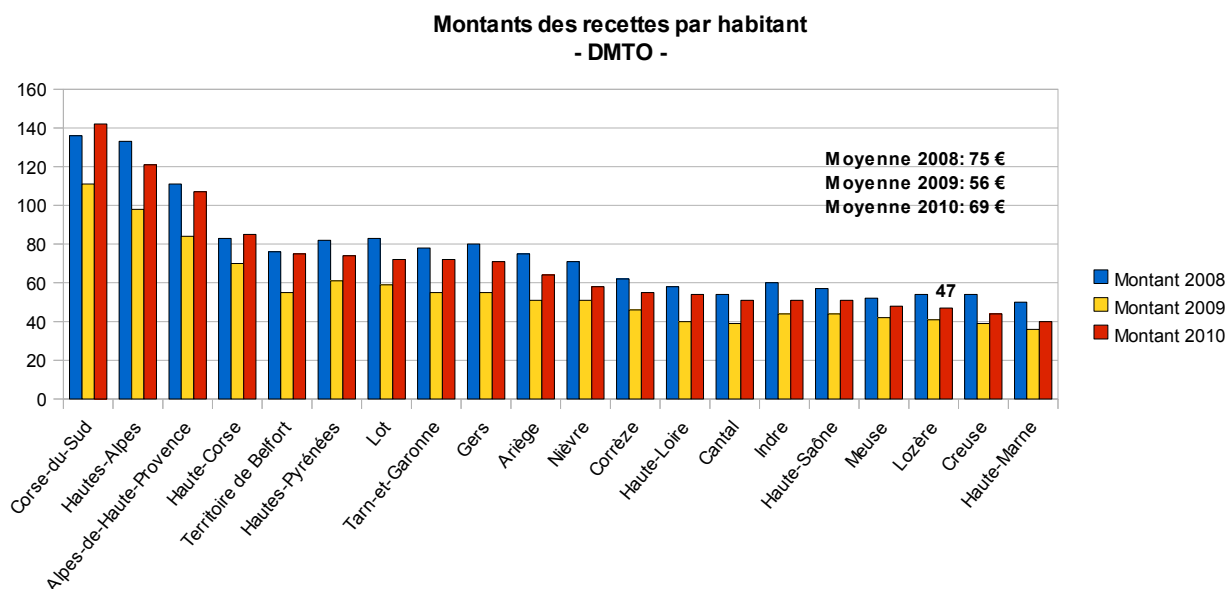
Le ralentissement de l'immobilier intervient à compter de 2008 avec une diminution en 2009 des transactions immobilières de 23,77 % par rapport à 2008, et de -27,52% par rapport à 2007 (soit un manque à gagner de 1 207 K€ par rapport à 2007). En 2010, la tendance s'inverse et se confirme en 2011 tout en ne retrouvant pas le même niveau qu'en 2007 (-7%).

Evolution des droits de mutations à titre onéreux



L'évolution 2011 reste cependant à tempérer du fait du transfert au département de la part État des DMTO qui a représenté un montant de 252 K€. En retraitant cette part, la progression 2010-2011 n'est plus que de 4,82 % (contre 11,71%).

Les droits de mutation à titre onéreux représentaient en 2010 un montant de 47 € par habitant, contre 41 € en 2009 et 54 € en 2008. La moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 69 € par habitant en 2010 contre 56 € en 2009.



2° - Le Fonds départemental de péréquation des DMTO: 5 242 K€

A été créé au titre de la péréquation dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale un fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

Il est alimenté par deux prélèvements :

- un premier prélèvement « sur stock » si le montant par habitant des droits perçus du département l'année précédente est supérieur à 0,75 fois le montant moyen par habitant des droits perçus par l'ensemble des départements cette même année.

Les départements éligibles font alors l'objet d'un prélèvement progressif.

- Un second prélèvement « sur flux » pour les départements répondant aux deux conditions suivantes :

1- la différence entre les DMTO perçus par le département l'année précédente et la moyenne des DMTO perçus sur les deux années qui précèdent cette même année doit être supérieure à cette même moyenne multipliée par deux fois le taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation hors tabac ;

2- le montant par habitant des droits perçus l'année précédente du département doit être supérieur à 0,75 fois le montant moyen par habitant des droits perçus par l'ensemble des départements cette même année.

Les départements éligibles sont alors soumis à un prélèvement égal à la moitié de l'excédent constaté.

Les deux prélèvements ne peuvent excéder 5 % des droits perçus au titre de l'année précédente.

Les ressources du fonds sont réparties entre les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des potentiels financiers par habitant de l'ensemble des départements, selon les modalités suivantes :

- 1- pour un tiers au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département ;
- 2- pour un tiers au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département multiplié par la population du département ;
- 3- pour un tiers au prorata du rapport entre le montant par habitant des droits de mutation à titre onéreux perçus par l'ensemble des départements en application des articles 1594 A et 1595 du code général des impôts et le montant par habitant de ces mêmes droits perçus par le département.

Le département de la Lozère a perçu au titre de ce fonds une recette d'un montant de 5 241 754 €

3° - La taxe sur l'électricité : 878 K€

Elle est une taxe facultative assise sur la consommation d'électricité et mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, GDF, POWEO, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

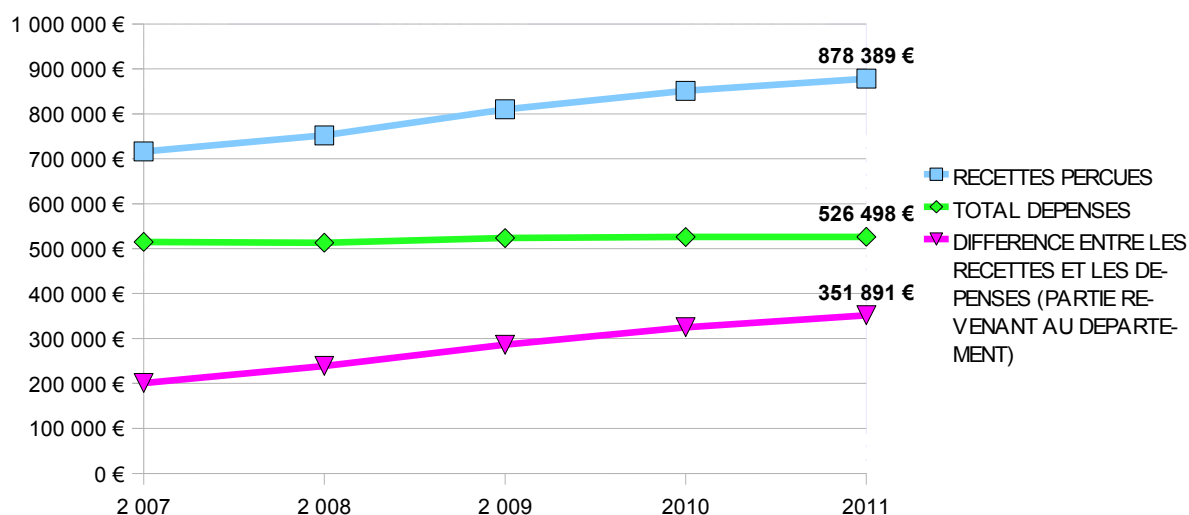
Cette dernière fait l'objet pour partie, de reversements auprès du SDEE et de la Commune de Mende par le biais de conventions intervenues entre les parties.

En 2011, la part conservée par le département atteint 351 891 €, soit une progression de + 8,26 % par rapport à 2010, et 75,03 % par rapport à 2007.

	2007	2008	2009	2010	2011
RECETTES PERÇUES	716 214 €	752 274 €	810 112 €	851 158 €	878 399 €
VERSEMENTS A LA COMMUNE DE MENDE	88 170 €	86 247 €	96 787 €	99 104 €	99 498 €
VERSEMENTS SDEE	427 000 €	427 000 €	427 000 €	427 000 €	427 000 €
TOTAL DEPENSES	515 170 €	513 247 €	523 787 €	526 104 €	526 498 €
DIFFERENCE ENTRE LES RECETTES ET LES DEPENSES (PARTIE REVENANT AU DEPARTEMENT)	201 044 €	239 027 €	286 325 €	325 054 €	351 891 €
EVOLUTION DE LA PARTIE REVENANT AU DEPARTEMENT ENTRE 2007 ET 2011 : 75,03 %					

Je vous précise que les versements effectués à la commune de Mende sont égaux aux 4/5ème du produit de la taxe départementale de 4% sur l'électricité livrée en basse tension, perçu pour cette même commune.

Le montant annuel de 427 K€ versé au SDEE a été fixé par convention en date du 25 juillet 2008 suite à la décision de l'Assemblée départementale du 27 juin 2008.



4° - La taxe départementale destinée au financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement : 181 K€

La délivrance d'un permis de construire peut donner lieu au paiement de certaines taxes, dont la taxe locale d'équipement et la taxe départementale pour le financement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (T.D.C.A.U.E.).

Son taux est fixé par le Conseil Général et ne peut excéder 0,3 % de la valeur de l'ensemble immobilier faisant l'objet de la transaction.

Elle est assise sur la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) et est intégralement reversée au CAUE.

	2007	2008	2009	2010	2011
C.A.U.E.	149 251,00 €	155 900,00 €	159 489,00 €	119 238,00 €	181 340,00 €
Evolution année n/n-1	38,02%	4,45%	2,30%	-25,24%	52,08%
Evolution 2007/2011	21,50%				

A compter du 1^{er} janvier 2012, il n'existera plus qu'une seule taxe d'aménagement dans laquelle seront fondues toutes les taxes d'urbanismes existantes dont la TDCAUE. Son assiette sera plus large en réintégrant toutes les surfaces de planchers, des combles et sous-sols au delà de 1,80m et en n'excluant plus les surfaces aménagées en vue du stationnement des véhicules (cf. délibération n°CG_11_5113 du 17 octobre 2011).

5°- Les autres taxes : 718,65 €

Elles atteignent quant à elles un montant de 718,65 € correspondant aux redevances proportionnelles sur l'énergie produite par les usines hydroélectriques.

F - AUTRES RECETTES : 4 881 K€

Elles représentent 5,42 % du budget de fonctionnement pour un montant de 6 072 K€, soit une augmentation de 51,88 % par rapport à 2010.

Elles comprennent les participations versées par l'Europe, l'État, la Région, mais aussi les autres recettes diverses telles que les recouvrements de dépenses sociales, les participations des communes aux transports, le FARPI.

a) Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI)

Depuis le 1er janvier 2006, les régions et les départements perçoivent directement la participation des familles antérieurement versée aux FARPI, participation qui finance une partie de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service affectés aux services de restauration et d'internat (40 % environ).

Le Département a mis en place des conventions d'objectifs avec les Collèges qui fixent les modalités de reversement au Département. Le taux applicable fait l'objet d'une délibération annuelle.

En 2010, il s'élevait à 187 351,98 € contre 239 866,18 € en 2011, soit une augmentation de 52 514,20 €. La délibération du 29 octobre 2010 applicable à compter du 1er janvier 2011 autorise l'extension de l'assiette du FARPI à tous les tarifs (internes, demi-pensionnaires, occasionnels, extérieurs et commensaux). Le taux est fixé à 22,5 %.

b) Les transports

L'ensemble des recettes perçues au titre des transports s'élève à 688 634,15 €, dont 377 231,15 € au titre des participations des communes (55%) et 311 403 € au titre des familles (45%). Ces recettes diminuent de 0,45 % par rapport à l'année 2010 (691 747 €) : la part communale diminue de -4% tandis que la part des familles augmente quant à elle de +4,3%.

c) TVA transports scolaires

Suite à la demande aux services fiscaux de l'assujettissement des activités transport du département de la Lozère, le montant perçu en 2011 s'élève à 887 843 € et se décompose comme suit :

- 458 510 € correspondent à la régulation pour les années 2008 et 2009
- 429 333 € pour l'année 2010 et les 3 premiers trimestres 2011

d) Les participations et subventions

Ces dernières émanent :

	2009	2010	2011
Etat (hors APRE)	177 444,28	67 927,84	38 294,43
Région	80 217,12	46 888,52	53 668,60
Départements	116 692,92	97 564,26	113 226,98
Communes et structures intercom (hors transports)	35 982,80	13 233,60	27 659,28
Autres groupements de odl et ets publics (dont Agences de l'eau)	200 618,00	273 676,41	108 697,13
	610 955,12	499 290,63	346 546,42

e) Recouvrements spécifiques

A titre d'information, je vous précise que les recouvrements sur dépenses d'aide sociale s'élèvent en 2011 à 1 567 767,19 € contre 1 205 886,70 € en 2010.

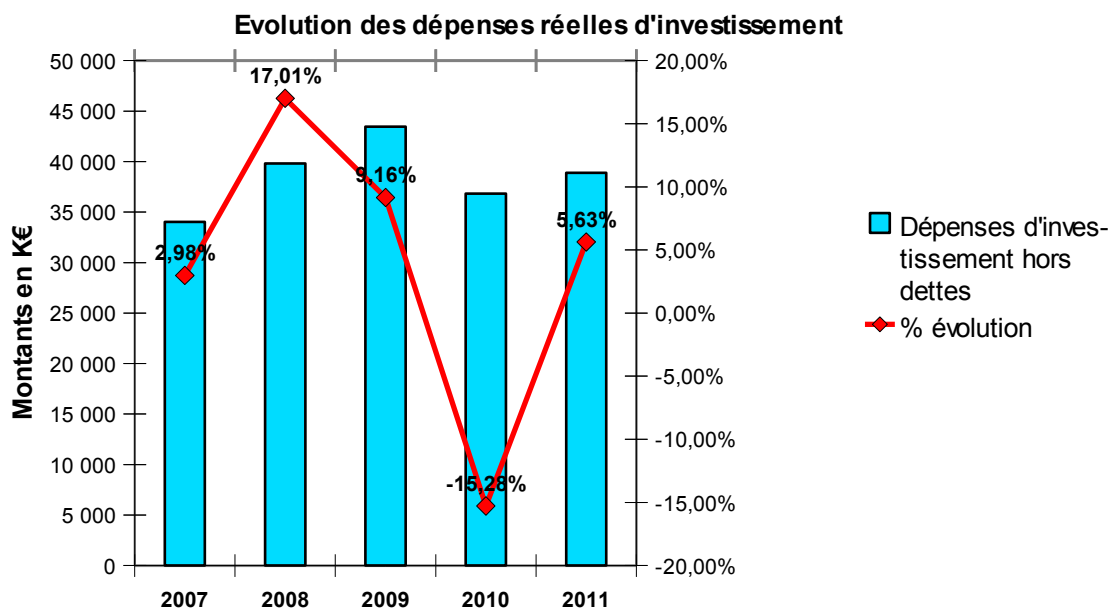
Les recouvrements sur RMI, RSA et APA atteignent 67 690,88 € contre 43 831,23 € en 2010.

f) Autres

Les autres recettes d'un montant de 1 149 663,15 €, allouées au Département, correspondent notamment à des remboursements sur rémunérations et charges de personnels ainsi que des revenus des immeubles, ou produits exceptionnels divers...

Section d'investissement

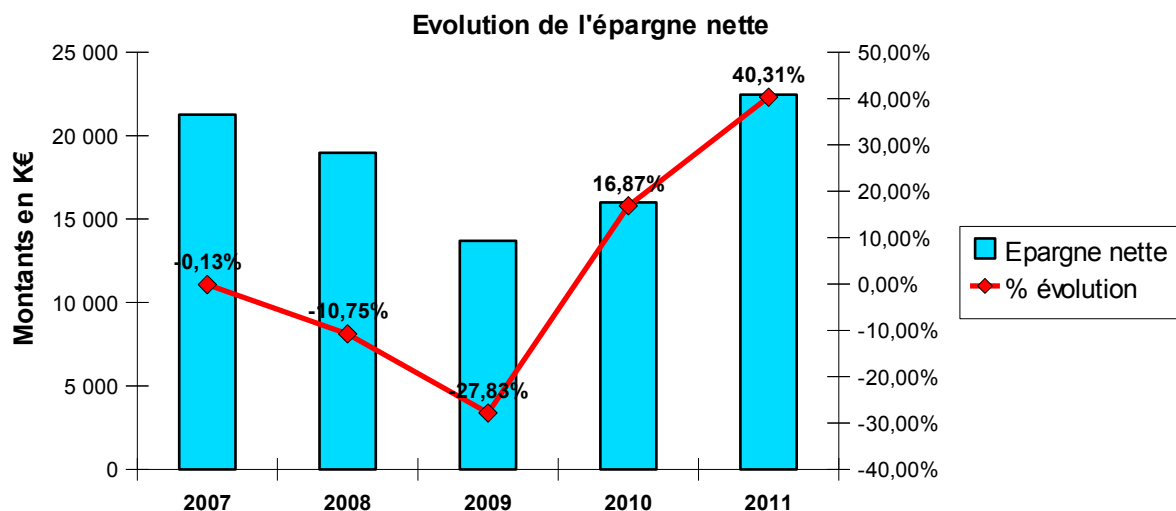
Les dépenses d'investissement (hors dettes) ont progressé entre 2007 et 2011 de + 14,29 % (+ 5,63 % entre 2010 et 2011).



L'épargne nette d'un montant de 22 454 K€ en 2011 augmente de 40,31 % entre 2010 et 2011. Cette progression est directement liée à l'attribution de deux recettes nouvelles, le fonds de péréquation des DMTO (5 242 K€) et le fonds de soutien (2 562 K€). L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

Le taux d'épargne nette de 23,45% en 2007 atteint 20,06% en 2011 après avoir baissé à 13,70% en 2009. Il progresse entre 2009 et 2011 de + 64%, et de +40,31% entre 2010 et 2011 .

Ce taux reste largement au-dessus de la moyenne des départements qui était de 7,20 % en 2009 et de 7,51% en 2010 (source ADF).



I/ EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement (sans les emprunts), historiquement bas, se sont très nettement améliorés à partir de 2007 pour atteindre près de 82% en 2009. Ils se situent à 75,87 % en 2011 contre 79,20 % en 2010.

	2007	2008	2009	2010	2011
Montant des dépenses d'investissement réelles en K€ hors ligne d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	35 651	40 907	44 040	38 192	40 398
Taux d'exécution dépenses réelles d'investissement	68,83%	69,73%	81,93%	79,20%	75,87%

Le montant des dépenses réelles d'investissement, avec les emprunts, repartit comme suit :

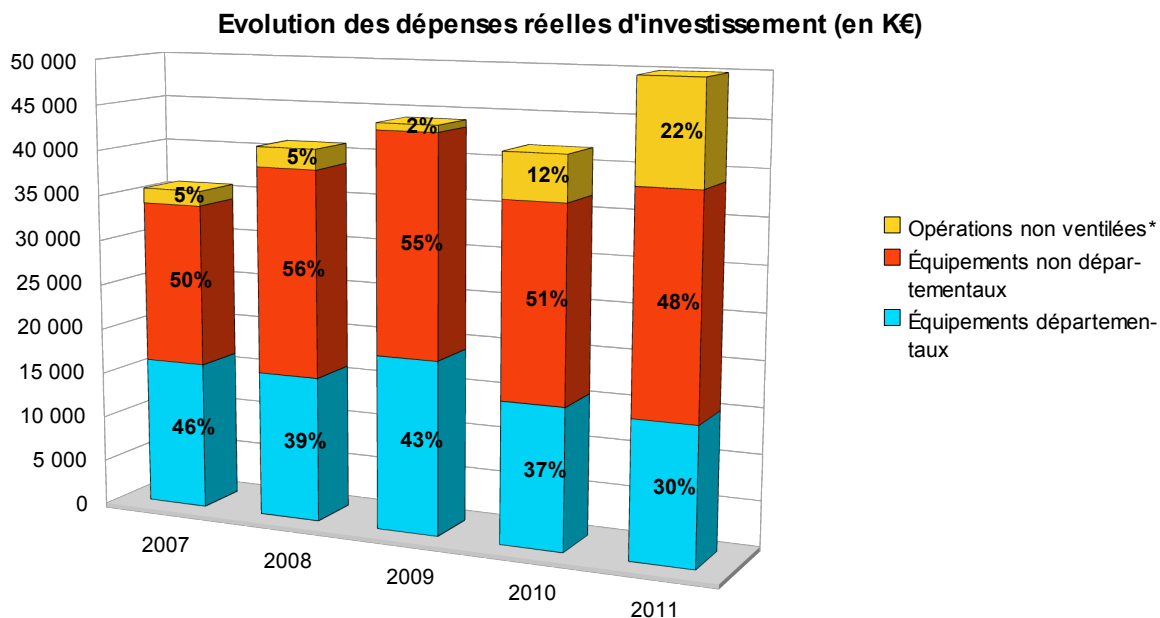
Investissement	Total consommé 2010	Total consommé 2011	% évolution
DFB	5 737 238	12 031 862	109,72%
DAG-SIT	1 069 320	782 106	-26,86%
DAG-BMG	99 602	39 526	-60,32%
DATE	11 672 604	12 727 084	9,03%
DEAE	4 737 548	3 966 426	-16,28%
DSD	3 067 777	3 458 024	12,72%
DTICP	628 881	4 623 542	635,20%
DESC	476 404	294 502	-38,18%
ARCHIVES	51 183	63 412	23,89%
BDP	6 816	1 208	-82,28%
DRTB	14 144 314	11 909 905	-15,80%
TOTAL	41 691 688	49 897 597	19,68%

En volume, les montants investis ont progressé de 14,16 % (39,96 % dettes comprises) entre 2007 et 2011.

Les investissements se répartissent comme suit :

	2007	2008	2009	2010	2011
Équipements départementaux	16 240	15 969	19 103	15 512	15 043
Équipements non départementaux	17 759	22 720	24 181	21 215	23 769
Opérations non ventilées*	1 652	2 217	755	4 964	11 085
TOTAL	35 651	40 907	44 040	41 691	49 897

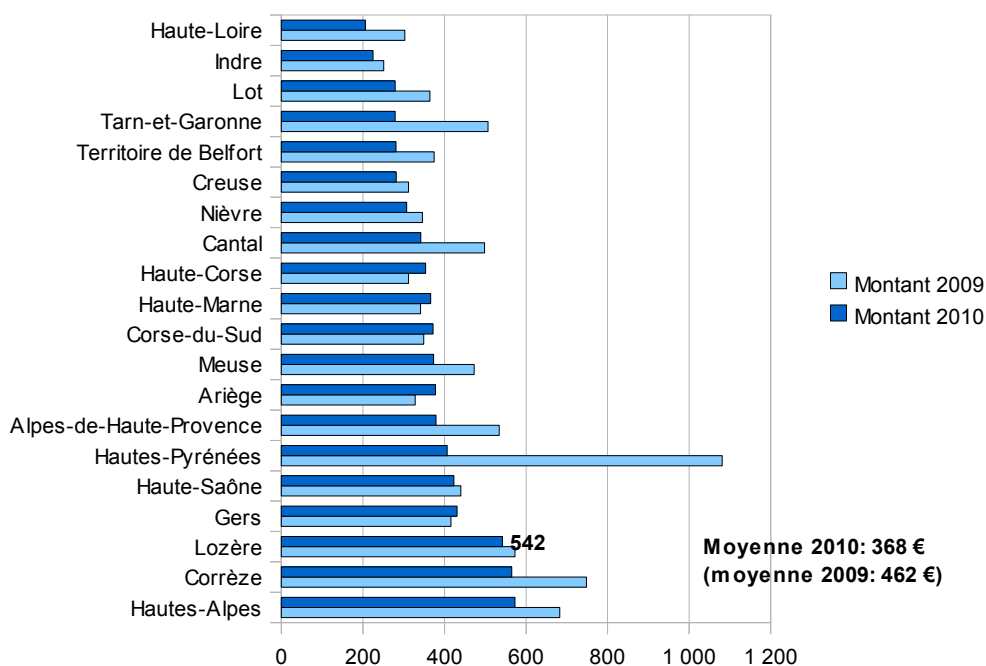
En 2011, les équipements non départementaux représentent 58,8 % du total de la section d'investissement (en dépenses réelles hors ligne d'emprunt assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie) contre 30,15 % pour les équipements directs, soulignant l'implication importante du Département dans le tissu économique local de par ses différents programmes d'accompagnement.



Sur la base du compte administratif 2010, la Lozère a investi un montant de 542 € par habitant contre 368 € par habitant en moyenne pour les départements métropolitains de la même strate. Seuls, les départements de la Corrèze et des Hautes-Alpes ont des montants sensiblement supérieurs à la Lozère en 2010.

A noter le montant moyen par habitant des dépenses d'investissement des départements de moins de 250 000 hab qui a diminué de - 20,25 % entre 2009 et 2010.

Montants des dépenses par habitant
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES -



Pour la Lozère, le volume des dépenses d'investissement est stable en 2010 et augmente en 2011.

Le consommé 2011 en Investissement s'élève à un montant de 49 897 K€ (40 387 K€ hors emprunts revolving). Il se décompose de la façon suivante :

Consommés sur AP :	31 808 K€
Consommés sur CP hors AP (hors Dettes et autres opérations financières) :	7 088 K€
Dettes et autres opérations financières :	11 002 K€

Au 31/12/11, le Conseil Général disposait d'un stock d'autorisations de programmes (AP) de 44 420 K€ pour les années 2012 et suivantes (hors 1 085 K€ pour l'Aire de la Lozère).

Pour le budget principal, 31 808 K€ de crédits de paiement sur AP ont été consommés en 2011 sur un total de 42 353 K€ de crédits de paiement inscrits lors du BP et des différentes DM en 2011 (soit 82 % des crédits d'investissement 2011 consommés, pour le budget principal, hors opérations non ventilées), **d'où un ratio de capacité de couverture des AP de 1,39 années.**

En supposant un taux d'exécution similaire en 2012, autour de 75 %, ce qui porterait le volume de consommation sur AP autour de 31 765 K€, la capacité de couverture des AP passerait à 2,87 années (pour un stock d'autorisations de programmes de 91 367 K€).

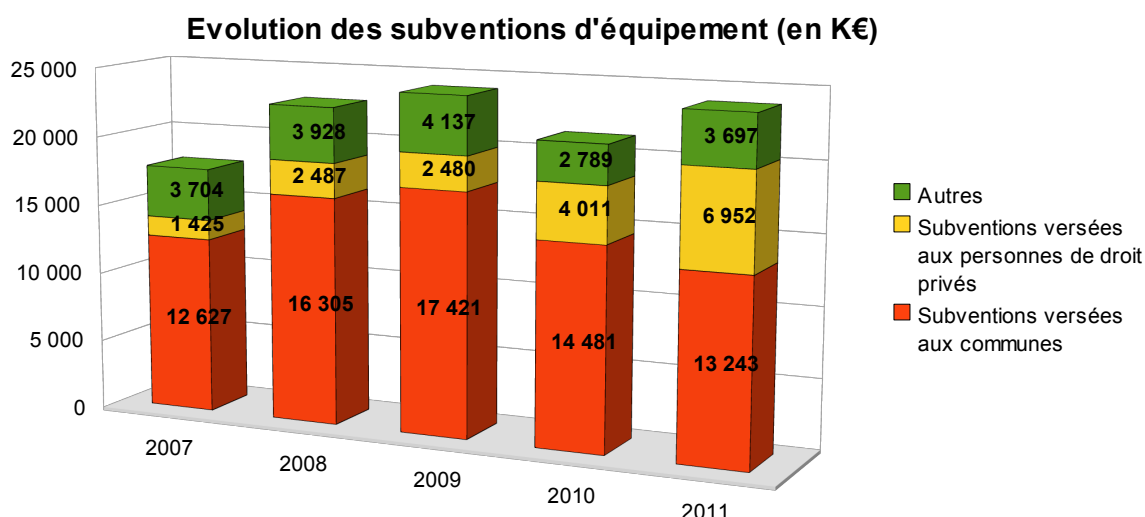
Ce ratio demeure inférieur à la durée de vie moyenne des AP, qui est de 3 ans. Il indique cependant que les trois exercices budgétaires futurs seront nécessaires pour financer les AP dans leur totalité.

Le montant des crédits d'investissement de CP hors AP consommés en 2011 est de 7 087 526 € (hors remboursement de dettes et opérations afférentes à l'emprunt), soit 18,26 % des dépenses d'investissement réelles hors opérations non ventilées.

1° - Les subventions d'équipement

	2007	2008	2009	2010	2011	% d'évolution 2007-2011	% d'évolution 2010-2011
Montant total en K€ des subventions d'équipement	17 756	22 720	24 038	21 281	23 892	34,56%	12,27%
Subventions versées aux communes	12 627	16 305	17 421	14 481	13 243	4,88%	-8,55%
Subventions versées aux personnes de droit privés	1 425	2 487	2 480	4 011	6 952	387,86%	73,32%
Autres	3 704	3 928	4 137	2 789	3 697	-0,19%	32,56%

Les subventions d'équipement représentent en 2011, 58,8 % des dépenses réelles d'investissement. Depuis 2007, le montant total des subventions d'équipement versé ne cesse de croître. Il a progressé en volume de + 6 136 K€, soit + 34,56 % en 5 ans.

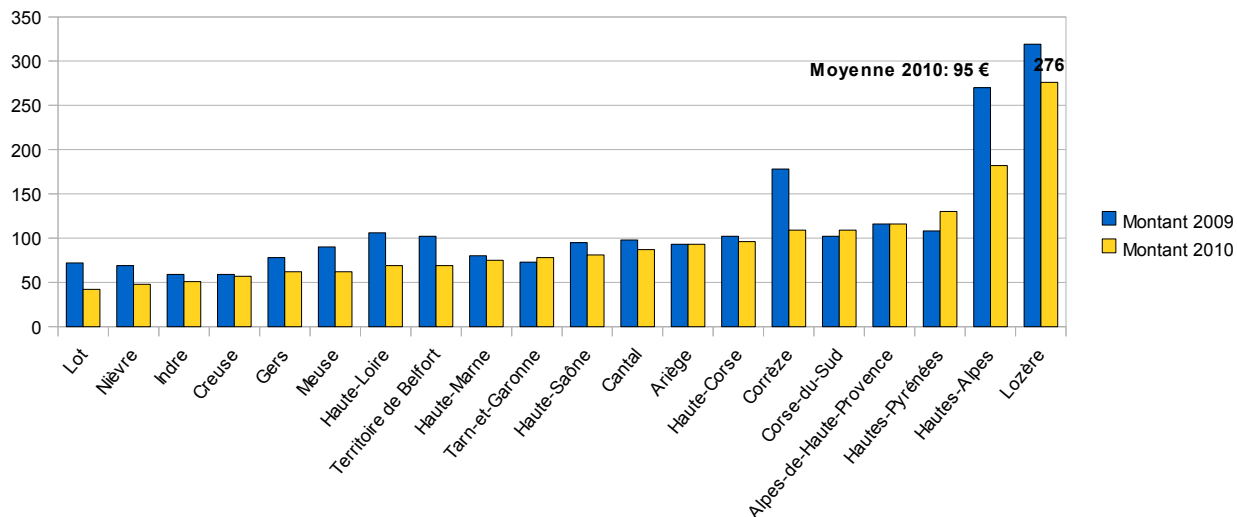


Le montant des **subventions allouées aux communes** a augmenté de 4,88 % depuis 2007, soit + 616 K€ .

En moyenne, en 2009, les départements de moins de 250 000 habitants ont versé en subvention d'équipement 113 € par habitant. En 2010, cette moyenne par habitant passe à 95 € soit une diminution de -15,9 %. **Notre département a maintenu son niveau d'aides et l'a même accru.**

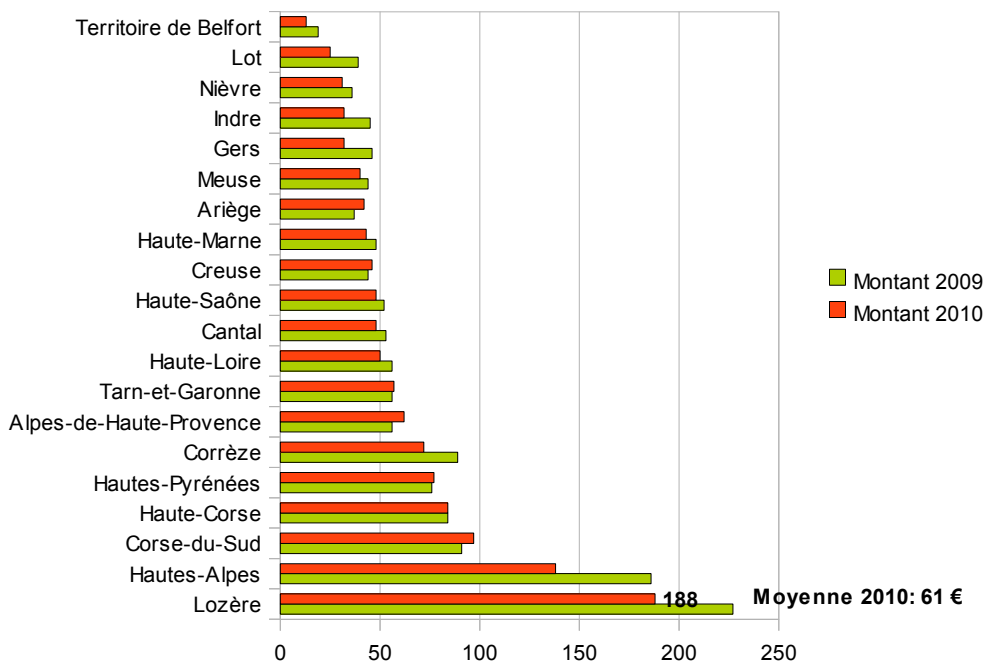
En 2010, 276 € par habitant ont été versés, soit pratiquement trois fois plus que la moyenne des départements de la même strate, confirmant la participation très importante du département dans le soutien à l'équipement.

**Montants des dépenses par habitant
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT -**



Le département de la Lozère a versé 188 € par habitant aux communes et EPCI sous forme de subventions à l'investissement soulignant la forte implication de celui-ci dans le tissu économique local. Sur la même période (2010), la moyenne pour les départements de la même strate était de 61 €, soit trois fois moins que la Lozère.

**Montants des dépenses par habitant
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT COMMUNES ET EPCI -**



Les investissements indirects d'un montant de 23 769 K€ se décomposent comme suit :

- Direction de l'Aménagement et du Territoire : 12 727K€
 - Loisirs aménagements villages → 3 365 K€
 - PED → 1 829 K€
 - Autres réseaux de voirie → 1 595 K€
 - Développement touristique → 1 350 K€
 - SDEE → 1 108 K€
 - Industrie, commerce et artisanat → 886 K€
 - Patrimoine → 883 K€
 - Ecoles Primaires → 541 K€
 - Autres actions diverses → 414 K€
 - Logement → 217 K€
 - Habitats jeunes agriculteurs → 199 K€
 - Bois – Energie → 172 K€
 - Maisons médicales → 168 K€

- Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement : 3 859 K€
 - Eau & Assainissement → 2 469 K€
 - Agriculture → 1029 K€
 - Déchets → 174 K€
 - Actions en faveur du milieu naturel → 109 K€
 - Défenses des forêts contre l'incendie → 53 K€
 - Améliorations foncières → 25 K€

- Direction des Technologies, de l'Information et de la Communication : 2 630 K€
 - Très haut débit → 1 754 K€
 - Zones blanches → 829 K€
 - Autres actions → 47 K€

- Direction de la Solidarité Départementale: 3 458 K€
 - Travaux Maisons de retraite → 3 346 K€
 - Autres actions sociales → 112K€

- Autres : 299 K€
 - Collèges → 200 K€
 - Patrimoine culturel → 60 K€
 - Équipements sportifs → 35 K€
 - Enseignement du premier degré → 3 K€
 - Bibliothèques → 1 K€

- Direction des Finances : 799 K€
 - Taxe d'électrification : SDEE → 700 K€
 - Electricité – Cne de Mende → 99 K€

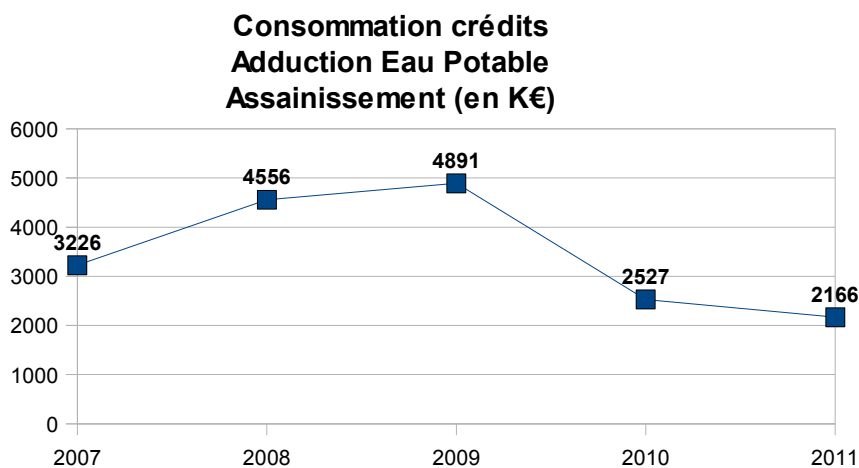
- ✓ **Pour la Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement** , la consommation des crédits de paiement concernant l'AEP Assainissement a diminué de 14,3 % entre 2010 et 2011. Cette baisse de consommation de crédits s'explique par la combinaison de 2 facteurs :
 - ✓ la révision du règlement des aides AEP Assainissement qui cible les projets les plus structurants et donc plus volumineux en terme de coût unitaire engendrant un décalage plus important sur les phasages des crédits de paiement.
 - ✓ la mise en place du programme AEP Assainissement exceptionnel dont les annuités s'étalent sur 15 ans et pour lesquelles le versement des premiers acomptes est conditionné à la fin des travaux ce qui décale le paiement par rapport aux engagements effectués en 2011. Dans les années à venir, cette tendance devrait s'inverser avec l'accumulation du paiement des annuités.

✓

Le nombre de dossiers traités de 2007 à 2011 se décompose de la manière suivante :

	2007	2008	2009	2010	2011
ASSAINISSEMENT	22	31	26	17	12
Nombre de stations d'épuration réhabilitées	9	10	3	11	7
Nombre de réseaux réhabilités	13	21	23	6	5
AEP	33	55	61	32	15
Nombre de traitements de potabilisation	8	11	6	5	6
Nombre de captages ou réservoirs réhabilités ou créés	17	25	26	23	6
Nombre de réseaux fuyards réhabilités	8	19	29	4	3
ETUDES	16	21	18	40	17
EQUIPEMENT RURAL	35	37	26	19	6
Nombre de stations d'épuration créées	13	11	4	3	
Nombre d'extensions de réseaux AEP/ assainissement	22	26	22	16	6

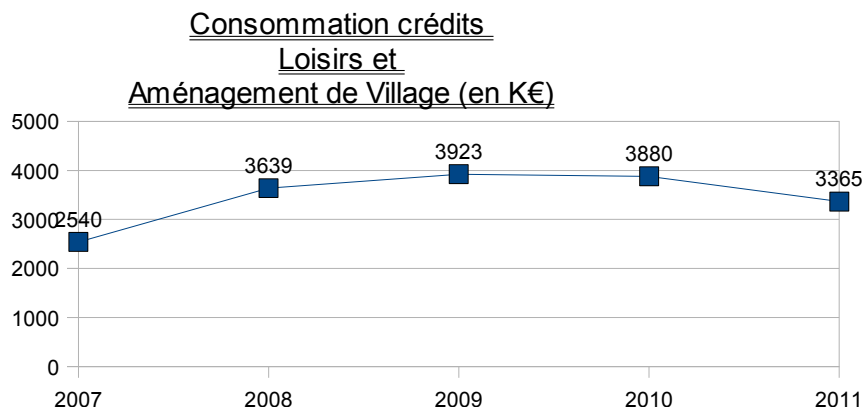
La baisse du nombre de dossiers s'explique par d'une part, l'instruction de dossiers moins nombreux mais plus volumineux en travaux, et d'autre part, la politique départementale de priorisation en faveur des projets structurants.



S'agissant de l' « AEP Assainissement », il convient de rajouter les crédits concernant les réseaux et les infrastructures qui s'élèvent à 451 K€ et qui se répartissent de la manière suivante :

- 260 K€ pour l'Agence de l'eau RMC,
- 149 K€ pour l'AP AEP Assainissement,
- 42 K€ pour les autres.

- ✓ **Pour la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie,** les subventions aux communes concernant les Loisirs et Aménagements de Villages accusent une très légère baisse entre 2010 et 2011 (- 1,3 %).



Ce programme a fait l'objet d'un effort important entre 2007 et 2011, progressant ainsi de 32,48 % sur cette période.

Sur l'année 2011, des paiements ont été effectués à hauteur de 3 364 784 € sur l'AP « Loisirs, aménagements de villages et équipements des communes » et ont concerné principalement :

- l'aménagement, la construction ou la mise aux normes de bâtiments communaux (mairie, garages, salles, ...) : 42 bâtiments ont été financés pour un total de 1 348 344 €.
- l'aménagement de places et des centres bourgs : 46 communes ont bénéficié d'une aide pour un total de 1 550 617 €.

Le solde (466 K€) a concerné le financement :

- des programmes d'équipement de l'ensemble des foyers ruraux du Département et des centres de vacances de la Fédération des œuvres Laïques de la Lozère,
- l'embellissement de divers hameaux (enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, réfection de murs, espaces verts, espaces culturels...) : 14 communes ont été concernées,
- la réfection de deux terrains de sports, d'une piscine, d'un terrain de football et d'un terrain de tennis,
- la réfection de six ouvrages d'art sur la voirie communale.

A noter, sur l'année 2011, 882 648 € de crédits de paiement ont été consommés dans le cadre de l'Autorisation de programme « Patrimoine » pour :

- l'aménagement ou la restauration d'édifices non classés ou inscrits dans 32 communes et 1 association concernant 27 églises, 2 tours, 1 temple, 2 monuments aux morts ainsi que la restauration du village de La Garde Guérin et de Saint Jean du Bleyard, soit un budget de 648 639 € ;
- la restauration du petit patrimoine rural de 18 communes (14 fours, 4 fontaines, 3 calvaires...), ainsi que la restauration de toitures sur des bâtiments classés, ou inscrits, ou se situant sur le site classé des Gorges du Tarn et de la Jonte, ou sur du patrimoine rural non protégé (11 particuliers et une association concernés).

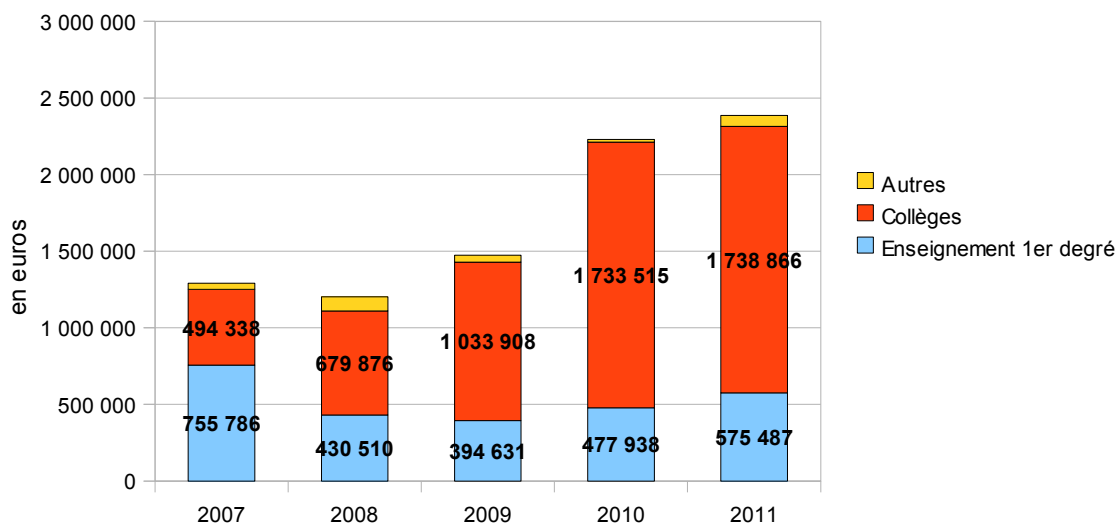
2° - Enseignement

Les dépenses d'investissement liées à l'enseignement atteignent en 2011, 2 387 K€, en progression de + 7 % par rapport à 2010.

72,3% de ces investissements concernent les collèges du département.

En€	2007	2008	2009	2010	2011
Enseignement 1er degré	755 786	430 510	394 631	477 938	575 487
Collèges	494 338	679 876	1 033 908	1 733 515	1 738 866
Autres	40 721	91 811	45 613	18 217	72 312
TOTAL	1 290 846	1 202 197	1 474 152	2 229 671	2 386 665

Dépenses d'investissement enseignement

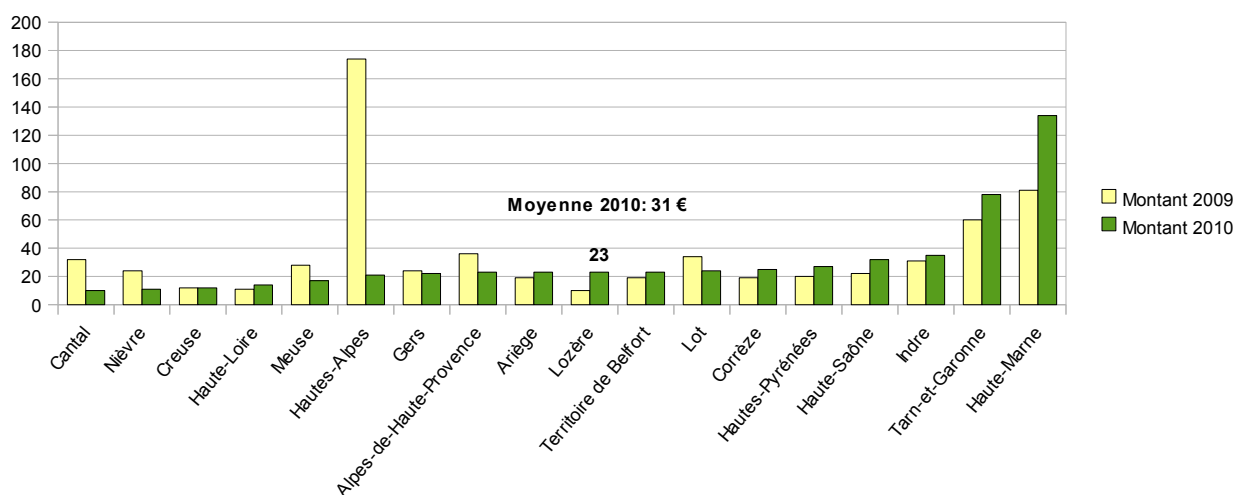


Concernant les collèges, il convient de distinguer les travaux, l'entretien et les équipements (mobilier, matériel pédagogique...) effectués sur les collèges publics du département, des subventions aux organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) pour des travaux de mise en sécurité et d'acquisition de matériel pédagogique pour les collèges privés sous contrat.

	2005	2007	2008	2009	2010
Collèges publics	1 116 286 €	252 037 €	425 057 €	784 141 €	1 512 839 €
Subventions OGEC	265 978 €	242 301 €	254 818 €	229 917 €	220 677 €

En 2011, le Conseil général a consacré environ 23 € par habitant d'investissement dans ses collèges (contre 20 € par habitant en 2010). En moyenne en 2010, les départements de la même strate ont investi 31 € par habitant dans les collèges départementaux, contre 36 € en 2009.

**Montants des dépenses par habitant
- INVESTISSEMENT COLLEGES -
(hors Corse)**



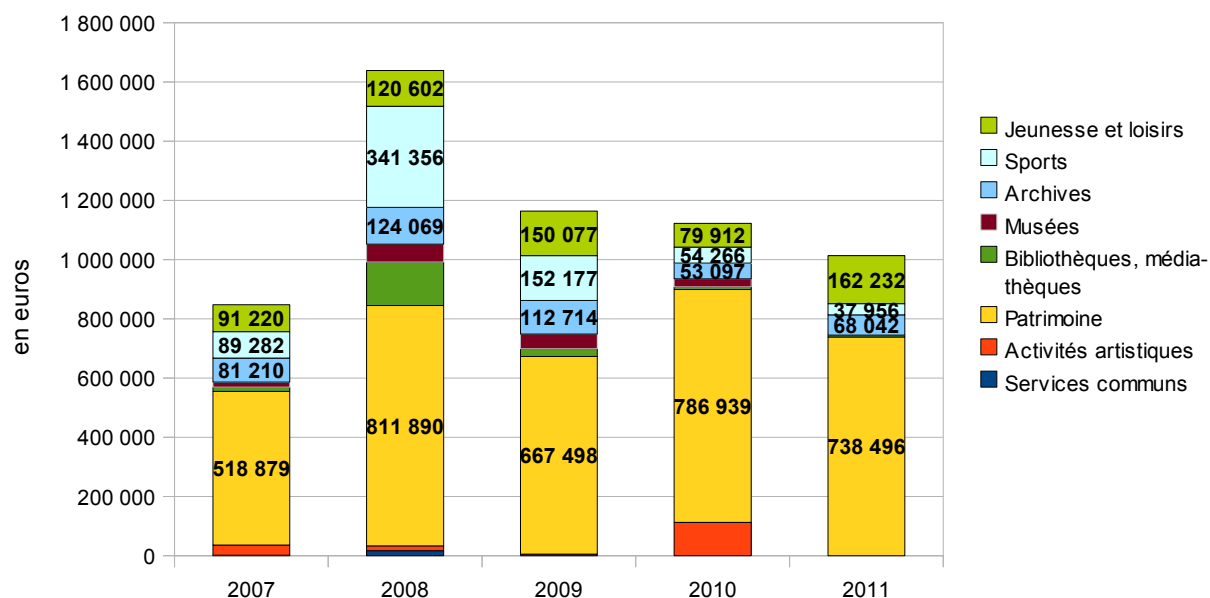
3° - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

1 013 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse et sports, soit un montant en baisse par rapport à 2010, mais en progression de 19,46 % par rapport à 2007. La plus forte progression liée aux aides pour la jeunesse et les loisirs est due au versement d'une subvention à la communauté des Communes Cœur Lozère pour le financement de la nouvelle crèche de Valcroze à Mende.

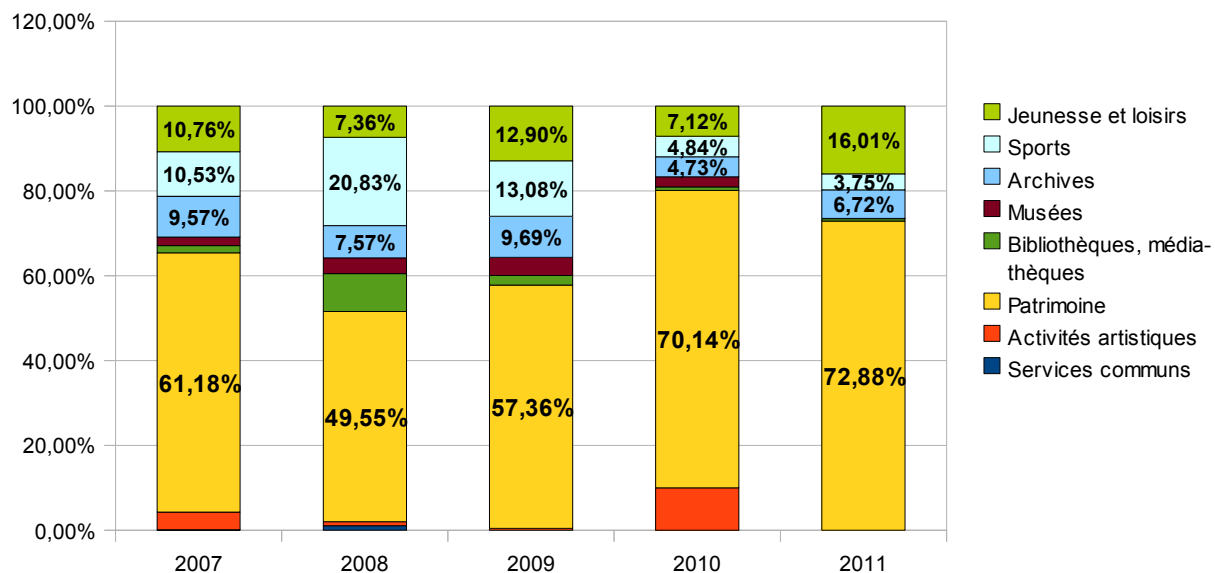
En€	2007	2008	2009	2010	2011
Services communs	1 399	17 421	0	0	0
Activités artistiques	34 750	16 020	5 338	112 241	0
Patrimoine	518 879	811 890	667 498	786 939	738 496
Bibliothèques, médiathèques	14 088	146 427	25 820	8 697	6 062
Musées	17 323	60 657	50 084	26 846	480
Archives	81 210	124 069	112 714	53 097	68 042
Sports	89 282	341 356	152 177	54 266	37 956
Jeunesse et loisirs	91 220	120 602	150 077	79 912	162 232
TOTAL	848 152	1 638 442	1 163 708	1 121 998	1 013 268

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - en volume -



Répartition budget culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - en % -

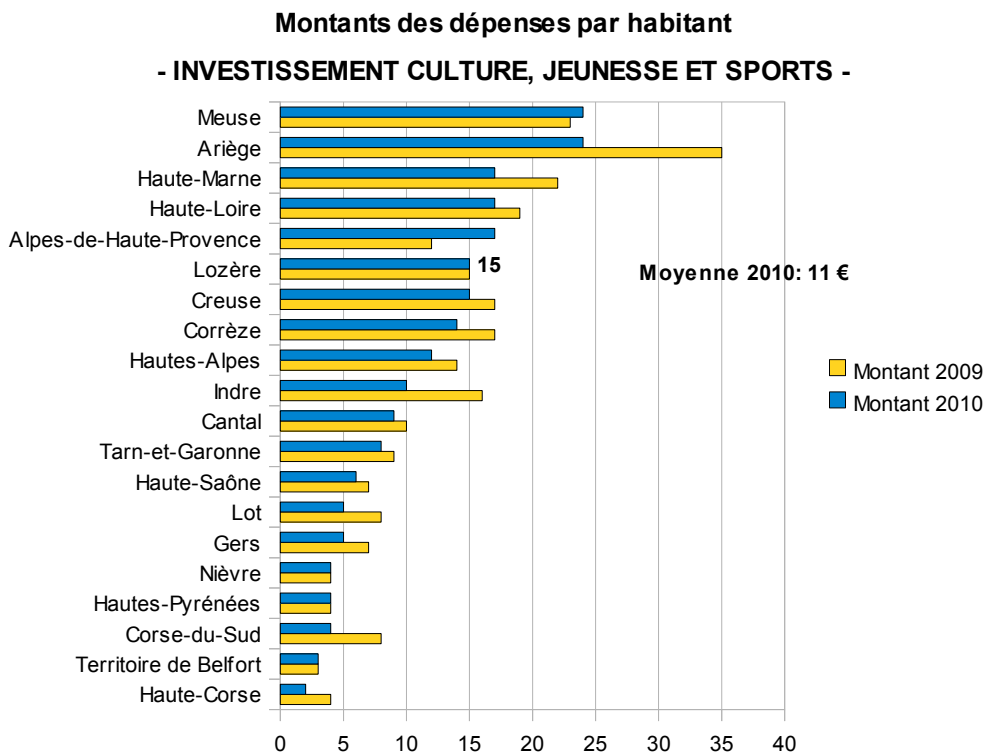


Les dépenses liées au patrimoine représentent en 2011, 72,88 % des dépenses d'investissement dans le domaine de la culture pour un montant de 738 496 €. Elles ont progressé sur les 5 dernières années de + 48,76 %. Ces dépenses recouvrent principalement les aides accordées dans le cadre des programmes « monuments historiques et patrimoine ».

En 2011, 92,31% des investissements de culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ont été réalisés sous forme de subventions (935 K€) dont :

- 799 K€ au titre des communes et structures intercommunales (soit 85,5 % des subventions) ;
- 136 K€ au titre des associations ou clubs sportifs (soit 14,5 % des subventions).

En 2010, les départements de moins de 250 000 habitants ont consacré 11 € par habitant en investissement lié à la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports (-15 % par rapport à 2009), contre 15 € pour le département de la Lozère.



4° - Action sociale

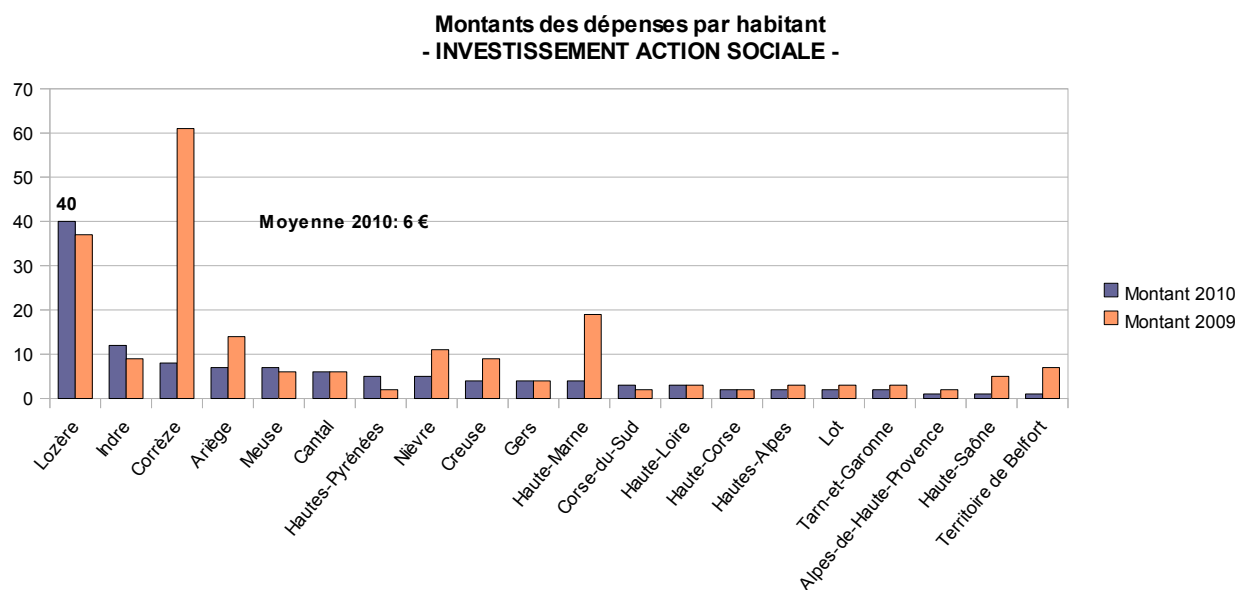
Les subventions allouées par la direction de la solidarité départementale concernent pour l'essentiel le programme de réhabilitation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - EHPAD.

	2007	2008	2009	2010	2011
EHPAD	1 316 554	2 507 359	2 785 387	3 044 593	3 346 178

En 2011, 7 maisons de retraites ont vu leurs investissements subventionnés à hauteur de 40% :

- Auroux : 25 K€
- Florac : 144 K€
- La Canourgue : 1 596 K€
- Grandrieu : 561 K€
- Fournels : 339 K€
- Saint Alban : 663 K€
- Luc : 17 K€

En 2010, par habitant, le Conseil général de la Lozère a consacré 40 €/hab aux dépenses d'investissement consacrées à l'action sociale, soit plus de six fois que la moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants qui est de 6 €/hab.

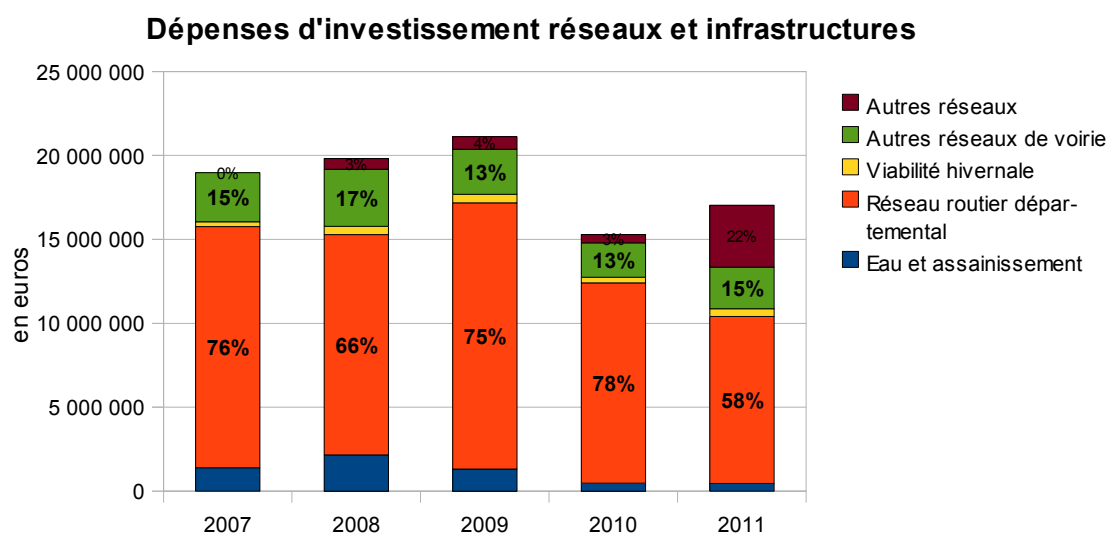


5° - Réseaux et infrastructures

En 2011, près de 34 % des dépenses réelles d'investissement du Département ont été consacrés aux réseaux et infrastructures, la principale augmentation en 2011 concernant les réseaux numériques notamment le Très haut débit et les Zones blanches dont les dépenses ont augmenté de plus de 100% entre 2010 et 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011
Eau et assainissement	1 404 443	2 161 954	1 324 316	480 543	451 277
Réseau routier départemental	14 355 069	13 118 013	15 855 305	11 920 454	9 957 642
Viabilité hivernale	289 033	493 819	512 668	347 565	458 703
Autres réseaux de voirie	2 923 367	3 412 855	2 685 256	2 045 642	2 484 714
Autres réseaux	0	623 761	739 158	492 143	3 683 138
TOTAL	18 971 913	19 810 402	21 116 703	15 286 348	17 035 474
% de la section d'investissement totale	53,22%	48,43%	47,95%	36,67%	136,67%

Les dépenses d'investissement sur le réseau routier départemental représentent 58,45 % des crédits consacrés aux réseaux et infrastructures, et **25,6 % du montant des dépenses d'équipement de la section d'investissement 2011**.



La baisse des dépenses d'investissement sur le réseau routier départemental s'explique par le démarrage tardif de certains chantiers (Rocade de St Chély, pont de Polimiès et voie d'accès ZAE du Monastier).

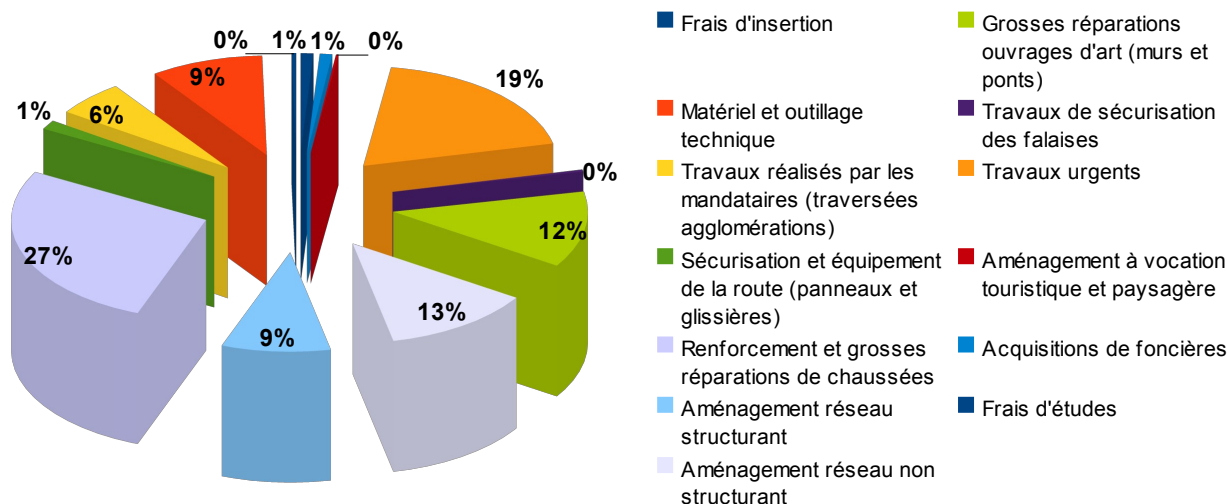
Concernant la viabilité hivernale, la hausse est due à l'achat de matériel et d'engins de déneigement (centrale à saumure, camions équipés pour le déneigement).

Les crédits alloués à la Décision Modificative n°2 de 2011 soit 2 787 K€ ont permis de financer des travaux urgents et imprévus sur les routes départementales dont :

→ la réparation de murs de soutènement à hauteur de 587 000 €,

→ la remise en état des chaussées à hauteur de 1 294 800 €,

→ le financement à hauteur de 730 000 € des tranches conditionnelles des marchés "renforcement et Grosses Réparations de Chaussée" ainsi que des opérations ponctuelles de réparations de chaussée.



Les autres réseaux de voirie (2 484 K€), correspondent aux subventions d'équipement versées aux organismes publics, dont :

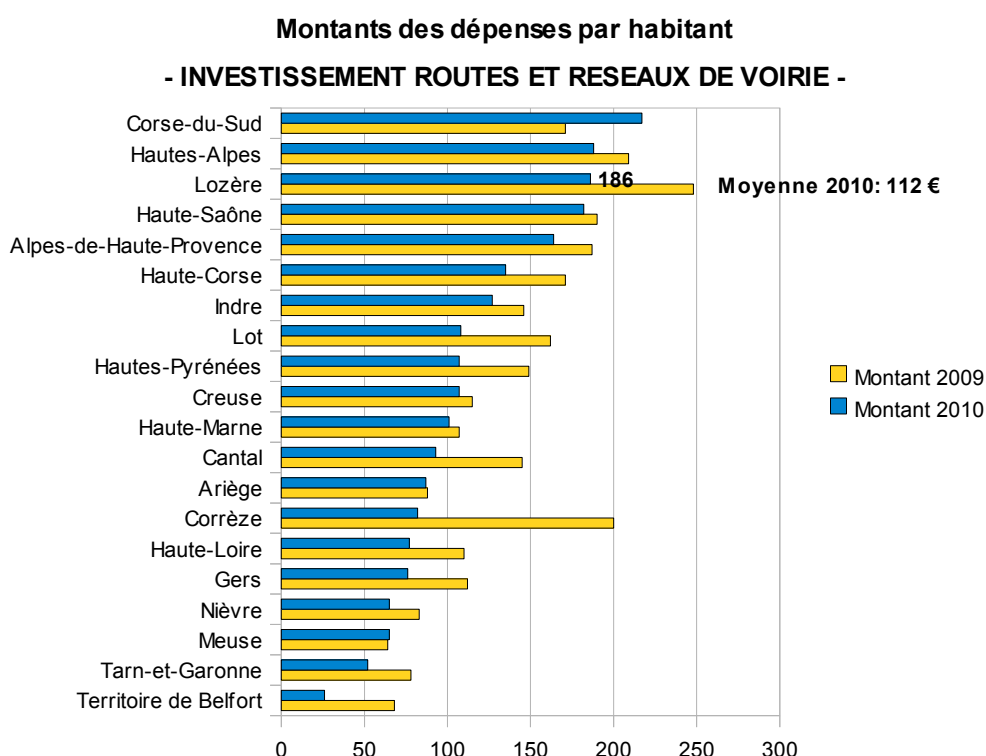
- 603 K€ d'aides aux communes et structures intercommunales dans le cadre des programmes d'aménagement urbain et d'aménagement de voirie,
- 850 K€ pour le programme exceptionnel de voirie communale,
- 890 K€ pour le SDEE,
- 141 k€ pour le programme "inondations 2008".

Quant aux "autres réseaux", le montant de 3 683 K€ concerne en 2011 :

- **le programme Très Haut Débit pour 2 854 K€ :**
Ce programme s'inscrit dans un objectif à long terme d'amener la fibre optique au plus près de l'utilisateur afin de proposer aux particuliers et aux professionnels de nouveaux services à très haut débit et à des prix compétitifs.
L'année 2011 a été marquée par :
 - ⇒ la réalisation du projet pilote de FTTH (« Fiber To The Home » littéralement « Fibre à domicile ») sur la commune d'Aumont-Aubrac permettant à ses habitants de se connecter à la fibre optique ;
 - ⇒ le démarrage du projet très haut débit sur le département qui doit relier dans un premier temps les ZA de St Chély d'Apcher, Marvejols, Le Monastier, La Tieule, Chanac et Mende.
- **le programme Zones Blanches pour 829 K€ :**
La troisième phase du plan de résorption des zones blanches de téléphonie mobile ayant pour but de desservir 17 communes touche à sa fin. A terme, et au plus tard en 2013, les pylônes, de cette dernière phase, ainsi que ceux des phases précédentes seront équipés de la technologie 3G+ qui permettra de recevoir l'internet mobile à haut débit.

En 2010, les routes et voiries représentaient un montant de 186 € par habitant pour une moyenne des départements de moins de 250 000 habitants de 112 € par habitant.

A noter que la moyenne par habitant a diminué de -20% entre 2009 et 2010.



6° - Aménagement et environnement

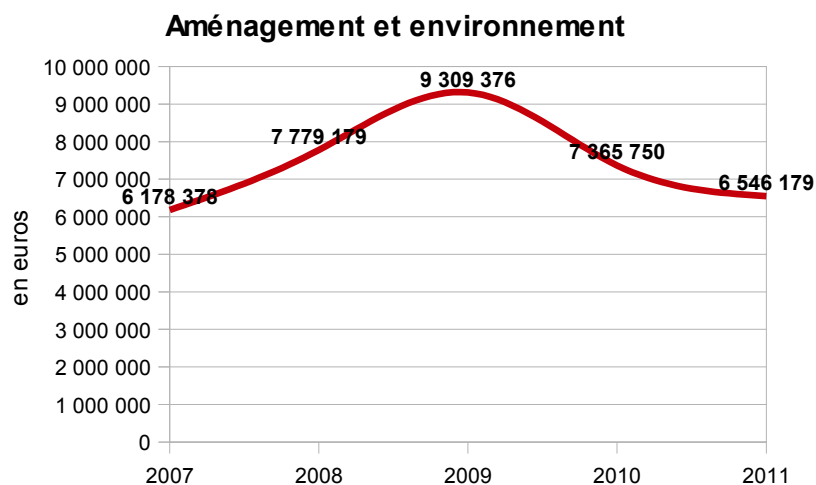
Les montants consacrés en investissement à l'aménagement et l'environnement atteignent 6 546 K€ en 2011. Ils sont en baisse par rapport à 2010 (-11%) mais progressent de près de presque 6 % en 5 ans.

91% des crédits consacrés à l'aménagement et à l'environnement concernent le développement rural.

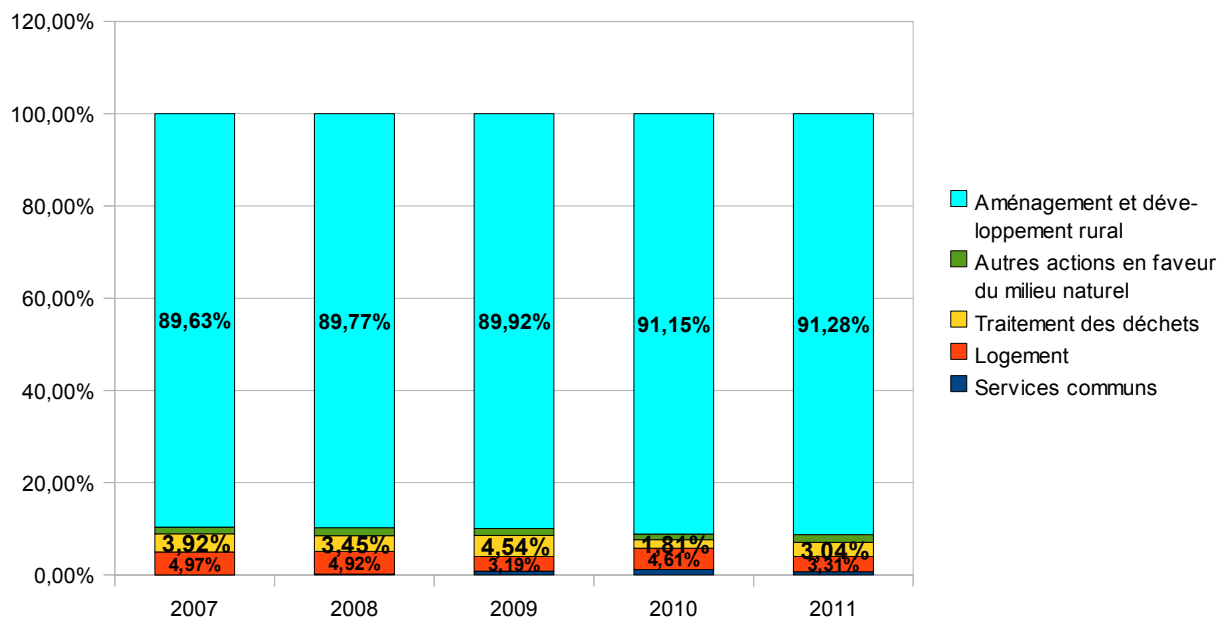
	2007	2008	2009	2010	2011
Services communs	855	12 749	77 997	87 831	46 668
Logement	306 800	382 452	297 072	339 864	216 641
Traitement des déchets	242 371	268 726	423 033	133 036	198 888
Autres actions en faveur du milieu naturel	90 490	131 575	139 884	91 039	108 603
Aménagement et développement rural	5 537 861	6 983 677	8 371 390	6 713 981	5 975 379
TOTAL	6 178 378	7 779 179	9 309 376	7 365 750	6 546 179

Plus de 6 521K€, soit près de 99% des crédits alloués à l'aménagement et l'environnement, sont versés sous forme de subventions d'équipement aux communes et structures intercommunales dont :

- 2 017 K€ au titre de l'AEP assainissement,
- 3 307 K€ au titre des programmes loisirs et aménagements de villages,
- 426 K€ au titre du patrimoine et du SDEE.



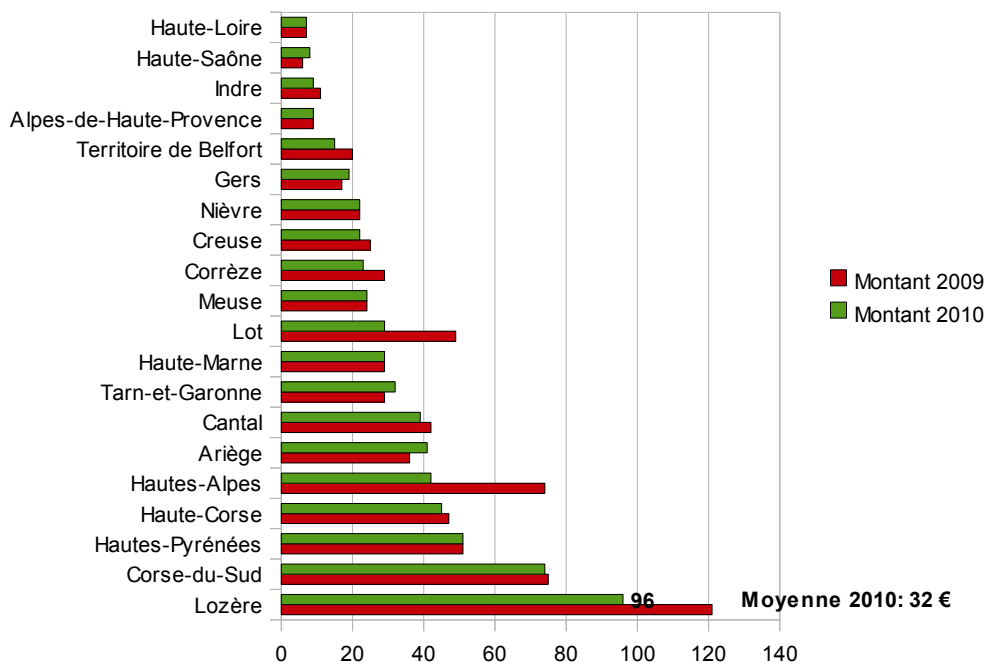
Répartition des dépenses d'investissement aménagement et environnement



En 2010, le département de la Lozère a consacré 96 € par habitant de crédits d'investissement au titre de l'aménagement et de l'environnement, pour une moyenne de 32 € par habitant pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

Montants des dépenses par habitant

- INVESTISSEMENT AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT -



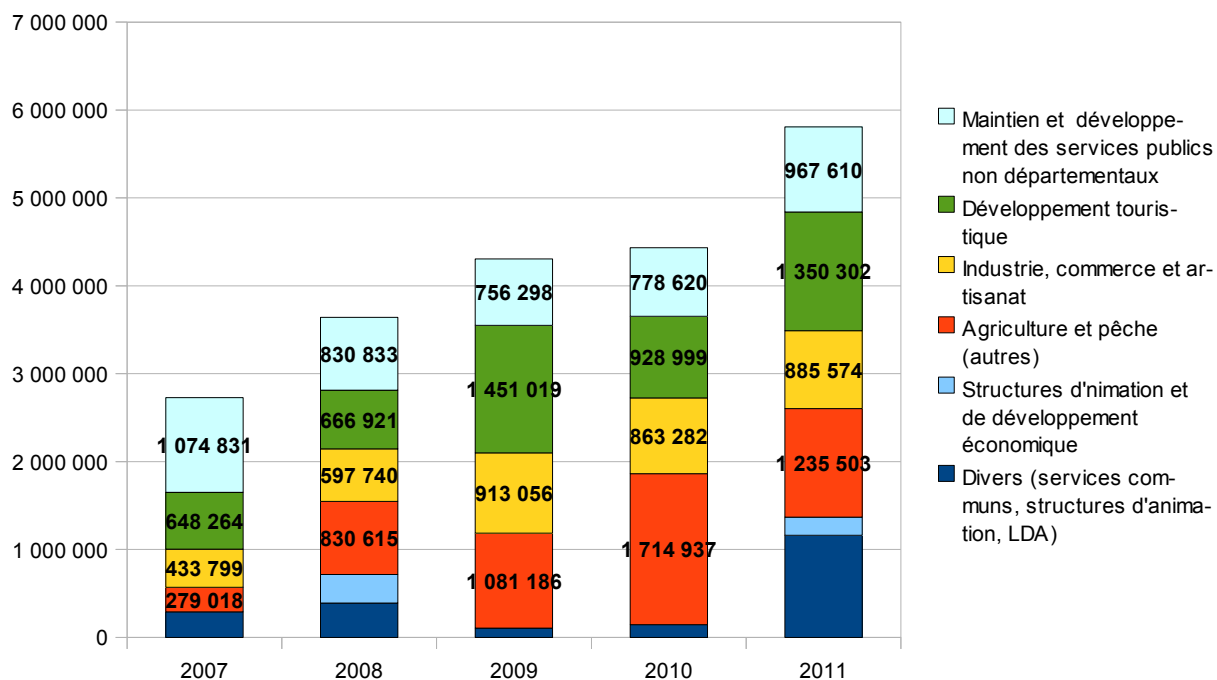
7° - Développement économique

Les dépenses liées au développement économique représentent en 2011 un montant de 5 806 K€ en progression régulière depuis 2007.

en euros	2007	2008	2009	2010	2011
Services communs	290 686	68 789	104 616	146 519	1 162 626
Structures d'animation et de développement économique	0	323 770	0	0	205 302
Laboratoire départemental	0	0	0	0	0
Agriculture et pêche (autres)	279 018	830 615	1 081 186	1 714 937	1 235 503
Industrie, commerce et artisanat	433 799	597 740	913 056	863 282	885 574
Développement touristique	648 264	666 921	1 451 019	928 999	1 350 302
Maintien et développement des services publics non départementaux	1 074 831	830 833	756 298	778 620	967 610
TOTAL	2 726 599	3 318 669	4 306 175	4 432 356	5 806 917

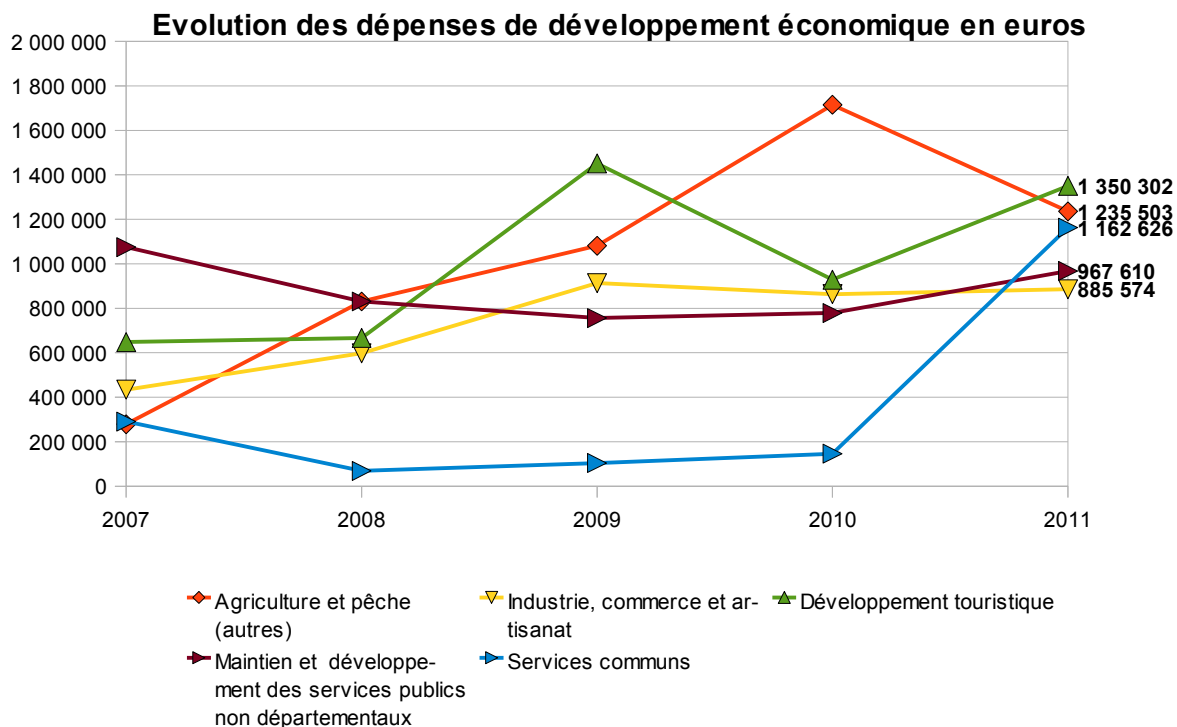
Elles augmentent de 31 % entre 2010 et 2011, et concernent principalement les dépenses de "Services communs" fortement impactées par l'achat de matériels dans le cadre du programme de téléphonie mobile.

Dépenses développement économique

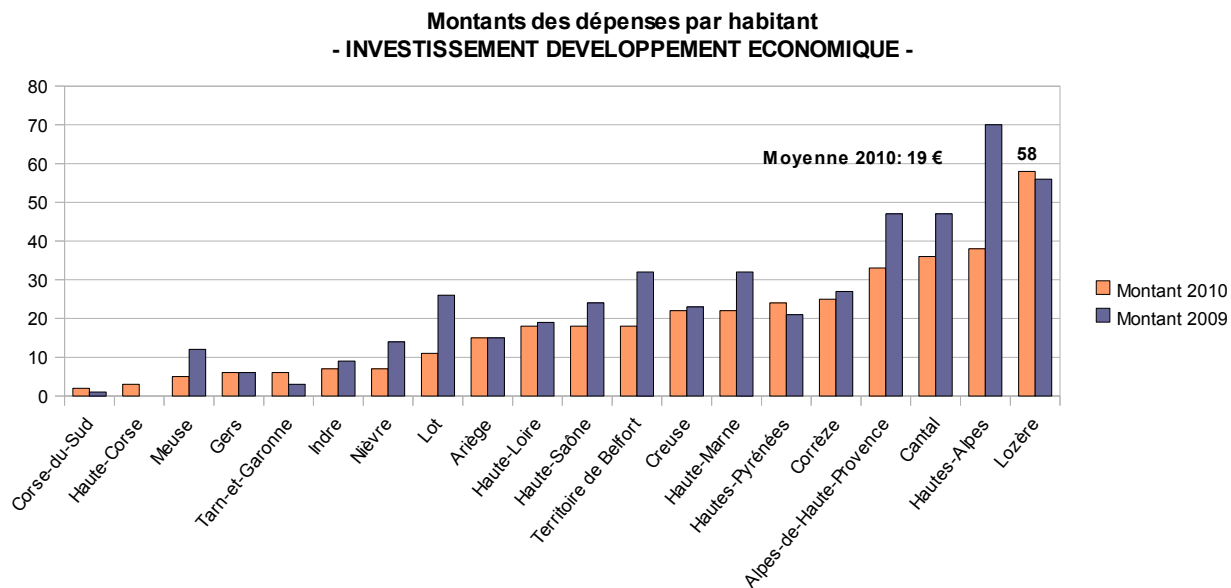


En 2011, les montants consacrés au développement économique progressent de + 31 % par rapport à 2010.

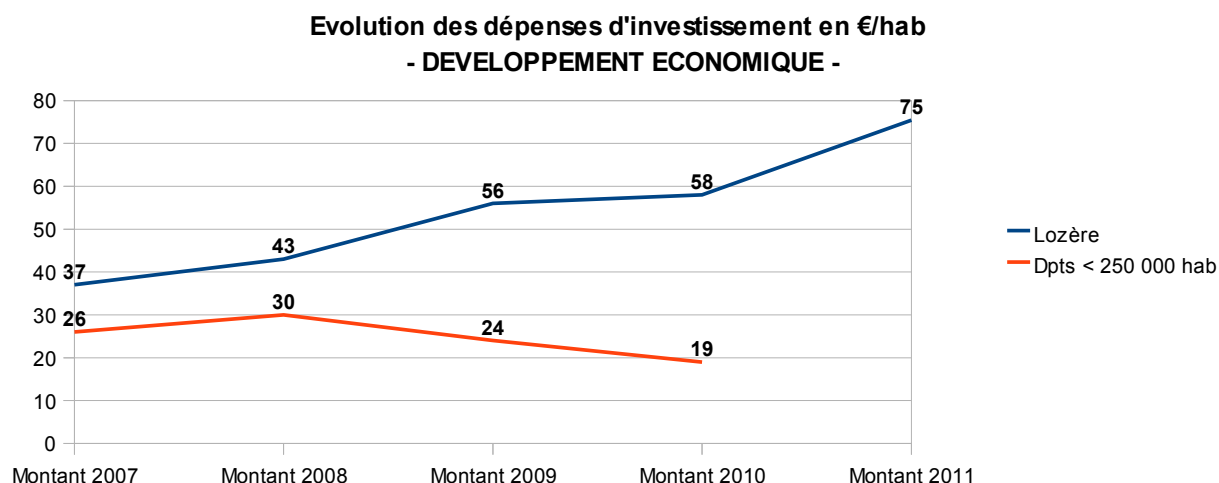
A noter que l'aide apportée dans le cadre de "l'agriculture" a été multipliée par 9 en l'espace de six ans (entre dans cette catégorie de dépenses au titre des programmes de l'abattoir d'Antrenas, du hall d'exposition d'Aumont-Aubrac, des bâtiments d'élevage, de la filière bois-énergie, etc).



En 2010, le Conseil général de la Lozère a consacré 58 € par habitant aux investissements liés au développement économique contre une moyenne de 19 € par habitant pour les départements de la même strate, soit trois fois plus.



Le montant moyen des dépenses d'investissement des départements de – 250 000 habitants consacré au développement économique a diminué de près de – 21 % entre 2009 et 2010 alors que celui du département de la Lozère progressait de près de +3,64 % sur la même période (+34 % entre 2009 et 2011).



8° – Plan d'Equipement Départemental

Sur l'année 2011, des paiements ont été effectués à hauteur de **1 829 494 €** sur l'AP "PED". Ce montant représente :

584 146 € pour la réfection et l'entretien de la voirie communale dans 64 communes ou communautés de communes.

182 358 € pour divers travaux d'entretien ou de mise aux normes de 35 bâtiments communaux.

105 645 € pour l'achat de mobilier et matériel de bureau dans 28 communes dont 16 765 € pour l'achat de matériel informatique.

501 167 € pour des travaux d'aménagement de villages dans 60 communes.

171 529 € pour l'achat de matériel de déneigement ou de matériel pour les services techniques de 20 communes.

284 649 € pour des aménagements ou des acquisitions dans divers domaines dans 54 communes (équipements sportifs, patrimoine, documents d'urbanisme, acquisitions foncières, tourisme, AEP, assainissement, études...).

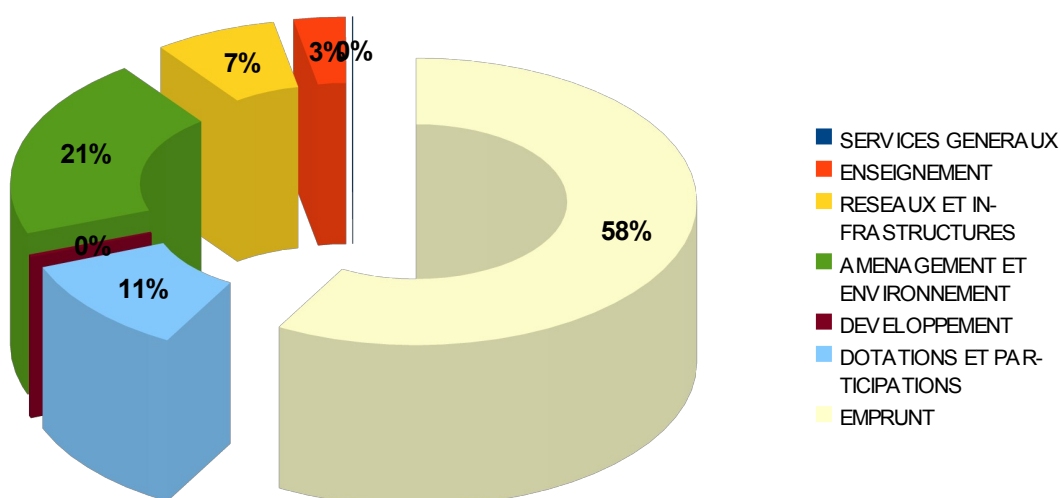
II / LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

En 2011 les recettes réelles d'investissement hors emprunt s'élèvent à 11 282 554,51 € contre 11 677 868,75 € en 2010 (soit -3,39 % d'évolution).

INVESTISSEMENT	Total consommé 2009	Total consommé 2010	Total consommé 2011
- SERVICES GENERAUX (dons,...)	503,76	18 114,52	174 796,66
- ENSEIGNEMENT (DDEC, ...)	837 974,00	834 974,00	834 974,00
- RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (subventions voirie...)	4 707 270,12	1 963 593,25	1 837 103,46
- AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (DGE, ...)	5 660 389,79	5 720 726,71	5 423 426,97
- DEVELOPPEMENT (subventions Bagnols ...)	351 214,86	81 487,27	310 773,42
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (FCTVA, ...)*	5 019 688,00	3 058 973,00	2 681 480,00
- OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (remembrement A 75)	0,00		20 000,00
Recettes réelles d'Investissement** (hors emprunt) :	16 577 040,53	11 677 868,75	11 282 554,51
- EMPRUNT	6 500 000,00	16 200 000,00	13 750 000,00
Recettes réelles d'Investissement** (emprunt compris) :	23 077 040,53	27 877 868,75	25 032 554,51

- En 2009, deux années de FCTVA ont été versées au département dans le cadre du plan de relance.

- Répartition des recettes réelles d'investissement 2011 (emprunt compris) -

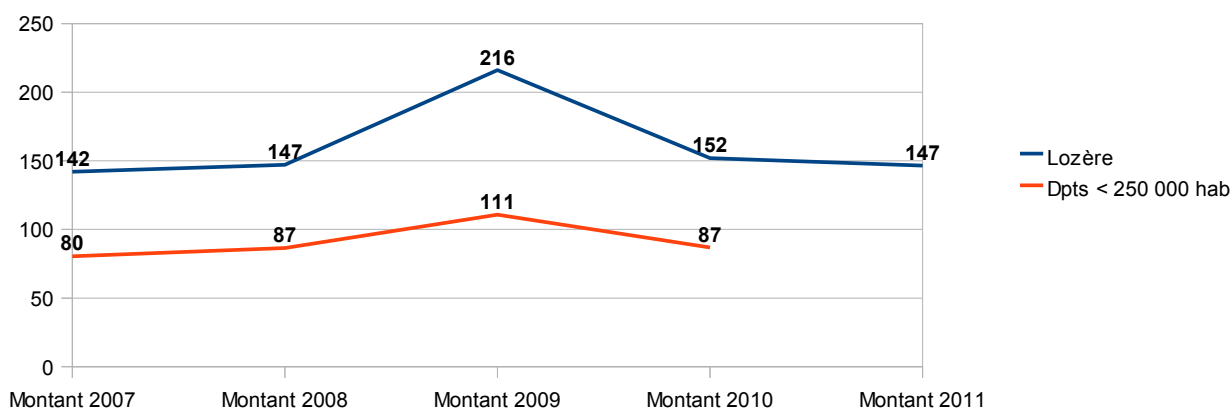


Le taux de recouvrement des recettes réelles d'investissement hors emprunt est passé de 58,24% en 2005 à 92,36% en 2011.

(En K€)	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes recouvrées	12 282	10 420	11 298	16 577	11 678	11 283
Recettes budgétées	21 273	15 419	14 974	18 845	13 002	12 216
Taux de recouvrement	57,73%	67,58%	75,45%	87,96%	89,82%	92,36%

En 2011, les recettes d'investissement hors emprunts et excédent de fonctionnement, représentent un montant de 147€ par habitant. En 2010, elles représentaient un montant de 152€ par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 87€ par habitant.

**Evolution des recettes réelles d'investissement en €/hab
- hors emprunts et excédent de fonctionnement -**



Les recettes réelles d'investissement peuvent se diviser en 5 grands groupes

- la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques,
- la dotation globale d'équipement (DGE),
- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A),
- les autres recettes,
- l'emprunt.

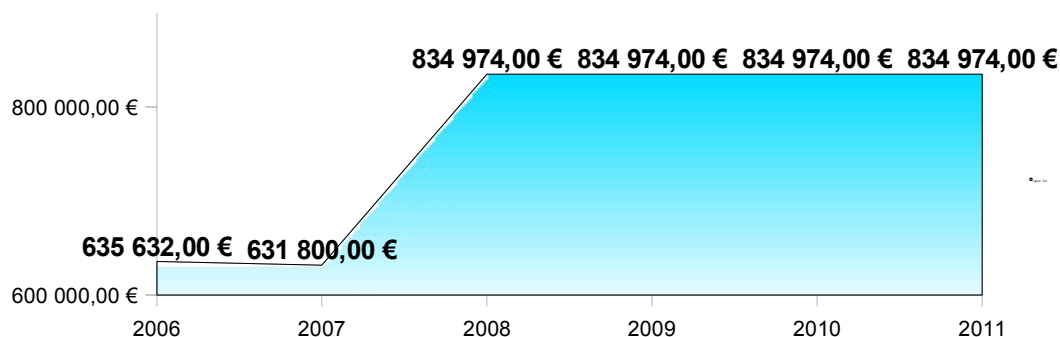
1° – La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques

Ces recettes représentent en 2011, 10,55 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt (8,67% en 2010).

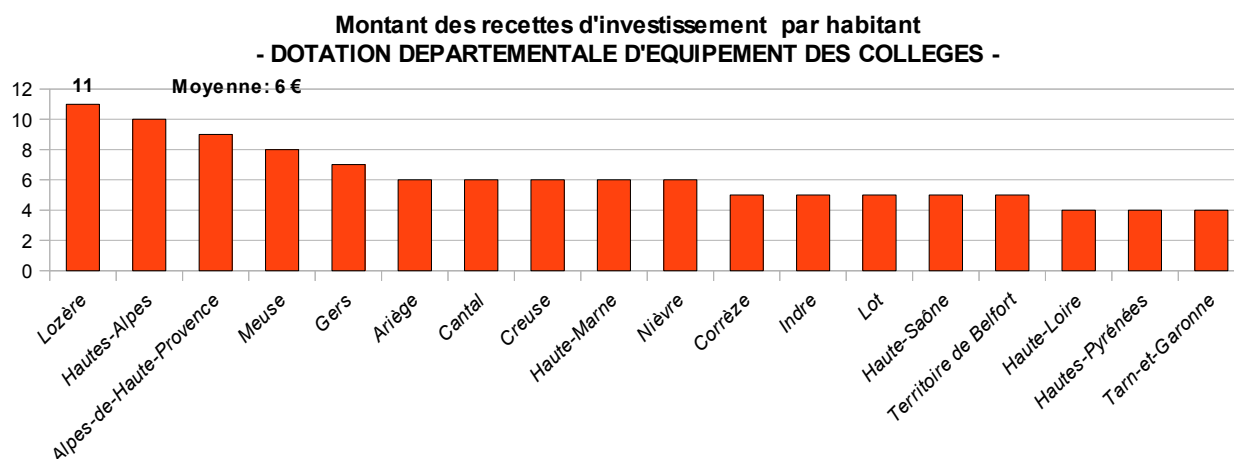
a) - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)

Le montant de la DDEC est figé depuis 2009 à 835 K€.

DDEC – PERCUE	2006	2007	2008	2009	2010	2011
MONTANT	635 632 €	631 800 €	834 974 €	834 974 €	834 974 €	834 974 €



Le montant de la DDEC représentait en 2010 une recette de 11 € par habitant, la moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 6 €.



b) - Les amendes de radars automatiques

L'article 40 de la LFI 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

Une valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est défini par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

La longueur de voirie de référence pour le département de la Lozère au 1er janvier 2011 a été fixée à 2 272 000 m, contre 2 269 000 m en 2010.

Lors de sa séance du 8 novembre 2011, le Comité des Finances Locales (CFL) a fixé la valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements à 156,3050 €. Elle s'élevait auparavant à 78,2043 €. Cette forte augmentation de la valeur unitaire explique

le doublement du produit attribué en 2011.

En effet en 2011, un montant de dotation de 355 125 € a été perçu au titre des amendes de radars automatiques, contre 177 446 € en 2010.

	2008	2009	2010	2011
AMENDES DE POLICE – RADARS AUTOMATIQUES	179 047 €	178 118 €	177 446 €	355 125 €

2° – La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)

Elle représente 47,74 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt pour un montant de 5 386 K€, soulignant ainsi l'effort d'investissement du département de la Lozère en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural).

Conformément à l'article L 3334-10 du code général des collectivités territoriales, cette dotation est répartie entre les départements :

- pour 76 % de son montant au prorata de dépenses d'aménagement foncier effectuées et des subventions versées pour la réalisation des travaux d'équipement rural par chaque département,
- pour 9 % de son montant afin de majorer les attributions versées aux départements au titre de leurs dépenses d'aménagement foncier du dernier exercice connu (l'exercice 2010 pour la DGE 2011),
- pour 15 % de son montant afin de majorer la dotation des départements dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur d'au moins 40 % au potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des départements ou dont le potentiel fiscal par kilomètre carré est inférieur d'au moins 60 % au potentiel fiscal moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements.

Le montant de la DGE perçu en 2011 subit une légère baisse de -5,84 % par rapport en 2010 (5 386 K€ en 2011 contre 5 720 K€ en 2010).

Cette baisse est principalement due à la diminution de :

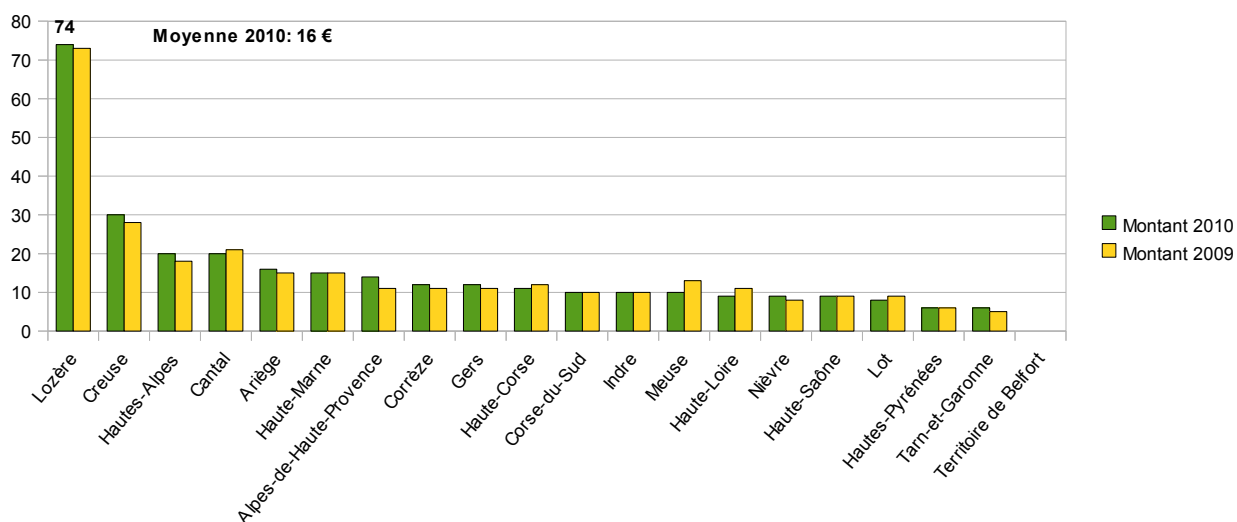
- la part majorée pour insuffisance du potentiel fiscal qui est passée de 3 587 K€ en 2010 à 3 458 K€ en 2011, ainsi que la part majorée au titre de l'aménagement foncier qui a également augmenté (148 K€ en 2010, 146 K€ en 2011).
- du montant des investissements éligibles à la DGE (9 794 K€ en 2010 contre 9 261 K€ en 2011) en partie compensé par l'augmentation du taux de concours applicable à la fraction principale de la DGE des départements en 2011 égal à **19,24 %** (18,64 % en 2010).

Évolution de la DGE 2 :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Assiette DGE2			11 254 555 €	12 205 531 €	9 788 914 €	9 261 271 €
Montant DGE2	3 700 397 €	4 827 431 €	4 894 415 €	5 636 300 €	5 719 677 €	5 365 927 €
Taux	12,63%	13,33%	15,47%	16,00%	18,64%	19,24%

En 2010, la DGE par habitant en Lozère a représenté un montant de 74 € pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 16 € (hors Territoire de Belfort).

**Montants des recettes par habitant
- DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT -**

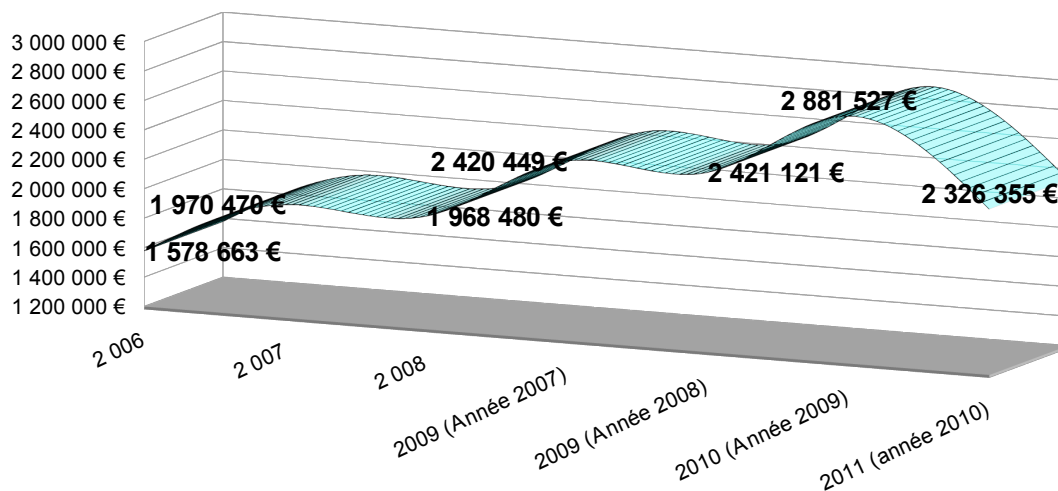


3° – Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités bénéficiaires, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Le FCTVA représente 20,62 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt, soit un montant de 2 326 K€ (2 882 K€ en 2010).

Évolution 2006-2009 du FCTVA

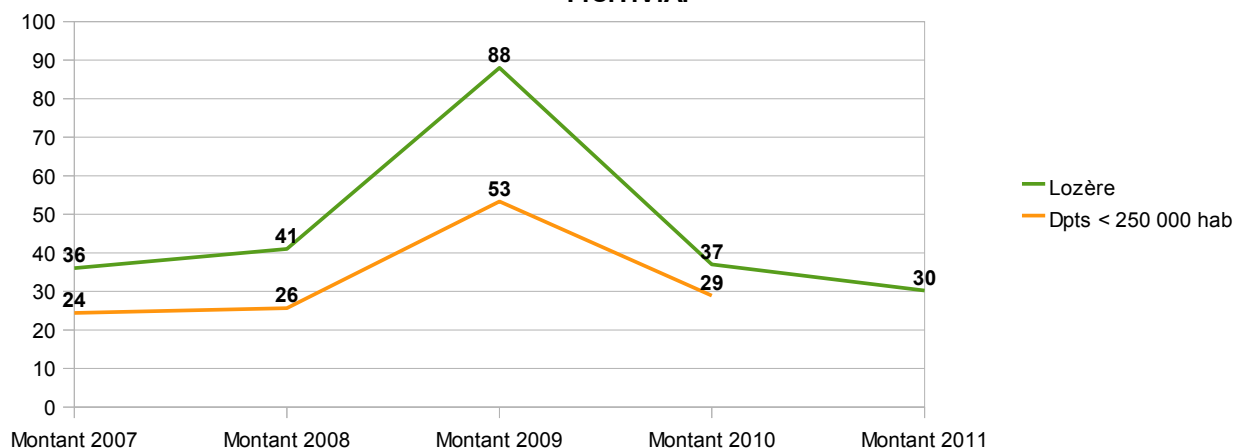


Calculé sur la base des investissements directs réalisés en 2010 (15 026 K€), il diminue de -19,3 % par rapport au montant perçu en 2010 (investissements directs 2009 :18 612 K€).
 (A noter qu'en 2009, un double versement du fonds a été perçu par le Conseil général dans le cadre du plan de relance, à savoir 4 842 K€ au titre de 2007 et 2008).

	2007	2008	2009 Bases 2007	2009 Bases 2008	2010 Bases 2009	2011 Bases 2010
Assiette	12 727 490	12 714 636	15 633 956	15 638 296	18 612 111	15 026 192
FCTVA	1 970 470	1 968 480	2 420 449	2 421 121	2 881 527	2 326 355
Evolution n / n-1	24,82%	-0,10%	22,96%	0,03%	19,02%	-19,27%
Evolution 2007/2011 (Année 2010)	18,06%					

En 2010, le FCTVA a représenté une recette d'investissement de 37 € par habitant pour une moyenne de 29 € par habitant dans les départements métropolitains de la même strate.

**Evolution des recettes réelles d'investissement en €/hab
- F.C.T.V.A. -**



* En 2009, deux années de FCTVA ont été perçues dans le cadre du plan national de relance économique.

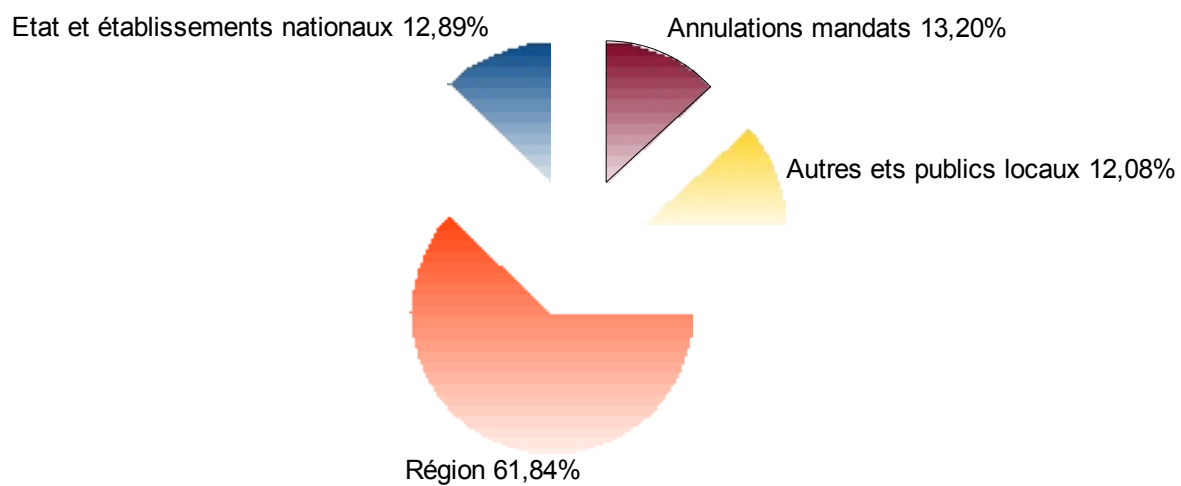
4° – Les autres recettes

Elles s'élèvent à 2 380 K€.

Elles représentent 21,10 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt et sont en augmentation de +15,30 % par rapport à 2010.

Ces dernières intègrent notamment diverses subventions et participations émanant de l'Europe, de l'État, de la Région ainsi que d'autres établissements publics dont la répartition s'effectue de la façon suivante :

en euros	2008	2009	2010	2011
Etat et établissements nationaux	10 675	1 425 721	621 537	306 771
Région	3 041 088	2 895 219	1 282 451	1 471 782
Autres ets publics locaux	123 255	310 919	150 014	287 476
Fonds Européens	1 789	434 000	0	0
Autres			10 243	314 145
TOTAL	3 176 807	5 065 859	2 064 245	2 380 174



En 2011, par organismes financeurs, ces subventions d'investissement reçues se décomposent comme suit :

Financeurs	Directions	Objet	Montants
• ETAT :			
	- DRTB :	Remembrement A75 :	20 000,00 €
	- DTICP :	Fibre optique Monastier :	10 045,00 €
		Téléphonie mobile (3ème tranche)	135 228,68 €
		Haut Débit Amont-Aubrac	103 997,70 €
			249 271,38 €
	- DEAE :	ADEME Prévention des Déchets :	37 500,00 €
		TOTAL ETAT	306 771,38 €
• REGION :			
	- ROUTES :	programme 2008 :	271 310,00 €
		programme 2009 :	368 002,50 €
		programme 2010 :	645 500,00 €
			1 284 812,50 €
	- DTICP :	Volet infrastructure :	14 130,00 €
		Téléphonie mobile (3ème tranche)	116 580,60 €
			130 710,60 €
	- DATE :	Rénovation réseau Bagnols les Bains :	56 259,00 €
		TOTAL REGION	1 471 782,10 €
• AUTRES :			601 620,06 €
•		• TOTAL	2 380 173,54 €

Aucun protocole "volet routes" n'ayant été signé en 2011, le montant des recettes perçues concerne les programmes routiers 2010 et années antérieures et la DTICP.

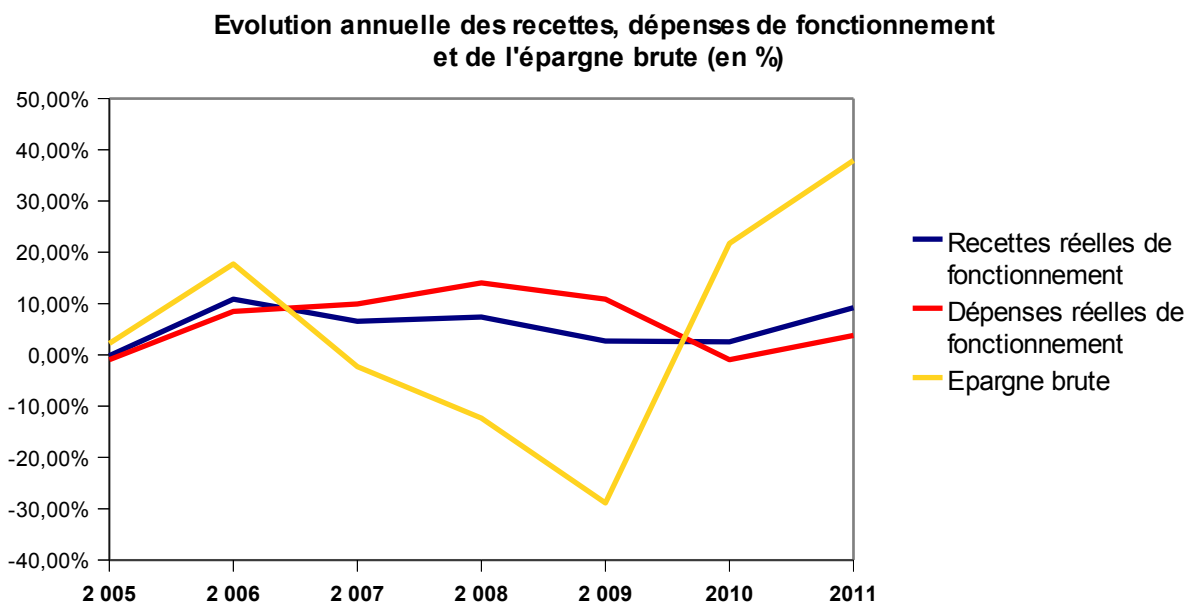
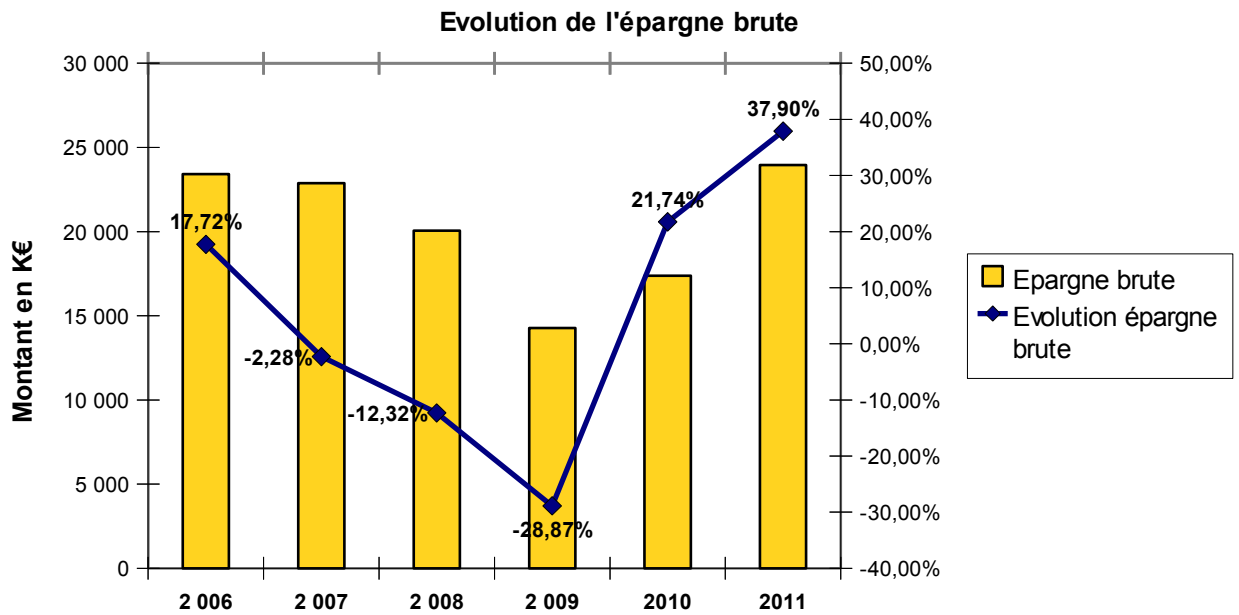
5° – L'autofinancement

Solde de la section de fonctionnement, **l'épargne brute** conditionne le degré de solvabilité de la collectivité : **c'est un indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.**

Après avoir diminué régulièrement depuis 2006 et s'être dégradée fortement en 2009, l'épargne brute a amorcé une augmentation depuis 2010 qui s'est confirmée en 2011.

Malgré une croissance des dépenses réelles de fonctionnement entre 2010 et 2011 (+3,8 %) et ce après une année de stabilisation en 2010, l'augmentation des recettes de fonctionnement de 9,18 % principalement due au fonds de péréquation des DMT0 et au fonds exceptionnel de soutien aux départements, permet en 2011 au Conseil général de dégager une épargne brute de 23,9 M€, contre 17,4 M€ en 2010.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes réelles de fonctionnement	85 056 725	90 644 850	97 346 970	99 964 588	102 519 982	111 937 729
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	61 494 528	67 682 791	77 247 643	85 576 029	84 741 723	87 339 499
Epargne de gestion	23 562 197	22 962 059	20 099 327	14 388 559	17 778 259	24 598 230
Intérêts de la dette	147 766	82 599	38 590	119 335	406 253	641 994
Epargne brute	23 414 431	22 879 460	20 060 736	14 269 224	17 372 006	23 956 236



L'épargne brute reste l'indicateur le plus pertinent de l'endettement de la collectivité en mettant en évidence sa capacité à se désendetter. Afin de préserver la situation financière du département, il convient de maintenir un taux d'épargne brute (à savoir le rapport épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) supérieur à 12 %.

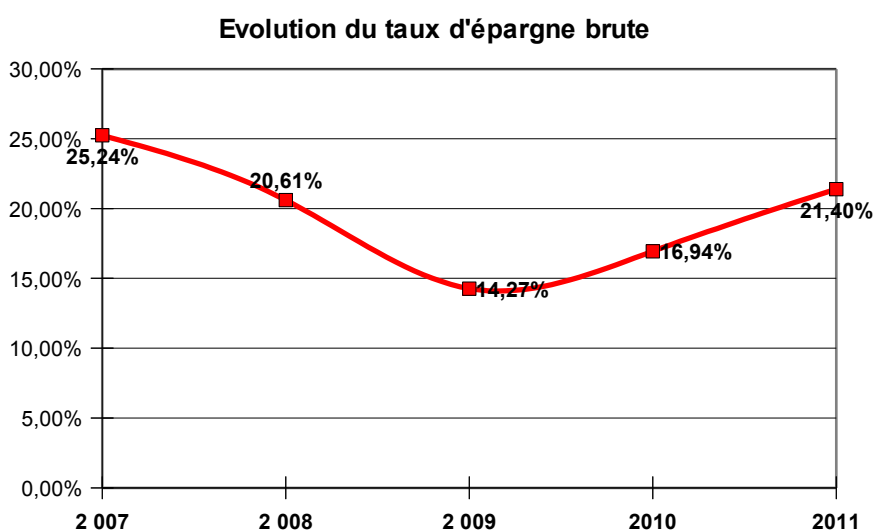
Un taux inférieur à 12 % exposerait la collectivité à un risque de déséquilibre à court terme l'entraînant dans une spirale de surendettement.

En 2011, le taux d'épargne brute augmente pour atteindre 21,40 %, soit un niveau légèrement supérieur à 2008. Cette augmentation est principalement due à l'encaissement de nouvelles recettes :

- fonds de péréquation des DMTO : + 5 242 K€,
- fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté : + 2 562 K€,
- récupération de TVA sur les transports au titre des années 2008 à 2011 : + 887 K€.

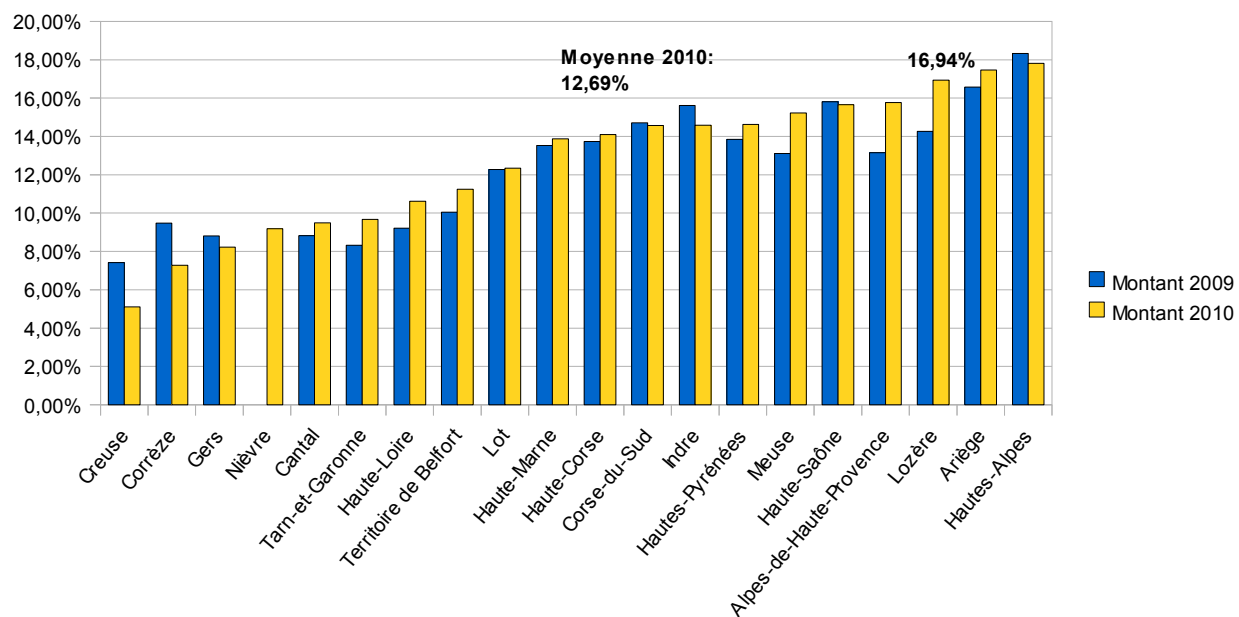
Sans ces nouvelles recettes, le montant de l'épargne brute aurait été de 15 265K€ pour un taux d'épargne brute de 14,78 %, soit un niveau inférieur à 2010. A noter qu'en 2012, le fonds exceptionnel de soutien aux départements n'a pas été reconduit.

	2007	2008	2009	2010	2011
Montant de l'épargne brute en K€	22 879	20 061	14 269	17 372	23 956
Taux d'épargne brute	25,24%	20,61%	14,27%	16,94%	21,40%



En 2010, alors que le taux d'épargne brute du Conseil général de la Lozère se situait à 16,94 %, il était en moyenne autour de 12,69 % pour les départements métropolitains de la même strate (moins de 250 000 habitants) et de 11,54 % au niveau national.

- TAUX D'EPARGNE BRUTE -



Épargne brute :	23 956 K€
Remboursement capital de la dette :	1 502 K€
Épargne nette :	22 454 K€
Financement de la section d'investissement, recettes réelles hors emprunt :	11 282 K€
Emprunts réalisés en 2011 :	4 250 K€

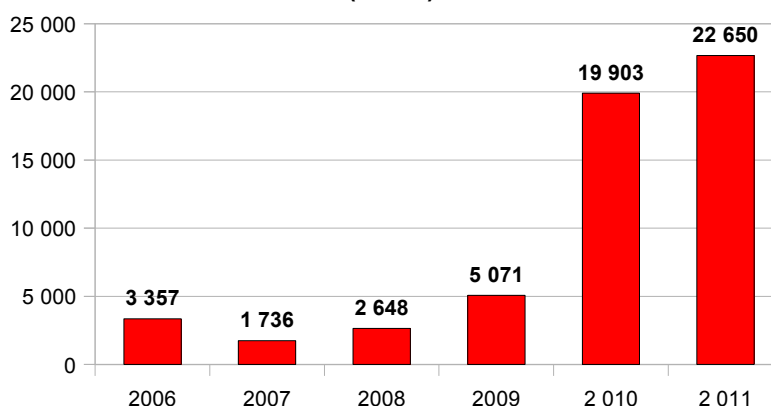
6° – L'endettement

Le ratio encours de dette sur épargne brute indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible.

En K€	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Encours de dettes au 31/12	5 486	3 357	1 736	2 648	5 071	19 902	22 650
Épargne brute	19 889	23 414	22 879	20 061	14 269	17 372	23 956
Capacité de désendettement	0,28	0,14	0,08	0,13	0,36	1,15	0,95

L'encours de la dette au 31/12/2011 est de **22 650 K€ (16 650 K€ + 6 000 K€)** pour une capacité de désendettement de **0,94** année.

Evolution de l'encours de dette propre
au 31/12 (en K€)



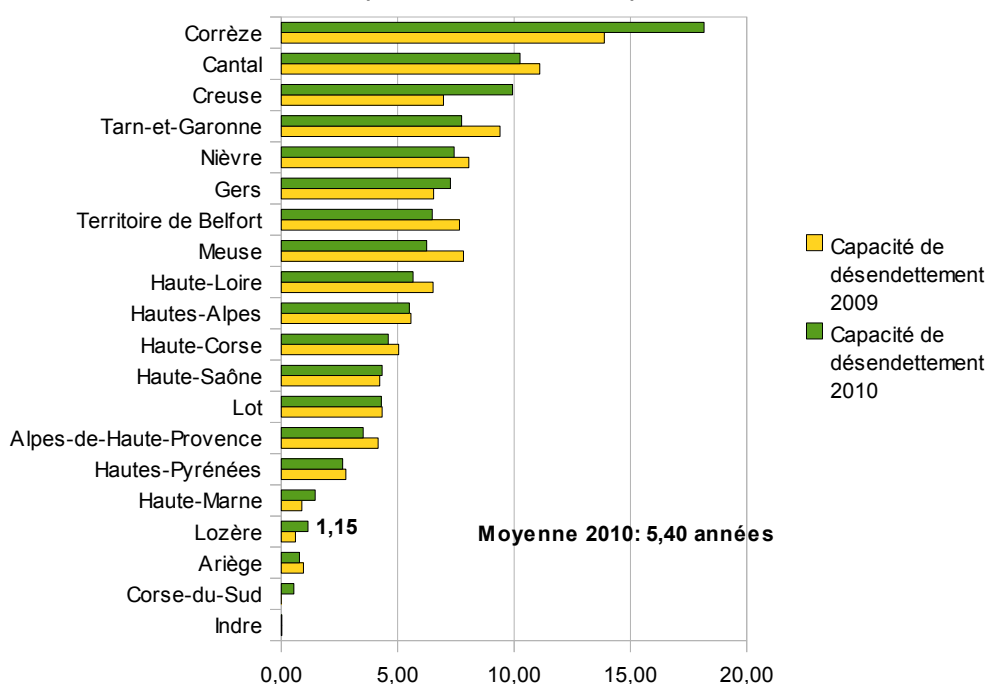
L'encours de la dette consolidée s'élève à un montant de **16 650 K€** au 31/12/2011, 100 % de cette dette étant à taux fixe. Par ailleurs, **6 000 K€** d'emprunts non consolidés ont été mobilisés en fin d'année à taux variable (euribor 3 mois).

Au total sur l'année 2011, 13,750M€ d'emprunts ont été mobilisés :

- 9,5M€ mobilisés mais non consolidés dans le cadre d'emprunts "revolving" : 3,5M€ ont été remboursés, les **6 000 K€** restant ayant été mobilisés à taux variable en fin d'année pour solder la ligne de trésorerie et faire face aux besoins de financement de fin d'année. Ils feront l'objet en 2012, soit d'un remboursement, soit d'une consolidation en fonction des besoins de financement.
- En 2011, deux nouveaux emprunts ont été souscrits à taux fixe pour un montant de 4,250 M€ :
 - 3,5 M€ auprès du Crédit Agricole sur une période de 13 ans à un taux d'intérêts de 3,77%,
 - 0,75 M€ auprès de DEXIA sur une période de 15 ans à un taux d'intérêts de 2,54%.

La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2010 de 5,40 années et de 4,64 années pour l'ensemble des départements. Elle est de 2,16 années pour les départements de la région Languedoc-Roussillon **contre moins d'un an pour le département de la Lozère.**

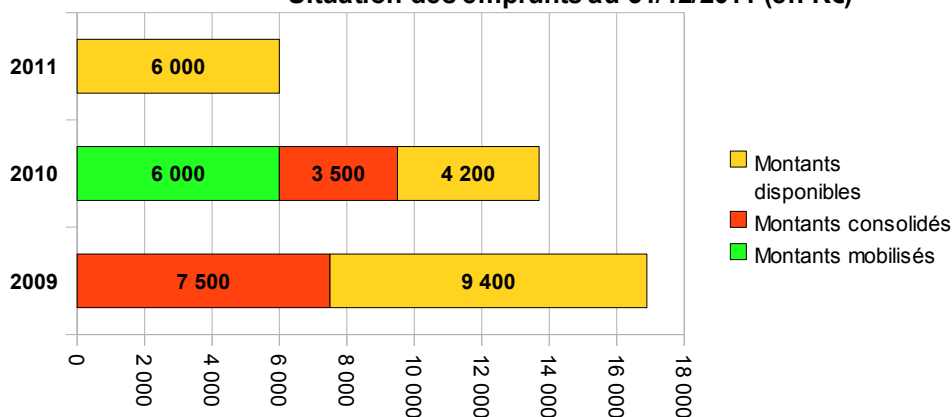
**- CAPACITE DE DESENDETTEMENT -
(en nombre d'années)**



Au 31/12/2011, le département disposait d'une capacité de mobilisation d'emprunts de 19 600 K€ qui couvre largement les engagements 2011 du département soit 12 139 K€ :

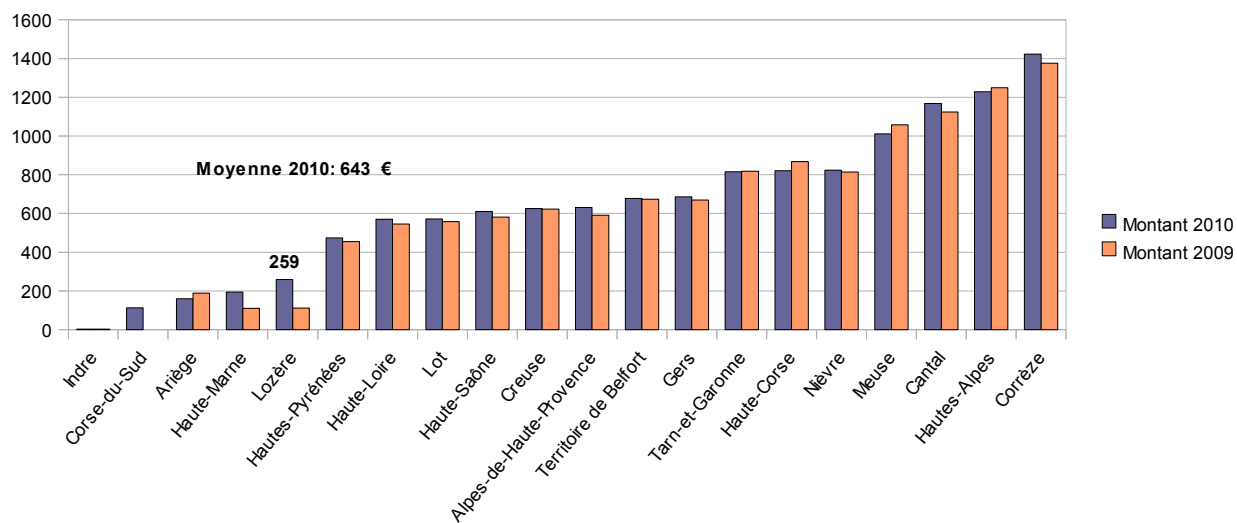
- AP 2011 et antérieures affectées et engagées :	7 692 K€
- AP 2011 et antérieures affectées non engagées :	2 397 K€
- CP hors AP engagés :	2 050 K€

Situation des emprunts au 31/12/2011 (en K€)



Remarque: la dette propre du Conseil général de la Lozère représentait en 2011 un montant de 259 € par habitant. En 2010, la dette moyenne par habitant des départements de moins de 250 000 habitants était de 643 € par habitant et peut atteindre plus de 1 000 € par habitant pour certains d'entre eux (Cantal, Corrèze, Hautes-Alpes, Meuse).

Montants en € par habitant
- ENCOURS DE DETTES PROPRES -



III LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011

	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011	Evolution 2007/2011
Mouvements réels de la section de fonctionnement (en K€)							
Recettes réelles de fonctionnement	90 645	97 347	99 965	102 520	111 938	9,19%	23,49%
Impôts locaux	19 183	19 902	21 381	22 883	21 926	-4,18%	14,30%
Autres impôts et taxes	13 103	18 163	19 418	20 878	26 761	28,18%	104,24%
Dotations de l'Etat	55 959	55 849	56 244	54 480	51 094	-6,22%	-8,69%
Autres recettes	2 399	3 434	2 921	4 279	12 157	184,11%	406,67%
Dépenses réelles de fonctionnement	67 765	77 286	85 695	85 148	87 982	3,33%	29,83%
Services généraux	6 373	6 933	7 748	8 016	7 886	-1,62%	23,74%
Sécurité	2 147	2 399	2 704	2 713	2 944	8,51%	37,10%
Enseignement	4 852	5 656	6 167	5 980	5 855	-2,09%	20,66%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 518	3 627	3 664	3 593	3 484	-3,03%	-0,96%
Prévention médico-sociale	1 096	1 039	1 123	1 008	416	-58,73%	-62,05%
Action sociale	32 107	34 164	37 550	38 222	39 660	3,76%	23,52%
Réseaux et infrastructures	7 193	11 804	14 185	13 285	13 749	3,49%	91,16%
Aménagement et environnement	806	925	871	768	923	20,18%	14,48%
Transports	5 768	6 117	6 289	6 245	6 751	8,10%	17,04%
Développement	3 822	4 582	5 276	4 912	5 662	15,27%	48,16%
Autres	83	39	119	406	652	60,59%	689,35%
Dont:							
Personnel (chapitre globalisé 012)	13 698	19 665	23 096	24 644	24 660	0,06%	80,02%
Frais financier (intérêts sur emprunts)	83	39	119	406	641	57,88%	676,04%
Epargne de gestion	22 962	20 099	14 389	17 778	24 597	38,36%	7,12%
Epargne brute (A)	22 879	20 061	14 269	17 372	23 956	37,90%	4,71%
Epargne nette	21 258	18 972	13 693	16 003	22 454	40,31%	5,62%
Mouvements réels de la section d'investissement (en K€)							
Recettes réelles d'investissement (B)	10 420	13 298	23 077	27 878	25 033	-10,21%	140,25%
Dont:							
FCTVA	1 970	1 968	4 842	2 882	2 326	-19,28%	18,04%
Dépenses réelles d'investissement	35 651	40 907	44 040	41 692	49 897	19,68%	39,96%
Services généraux	2 491	2 328	3 014	3 127	2 559	-18,16%	2,74%
Sécurité		8	39	59	53	-10,17%	
Enseignement	1 291	1 202	1 474	2 230	2 387	7,04%	84,92%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	848	1 638	1 164	1 122	1 013	-9,71%	19,44%
Action sociale	1 484	2 573	2 812	3 089	3 354	8,58%	125,96%
Réseaux et infrastructures	18 972	19 810	21 117	15 286	17 036	11,45%	-10,20%
Aménagement et environnement	6 178	7 779	9 309	7 366	6 546	-11,13%	5,95%
Transports	8	32	51	16	57	256,25%	650,20%
Développement	2 727	3 319	4 306	4 432	5 807	31,02%	112,98%
Dettes et autres opérations financières (C)	1 621	1 088	576	4 869	11 002	125,96%	578,60%
Divers	31	1 128	179	96	83	-13,54%	170,49%
Résultat d'exécution section investissement	-25 231	-27 609	-20 963	-13 814	-24 864	79,99%	-1,46%
Capacité d'investissement (A+B-C)	31 720	32 270	36 770	40 381	37 987	-5,93%	19,76%
Variation du fonds de roulement	-2 309	-7 548	-6 694	3 558	-908	-125,52%	-60,68%
Fonds de roulement en fin d'exercice	13 503	5 955	-739	2 819	1 911	-32,21%	-85,85%

IV LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion ont pour objectif de définir un certain nombre d'indicateurs de fonctionnement permettant d'apprécier la composition du résultat d'exercice et ses possibilités de pérennité.

(En K€)	2007	2008	2009	2010	2011
Soldes intermédiaires de gestion					
Recettes de gestion	89 924	96 368	99 068	101 285	110 122
70 - Produits des services	717	930	843	68	538
731 Impôts directs	19 183	19 902	21 381	22 883	21 926
73 - Autres impôts et taxes [hors TIPP]	10 261	13 762	14 177	15 495	21 209
74 Dotations et participations	52 347	51 952	52 158	52 206	55 693
75 - Autres produits de gestion courante	961	1 524	1 182	1 532	1 392
7352 TIPP	2 842	4 401	5 241	5 383	5 378
747811 - APA	2 870	3 006	3 052	2 931	3 172
747812 - PCH	742	891	1 034	787	814
Dépenses de gestion	67 471	76 992	85 214	83 830	86 751
011 Autres charges à caractère général	14 381	15 317	16 894	14 347	14 627
012 - Frais de personnel	13 547	19 456	22 821	24 228	24 143
65 - Charges de gestion courante	27 122	29 564	31 631	31 123	33 528
015 - RMI	4 393	4 490	2 641	39	0
017- RSA			2 637	5 445	5 674
016 - APA	8 027	8 164	8 590	8 648	8 779
Excédent brut de fonctionnement	22 453	19 376	13 855	17 455	23 371
Charges calculées	11 235	10 334	10 621	12 517	14 442
Résultat courant	11 218	9 042	3 234	4 938	8 929
76 - Produits financiers	2	2	2	13	4
66 - Charges financières	83	39	119	406	642
77 Produits exceptionnelles*	3 004	3 294	3 493	4 342	13 473
67 Charges exceptionnelles**	724	1 103	643	1 134	8 780
Résultat de l'exercice	13 418	11 197	5 966	7 753	12 984

* Amortissements subventions, cessions d'immobilisations, mandats annulés sur exercices antérieurs, etc

** Valeurs comptables immobilisations cédées, titres annulés sur exercices antérieurs, etc

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à l'excédent dégagé par les opérations de gestion courante. C'est une notion proche de l'épargne brute, cette dernière tenant compte des charges financières.

Les produits correspondent principalement aux recettes propres de la collectivité (exploitation des services et du domaine, fiscalité) et aux dotations versées par l'État. Quant aux dépenses, elles recouvrent les charges externes de la collectivité (travaux, services extérieurs, transports, ...) et les charges internes (personnel et impôts et taxes).

Globalement, les recettes de gestion ont augmenté entre 2010 et 2011 de +8,7 % alors que sur la même période, les dépenses de gestion progressaient quant à elles de +3,5 % permettant à l'EBF de revenir à un niveau comparable à 2006, soit 23 371 K€ (+34 % par rapport à 2010).

Pour la deuxième année consécutive, les recettes de gestion progressent plus vite que les dépenses de gestion après trois années d'effet ciseaux pendant lesquelles, de 2007 à 2009, les recettes ont évolué à un rythme inférieur aux dépenses (+ 10 % contre + 26 %).

% évolution	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2007/2011
Recettes de gestion	6,16%	7,17%	2,80%	2,24%	8,72%	22,46%
Dépenses de gestion	10,07%	14,11%	10,68%	-0,84%	3,48%	28,58%

Cet effet ciseaux a entraîné une baisse de l'EBF de près de -40% pour atteindre en 2009 13 855 K€. L'inversion de cette tendance en 2010 a permis de reconstituer l'EBF qui atteint en 2011 un montant de 23 371 K€, soit un niveau supérieur à 2007 et équivalent à 2006.

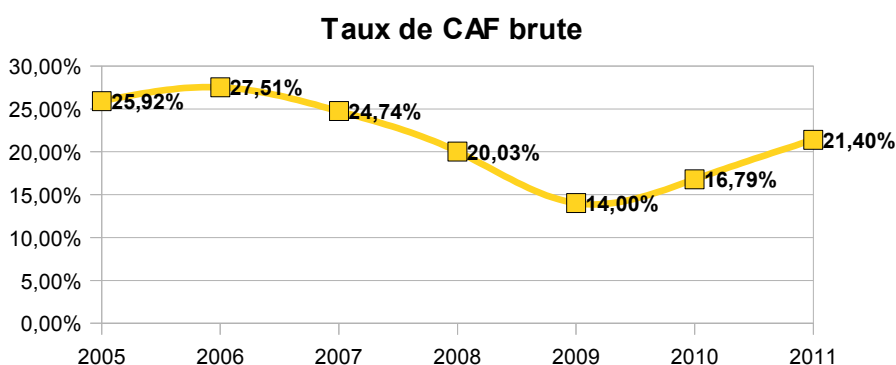
Cependant, sur la période 2007/2011, l'évolution des recettes de gestion (+ 22,5 %) reste inférieure à celle des dépenses de gestion (+ 28,6 %). Il ne faut pas par ailleurs, perdre de vue que la progression des recettes 2010/2011 est due essentiellement à des recettes non pérennes dans le temps (fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté) ou soumises aux aléas conjoncturelles (fonds départemental de péréquation des DMTO).

Les charges de personnel représentent une part importante de l'évolution des dépenses de gestion qui passent de 13 547 K€ à 24 143 K€ en 2011 (+78,2 %), ainsi que les dépenses d'aides sociales (27 927 K€ en 2007 pour 33 342 K€ en 2011, soit +19,4 %), en particulier les dépenses liées aux personnes handicapées et au RSA.

Le résultat de l'exercice correspond à la capacité d'autofinancement, déduction faite des amortissements et reprises sur provisions.

Entre 2007 et 2009, le résultat de l'exercice a fondu de moitié en passant de 13 418 K€ à 5 966 K€ du fait de l'effet ciseaux constaté pendant cette période. A partir de 2010, le différentiel d'évolution s'inversant au profit des recettes, le résultat se rétablit pour atteindre 12 984 K€ en 2011.

La capacité d'autofinancement : il s'agit de ce qui reste au département une fois payé et encaissé l'ensemble des charges et produits de fonctionnement qu'ils soient courants, financiers ou exceptionnels.



Si la capacité d'autofinancement brute progresse en 2011 de +39 % par rapport à 2010 du fait de l'augmentation du résultat de l'exercice et des dotations d'amortissement, la capacité d'autofinancement nette n'augmente quant à elle que de +5 % en raison des mouvements sur emprunts (remboursements de capital et tirages sur emprunts revolving) plus conséquents.

(En €)	2007	2008	2009	2010	2011
Résultat de l'exercice	13 418	11 197	5 966	7 753	12 984
+					
68 Amortissement des immobilisations	11 235	10 334	10 616	12 518	14 442
675-676 Cessions	663	1 055	556	638	8 709
-					
775 Produits des cessions	456	566	265	160	0
776 Différences négatives sur réalisations	207	490	291	479	8 708
777 Subventions de fonctionnement transférées a	2 229	2 036	2 583	3 058	3 469
Capacité d'Autofinancement brute	22 423	19 495	14 000	17 212	23 957
-Remboursement d'emprunts	1 621	1 088	576	4 869	11 002
Capacité d'Autofinancement nette	20 802	18 407	13 424	12 343	12 954
Dépenses d'investissement sauf dette	34 030	39 818	43 464	36 823	38 895
Recettes d'investissement hors emprunts	10 462	11 298	16 577	11 678	11 283
Besoin de financement	-23 567	-28 520	-26 887	-25 145	-27 613
Variation du FDR	-2 310	-9 548	-13 193	-12 642	-14 658
Emprunts		2 000	6 500	16 200	13 750
Fonds de roulement	13 503	5 955	-738	2 820	1 911
Fonds de roulement en jours	48	18	-2	8	5

Le fonds de roulement (FDR) correspond à l'excédent de ressources stables (long terme) sur les emplois stables (immobilisations) du bilan. Il permet de compenser le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Il correspond en comptabilité budgétaire à la somme des excédents que la collectivité a dégagés au cours du temps.

En 2011, le FDR atteint 1 911 K€ en diminution par rapport à 2010 en raison d'un recours moins important à l'emprunt qui permet de dégager des ressources stables.

Alors qu'il représentait en 2007 près de 48 jours de dépenses réelles (investissement + fonctionnement), le fonds de roulement diminue pour atteindre 5 jours en 2011. Cette diminution est cependant à rapprocher des taux d'exécution qui ont sur la même période significativement augmenté.

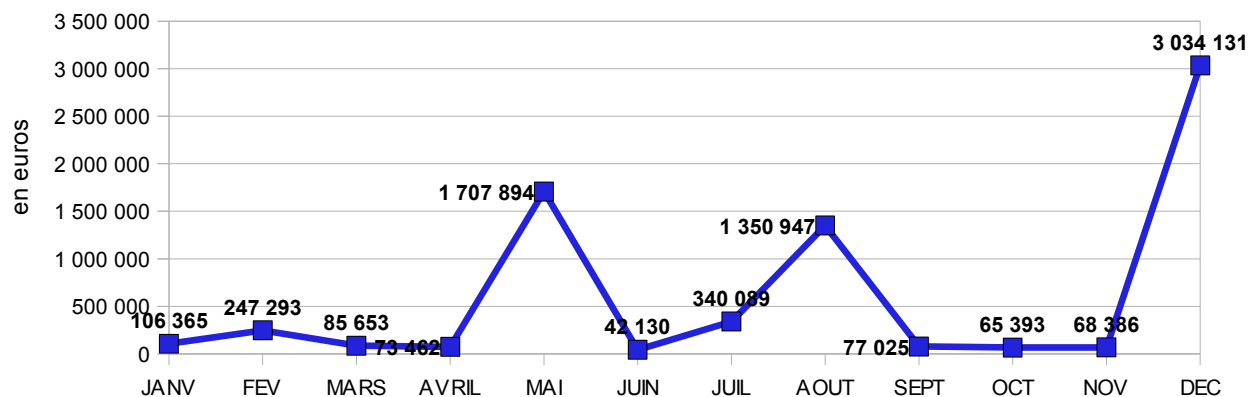
En résumé, le Conseil général confirme en 2011 le rétablissement commencé en 2009 de la plupart de ses indicateurs financiers grâce à une progression des recettes de gestion supérieure à celles des dépenses de gestion. Néanmoins, il convient de rester prudent face à l'incertitude relative aux encaissements de recettes (au budget primitif 2012, 104 767 K€ de recettes ont été budgétées).

Un facteur risque du Département est sa dépendance financière vis à vis des dotations et subventions de l'État au cas où ces dernières venaient à connaître une réduction dans les années à venir.

V LA TRESORERIE

Compte au trésor:

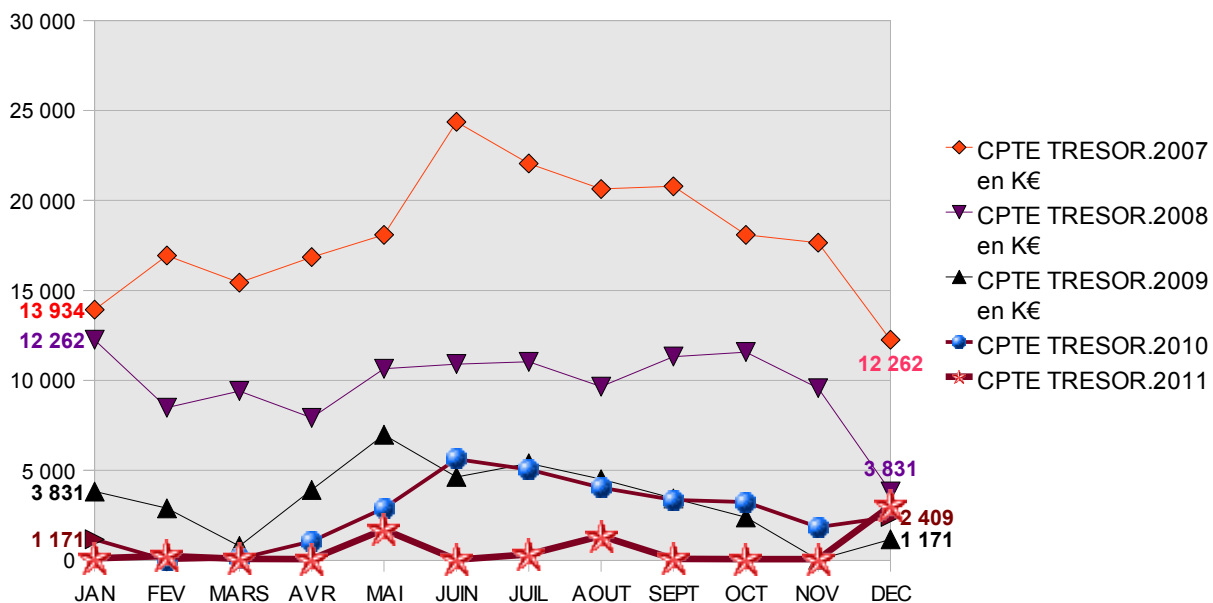
Evolution de la trésorerie 2011 en euros



Soldes compte au trésor début et fin de période:

Solde trésorerie (en K€)	2007	2008	2009	2010	2011
Solde initial	13 934	12 262	3 831	1 171	2 409
Solde final	12 262	3 831	1 171	2 409	3 034

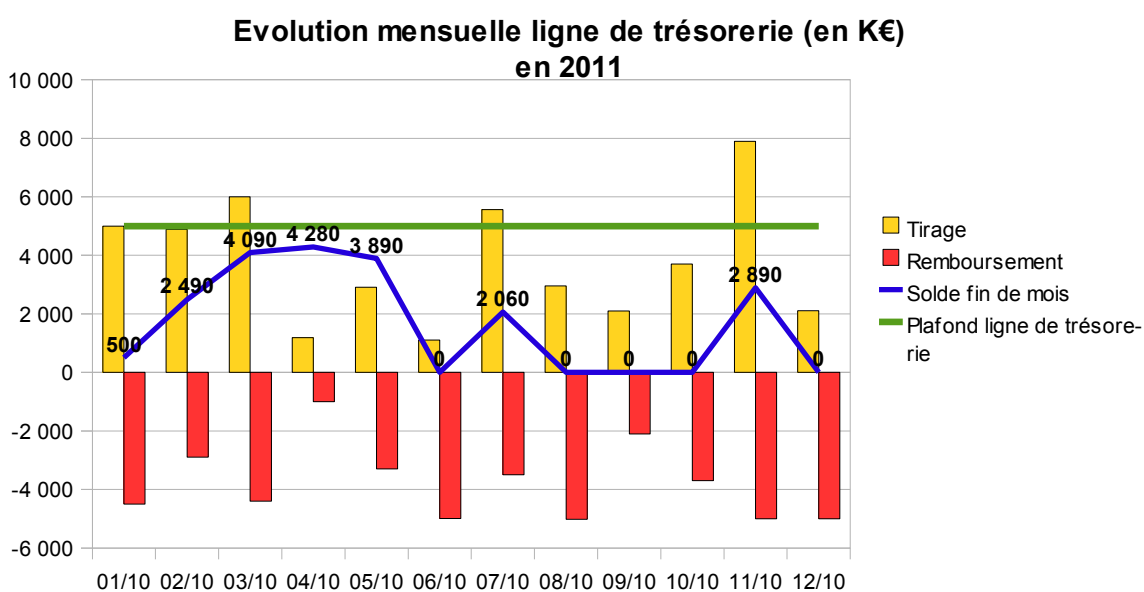
Evolution de la trésorerie depuis 2007



Le besoin en fonds de roulement (BFR) correspond à la différence entre les créances et les dettes à court terme (recettes – dépenses). Une recette crée un besoin de financement tant qu'elle n'a pas été recouvrée. A l'inverse, une dette génère une ressource tant qu'elle n'a pas été payée.

Le BFR est positif en 2011 signifiant que les créances à court terme sont supérieures aux dettes à court terme, générant ainsi un besoin de trésorerie. Ce besoin atteint un montant de 1 123 K€ en 2011, en augmentation par rapport à celui dégagé en 2010 (411 K€), besoin qui a été financé par un recours plus important à la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Banque Populaire du Sud pour un montant de 5 M€, ainsi qu'à des tirages sur des emprunts revolving au Crédit Agricole.

Compte tenu du décalage entre les encaissements et les décaissements, cette ligne de trésorerie a été régulièrement utilisée tout au long de l'année 2011, avec des pics d'utilisation sur les premiers mois de l'année et en fin d'année.



Quant à la trésorerie nette, elle résulte de la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement :

	2008	2009	2010	2011
Fonds de roulement	5 955	-738	2 820	1911
Besoin en fonds de roulement	2 124	132	411	1123
Trésorerie nette	3 831	- 871*	2 409	788

Une trésorerie nette positive signifie que le fonds de roulement apporte des ressources de haut de bilan (emprunts) suffisantes pour couvrir le besoin en fonds de roulement.

VI QUELQUES ELEMENTS COMPARATIFS

Comparatif en € par habitant- Sources: Bercy Colloc, Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique

Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissement réelles	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lozère	450	467	496	567	614	593
Moyenne de la strate (-250 000 hab.)	377	418	444	491	529	406

Dépenses d'équipement directes	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lozère	180	180	214	210	245	205
Moyenne de la strate (-250 000 hab.)	164	180	184	198	185	162

Subventions d'équipement versées	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lozère	199	225	229	296	319	277
Moyenne de la strate (-250 000 hab.)	79	97	97	102	101	84

Recettes d'investissement (hors emprunts)	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lozère	378	395	561	510	559	389
Moyenne de la strate (-250 000 hab.)	290	319	532	376	436	324

FCTVA	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lozère	25	21	25	26	63	37
Moyenne de la strate (-250 000 hab.)	22	21	24	25	57	27

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement réelles	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lozère	908	974	1 026	1 152	1 257	1 273
Moyenne de la strate (-250 000 hab.)	810	858	908	971	1 033	1 063

Charges de personnel	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lozère	124	134	175	253	297	315
Moyenne de la strate (-250 000 hab.)	144	153	174	218	233	249

Recettes de fonctionnement réelles	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lozère	1026	1106	1199	1298	1334	1374
Moyenne de la strate (-250 000 hab.)	893	967	1003	1056	1102	1134

Dotation Globale de Fonctionnement	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lozère	508	571	580	591	596	598
Moyenne de la strate (-250 000 hab.)	254	273	278	280	282	284

Impôts directs	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lozère	226	242	248	259	278	298
Moyenne de la strate (-250 000 hab.)	292	316	326	341	364	379

Soldes d'épargne

Capacité d'autofinancement	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lozère	263	304	289	254	182	224
Moyenne de la strate (-250 000 hab.)	149	173	159	142	125	134

Fonds de roulement	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lozère	204	205	174	78	-10	37
Moyenne de la strate (-250 000 hab.)	41	52	38	30	46	34

Encours de dettes

Encours de dettes	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Lozère	73	44	22	34	111	259
Moyenne de la strate (-250 000 hab.)	443	448	502	557	597	638

VII BUDGETS ANNEXES

Laboratoire d'Analyses Départemental

Evolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2007	2008	2009	2010	2011
Investissement	18 948 €	80 916 €	90 206 €	35 628 €	75 829 €
Fonctionnement	1 680 527 €	1 535 491 €	1 487 820 €	1 575 558 €	1 559 149 €
TOTAL	1 699 475 €	1 616 407 €	1 578 026 €	1 611 186 €	1 634 978 €

Investissement

Les dépenses d'investissement augmentent de plus de 100% entre 2010 et 2011. Cette augmentation est notamment due à l'acquisition d'un appareil pour analyses de chimie (minéralisateur pour dosage de l'azote) d'un montant de 28 200 € HT, achat qui n'avait pu être finalisé en 2010, le dépouillement des offres étant intervenu après la fin de la période de mandatement. Si l'achat s'était déroulé selon le planning prévu, il aurait été dépensé un montant de 63 828 € en 2010 et 47 629 € en 2011.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement diminuent entre 2010 et 2011 de -1,04 % (-7,22 % sur une période de cinq ans).

- 64,26 % des dépenses de fonctionnement sont liées aux charges de personnel pour un montant de 1 002 K€ contre 994 K€ en 2010, soit une augmentation de 0,83 %,
- 12,80 % des dépenses de fonctionnement sont liées à l'achat de produits pharmaceutiques pour un montant de 200 K€ (en 2009, les produits pharmaceutiques représentaient 14,50 % des coûts de fonctionnement),
- 6,86 % des dépenses de fonctionnement pour le Laboratoire sont des dépenses de moyens généraux liées aux charges de fonctionnement : locations, bâtiments, assurances, nettoyage...).

Evolution des recettes réelles

	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes réelles	1 664 937 €	1 544 472 €	1 158 519 €	1 142 567 €	1 284 119 €

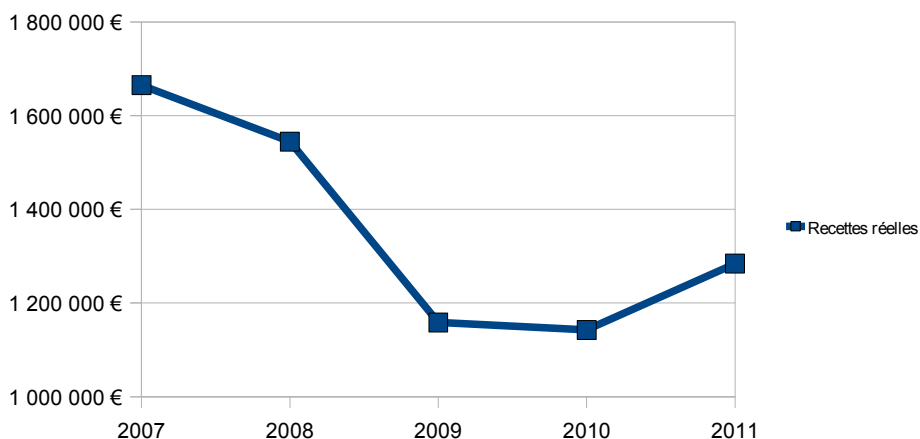
L'augmentation des recettes du LDA (+ 12,38 % par rapport à l'exercice 2010) est due principalement :

- aux recettes des analyses de trichines (secteur vétérinaire), qui ont progressé de 106%,
- au marché généré par la mise en service du nouvel hôpital d'Alès (secteur

- hydrologie) qui a permis d'augmenter les recettes d'un montant de près de 38 000 €,
- au transfert de l'activité de l'ALASQUA (suivi sanitaire, hygiène alimentaire) qui fait progresser les recettes de ce secteur de + 57%,
- au maintien du volume d'échantillons d'équarrissage à un niveau élevé (secteur ESB).

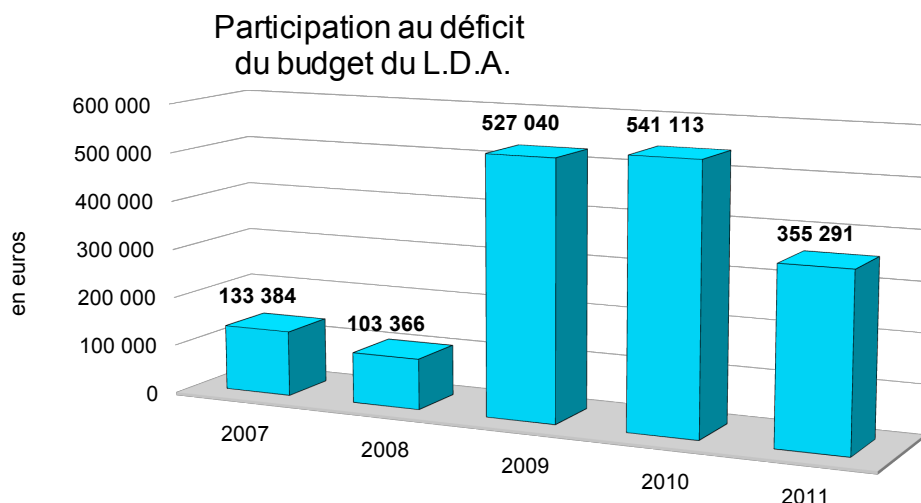
L'amélioration de la procédure d'émission des titres ainsi que du recouvrement (suivi plus précis des mauvais payeurs) a aussi participé à l'optimisation des recettes encaissées.

Recettes réelles



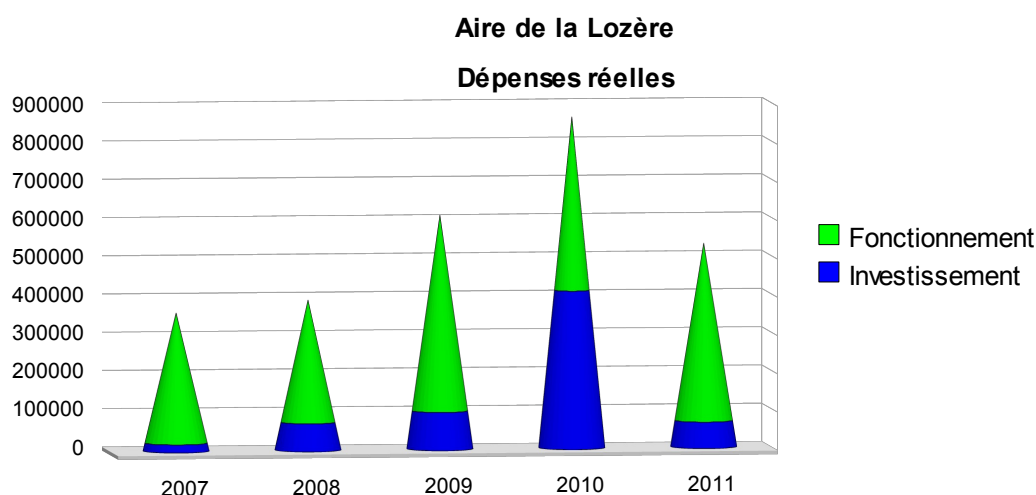
Conséquence sur l'évolution positive des recettes :

L'évolution de la participation du Conseil général étant inversement proportionnelle à celle des recettes du laboratoire, elle diminue en 2011 de - 34,34 % pour un montant de 355 291 € (contre 541 113 € en 2010).



Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2007	2008	2009	2010	2011
Investissement	21 438	72 563	99 693	412 053	68 911
Fonctionnement	339 661	319 572	511 614	453 275	463 062
TOTAL	361 099	392 135	611 307	865 328	531 973



Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement en 2011 de 2,16 %. Elles se décomposent comme suit :

- 22,08 % des charges de fonctionnement sont liés à l'entretien des espaces extérieurs et au déneigement,
- 17,87 % des charges de fonctionnement sont liés aux coûts de nettoyage, en augmentation de + 19,50 % entre 2010 et 2011. Pour tenir compte des travaux, un avenant au marché de nettoyage a été passé le 14 juin 2010 doublant la fréquence du nettoyage sur certaines périodes.
- 26,99 % concernent la participation versée au Comité Départemental du Tourisme,
- 9,63 % concernent l'eau et l'assainissement, dont le coût évolue à la hausse de + 68,64 % entre 2010 et 2011, le nombre de sanitaires suite aux travaux ayant été doublé.

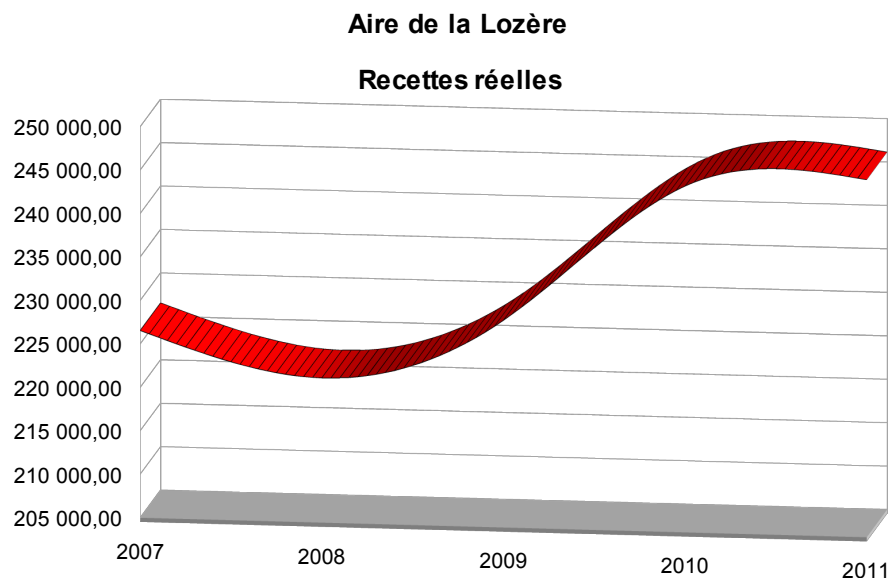
Investissement

Les dépenses d'investissement en 2011 représentent un montant de 68 911 € et diminuent entre 2010 et 2011 de -83,27 %.

Cette baisse s'explique d'une part par la fin de la rénovation des sanitaires intérieurs qui a eu lieu en 2010, seuls les soldes des marchés restant à régler en 2011.

D'autre part, les travaux d'aménagement du parking des mégalithes et des abords du bâtiment qui auraient dû commencer en 2011 ont été reportés d'un an à la suite de l'établissement d'un nouveau protocole d'accord avec le maître d'œuvre.

Évolution des recettes réelles d'exploitation



Années	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes réelles en euros	226 554 €	221 655 €	228 837 €	244 843 €	246 132 €

Les recettes réelles concernent les redevances perçues dans le cadre des délégations de services publics ainsi que la part des charges communes assumée par le Conseil général et re-facturée aux délégataires (cafétéria, boutique des produits locaux et maison du tourisme).

Elles se décomposent comme suit :

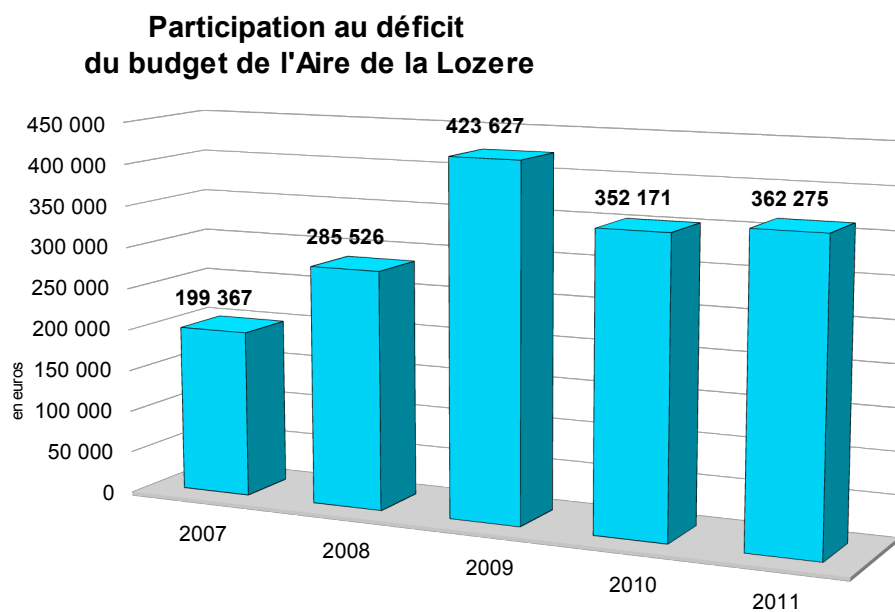
	2007	2008	2009	2010	2011
Redevance cafétéria	113 340 €	116 012 €	114 627 €	126 022 €	131 834 €
Redevance boutique produits locaux	12 442 €	12 570 €	11 436 €	12 238 €	11 808 €
Loyer maison du tourisme	12 655 €	12 655 €	12 655 €	12 659 €	12 659 €
Autres (remboursement charges communes, produits exceptionnels)	88 117 €	80 418 €	90 120 €	93 924 €	89 832 €
Total recettes réelles	226 554 €	221 655 €	228 837 €	244 843 €	246 132 €

En 2011, les redevances de la cafétéria ainsi que de la Boutique des Produits locaux ont augmenté de 3,89 % étant précisé que le calcul de ces dernières est basé sur les chiffres d'affaires de l'année n-1 qui évolue de la manière suivante :

C.A. HT	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution
Cafétéria	1 933 531 €	2,36%	1 910 446,0 0 €	-1,19%	2 100 363 €	9,94%	2 197 229 €	4,61%
Boutique produits locaux	419 006 €	1,03%	381 190 €	-9,03%	407 947 €	7,01%	393 587 €	-3,52%

Le montant correspondant aux charges communes remboursées par les sous-concessionnaires a quant à lui diminué de plus de 4 %. Cette baisse s'explique principalement par la fermeture des WC intérieurs pour cause de travaux d'agrandissement pendant un semestre en 2010.

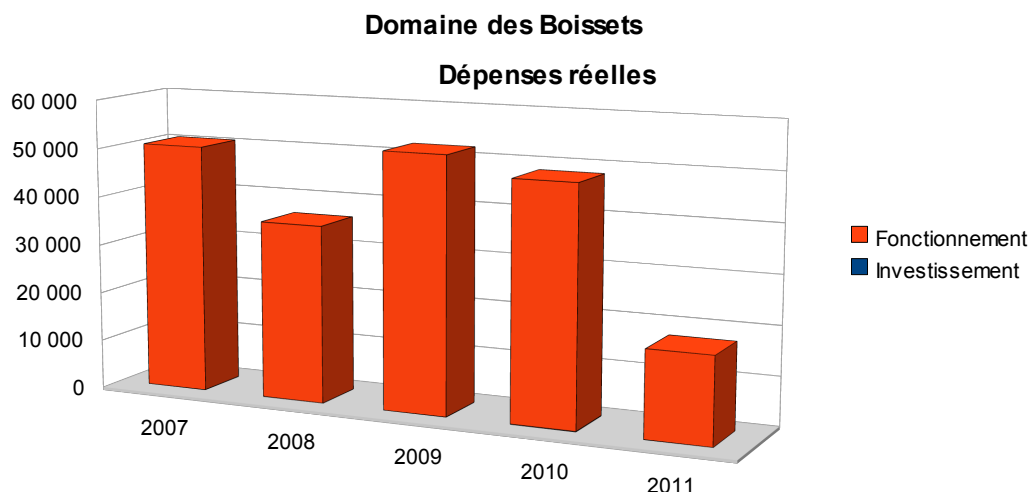
Le montant de la participation du Conseil Général au déficit du budget de l'Aire de la Lozère évolue de la manière suivante :



Domaine des Boissets

Évolution des dépenses réelles :

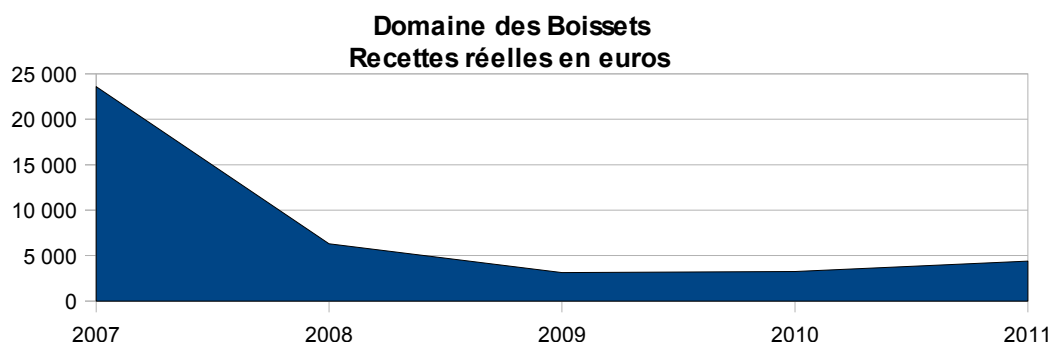
en euros	2007	2008	2009	2010	2011
Investissement	0 €	0 €	0 €	70 €	0 €
Fonctionnement	50 631 €	36 190 €	52 112 €	48 256 €	17 630 €
TOTAL	50 631 €	36 190 €	52 112 €	48 326 €	17 630 €



Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent en 2011 aux coûts d'électricité, frais de nettoyage et taxes foncières. La baisse des dépenses de fonctionnement de plus de 63 % entre 2010 et 2011 s'explique par la fin de la convention de mise à disposition du Domaine entre la Communauté de Communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses et le Conseil général. Le montant reversé à la Communauté de Communes s'était élevé en 2010 à 30 000 €.

Évolution des recettes réelles d'exploitation

en euros	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes réelles	23 586 €	6 293 €	3 125 €	3 241 €	4 378 €



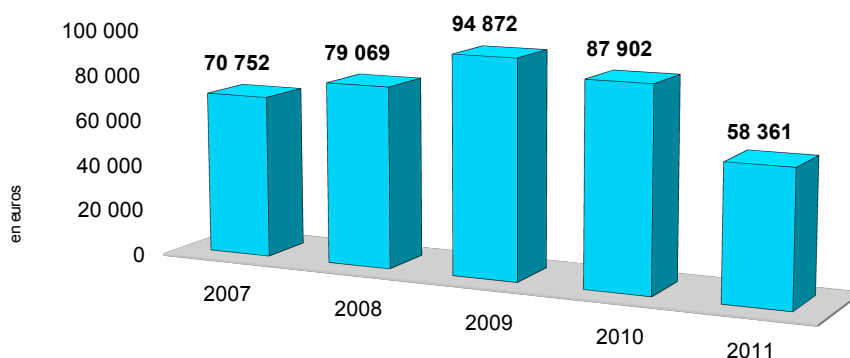
En 2007, le montant élevé des recettes est dû à la vente de bois à l'Office National des Forêts gestionnaire.

En 2011, les seules recettes perçues par le Département correspondent à :

- la redevance d'affermage versée par Monsieur PARADAN (3 098 €),
- à des indemnités d'occupation du domaine public versées pour l'utilisation à l'année du four à pain (980 €) et par la Société de production « Les films d'ici » dans le cadre du tournage d'un long métrage au second semestre 2011 (300 €).

Le montant de la participation du Conseil Général au déficit du budget du domaine des Boissets s'établit en 2011 à 58 361 € contre 87 902 € en 2010 soit une baisse de - 33,61 % qui s'explique par la diminution des dépenses de fonctionnement en 2011.

**Participation au déficit
du budget du Domaine des Boissets**



Résultats d'activité des budgets annexes (en recettes et dépenses réelles)

Les résultats d'activité des budgets annexes évoluent de la manière suivante :

en euros	2007	2008	2009	2010	2011
LDA	-34 538	-71 935	-419 507	-468 619	-391 018
Aire de la Lozère	-134 545	-170 480	-377 934	-620 485	-285 841
Domaine des Boissets	-27 046	-29 897	-48 987	-45 085	-13 252
TOTAL	-196 129	-272 312	-846 428	-1 134 189	-690 111

Ces déficits sont pris en charge par le budget principal dans les dépenses de fonctionnement.

